

---

Plan régional  
de développement  
du territoire public

Laurentides

---

---

**Réalisation :** Direction régionale de la gestion du territoire public de Montréal  
**Direction :** Paul-Émile Vallée  
**Responsable régional :** Serge Vaugeois  
**Équipe régionale :** Audrey Bourgault  
Lucie Frigon-Ratté  
Lyse Gamache  
Marie-Thérèse LeMeur  
Raymond Léonard  
Sam Sirri  
Jeanne Thériault  
France Vallières

**Collaboration :** Jacques Pelletier  
Mélanie Philibert

---

**Conception et soutien  
à la réalisation :** Direction générale de la gestion du territoire public

**Coordination :** Louise Pelletier

**Collaboration spéciale :** Manon Bergeron  
Édouard Chrétien  
Joanne Couture  
France Dumais  
Céline Guimont  
Gilles Larochelle  
Jean-François Larouche  
Sylvie Rousseau  
Luce Sainte-Marie  
Roger Lapalme

**Conception graphique :** Christiane Leclerc communication

---

**Production :** Direction des communications

---

**Diffusion :** Direction générale de la gestion du territoire public

---

---

## Avant-propos

Essentielle au développement du Québec, la mise en valeur du territoire public et de ses ressources doit se faire de façon harmonieuse et dans l'intérêt de la collectivité. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a élaboré des outils de planification et des mécanismes de gestion qui favorisent une utilisation polyvalente, équilibrée et durable du territoire public au bénéfice de l'essor économique des régions.

Les plans régionaux de développement de la villégiature (PRDV), rendus publics en 1993, ont démontré la pertinence d'encadrer ce type d'utilisation du territoire. Cet exercice a également confirmé la nécessité d'un encadrement plus large afin de répondre à une demande d'utilisation de plus en plus diversifiée. Le MRNFP a donc élargi son approche pour y intégrer l'ensemble des utilisations du territoire, les préoccupations des acteurs locaux et régionaux et les besoins de la population.

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) est le résultat de cette approche. Pour sa réalisation, le MRNFP a entrepris une tournée d'information à travers le Québec afin de présenter le nouveau concept aux organismes concernés. Il a aussi créé, dans chacune des régions, une table de concertation afin de connaître les préoccupations et les besoins de ses partenaires régionaux et gouvernementaux et de les associer à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

Fort de cette concertation, le PRDTP sera désormais l'instrument privilégié pour favoriser la mise en valeur harmonieuse du territoire public en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la région.

---

# Table des matières

INTRODUCTION .....	1
PARTIE 1 DÉFINITION, RÔLES ET ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC	
CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC.....	5
1.1 Définition.....	5
1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public.....	5
1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public .....	6
1.3.1 Constat territorial et problématique de développement .....	6
1.3.2 Enjeux et concept de développement.....	7
1.3.3 Scénario de développement et plan d'action .....	7
CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC .....	9
2.1 Section récréotourisme .....	9
2.1.1 Définition du récréotourisme .....	9
2.1.2 Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme .....	9
2.1.3 Documents servant de base à la planification et à la gestion du récréotourisme .....	10
2.1.4 Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme .....	13
2.1.5 Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public .....	13
PARTIE 2 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC DES LAURENTIDES SECTION 1 – RÉCRÉOTOURISME	
INTRODUCTION .....	17
CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL .....	17
1.1 Territoire d'étude.....	17
1.2 Contexte régional.....	17
1.2.1 Caractéristiques générales de la région des Laurentides.....	18
1.2.2 Contexte de planification .....	25
CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE .....	27
2.1 Situation actuelle du récréotourisme dans la région .....	27
2.1.1 Hébergement .....	29
2.1.2 Plein air .....	35
2.1.3 Culture et patrimoine .....	43
2.2 Potentiel récréotouristique de la région .....	44
2.3 Synthèse .....	46

CHAPITRE 3	ENJEUX D'UTILISATION TERRITORIALE LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX.....	51
3.1	La mise en valeur des potentiels récréotouristiques de nature internationale.....	51
3.2	La diversification, la qualité et l'accroissement de l'offre d'hébergement.....	52
3.3	L'augmentation de l'offre d'activités de plein air.....	53
3.4	La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.....	54
CHAPITRE 4	CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT.....	55
4.1	Pôle existant – Mont-Tremblant.....	55
4.2	Pôles à développer – réservoirs Kiamika, Baskatong et pôle de la Basse-Lièvre.....	55
4.3	Secteur de développement des équipements et des produits touristiques.....	56
4.4	Secteur de consolidation des équipements et produits touristiques existants.....	56
4.5	Secteurs de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel - rivière Gatineau, rivière du Lièvre, rivière Rouge, mont Sir-Wilfrid.....	59
4.6	Secteur de conservation – Lac des Trente et Un Mille.....	59
4.7	Secteurs de potentiel de développement à protéger – réservoir Mitchinamecus, lacs Cocanagog et Piscatosine.....	59
CHAPITRE 5	SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT.....	61
5.1	Étapes de développement.....	61
5.2	Objectifs de développement pour les secteurs de planification.....	67
CHAPITRE 6	PLAN D'ACTION DU PRDTP.....	71
CHAPITRE 7	TERRITOIRE PARTICULIER D'INTERVENTION – RÉSERVOIR BASKATONG.....	77
7.1	Territoire d'étude et contexte de planification.....	77
	7.1.1 Territoire d'étude.....	77
	7.1.2 Contexte de planification.....	78
7.2	Constat territorial.....	83
	7.2.1 Un milieu naturel exploité.....	83
	7.2.2 Une économie axée sur l'exploitation forestière.....	84
	7.2.3 Plusieurs types de contraintes.....	85
	7.2.4 Un potentiel récréatif quatre saisons.....	86
7.3	Enjeux d'utilisation territoriale.....	92
	7.3.1 Le développement concerté de la villégiature et du récréotourisme.....	92
	7.3.2 La protection et la mise en valeur des ressources naturelles.....	93
	7.3.3 La qualité des installations récréotouristiques.....	93
7.4	Concept de développement.....	93
	7.4.1 Axes de développement.....	93
	7.4.2 Affectation du couloir riverain.....	95
	7.4.3 Caractéristiques du concept.....	96
7.5	Scénario de développement.....	97
	7.5.1 Plusieurs secteurs d'intervention.....	97
7.6	Plan d'action du réservoir Baskatong.....	98

CHAPITRE 8	TERRITOIRE PARTICULIER D'INTERVENTION – RÉSERVOIR KIAMIKA .....	105
8.1	Territoire d'étude et contexte de planification.....	105
8.1.1	Territoire d'étude .....	105
8.1.2	Contexte de planification .....	106
8.2	Constat territorial.....	111
8.2.1	Un milieu naturel exploité de façon extensive.....	111
8.2.2	Une économie axée sur l'exploitation des ressources naturelles.....	111
8.2.3	Des contraintes naturelles et socioéconomiques .....	113
8.2.4	Un potentiel récréatif important.....	114
8.3	Enjeux d'utilisation territoriale .....	117
8.3.1	La mise en valeur concertée du potentiel récréotouristique du réservoir .....	117
8.3.2	La protection et la mise en valeur des ressources naturelles.....	118
8.3.3	La qualité des installations.....	118
8.4	Concept de développement .....	120
8.4.1	Affectation du couloir riverain .....	120
8.4.2	Caractéristiques du concept.....	124
8.5	Scénario de développement.....	126
8.5.1	Plusieurs secteurs d'intervention .....	126
8.6	Plan d'action du réservoir Kiamika .....	126
<b>SOMMAIRE</b>	.....	131
ANNEXE 1	: LISTE DES PARTENAIRES DE CONCERTATION DU PRDTP .....	139
ANNEXE 2	: LISTE DES PARTENAIRES DE CONSULTATION DU PRDTP.....	140
ANNEXE 3	: LISTE DES PARTENAIRES – RÉSERVOIR BASKATONG .....	141
ANNEXE 4	: LISTE DES PARTENAIRES – RÉSERVOIR KIAMIKA.....	142
ACRONYMES	.....	143
LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS EN PLANIFICATION TERRITORIALE	.....	145
BIBLIOGRAPHIE	.....	149

## Liste des cartes

Carte 1	Territoire d'étude .....	19
Carte 2	Baux à des fins récréatives .....	31
Carte 3	Nombre de chalets par municipalité et TNO .....	33
Carte 4	Emplacements de camping dans les territoires structurés .....	37
Carte 5	Territoire à potentiel récréatif .....	47
Carte 6	Synthèse de l'organisation territoriale .....	49
Carte 7	Concept de développement récréotouristique .....	57
Carte 8	Scénario de développement .....	65
Carte 9	Territoire d'étude du réservoir Baskatong .....	79
Carte 10	Affectations et utilisations du réservoir Baskatong .....	81
Carte 11	Synthèse des potentiels et des contraintes du réservoir Baskatong .....	87
Carte 12	Potentiel de développement du réservoir Baskatong .....	89
Carte 13	Affectations du réservoir Baskatong .....	99
Carte 14	Territoire d'étude du réservoir Kiamika .....	107
Carte 15	Tenure du réservoir Kiamika .....	109
Carte 16	Synthèse des potentiels et des contraintes du réservoir Kiamika .....	115
Carte 17	Affectations du réservoir Kiamika .....	121

## Liste des graphiques

Graphique 1	Rôles du PRDTP .....	6
Graphique 2	Évolution de la situation hôtelière des Laurentides – 1996 à 2000 .....	30
Graphique 3	Grille de compatibilité des activités .....	91
Graphique 4	Grille de compatibilité des activités – réservoir Kiamika .....	119

## Liste des tableaux

Tableau 1	Croissance de la population active .....	18
Tableau 2	Taux de chômage et d'activité .....	21
Tableau 3	Fréquentation des territoires fauniques structurés et des parcs nationaux – 1999 .....	28
Tableau 4	Rangs occupés – participation aux activités reliées à la nature.....	35
Tableau 5	Produits touristiques offerts dans les parcs nationaux et les réserves fauniques ..	41
Tableau 6	Pression de chasse et de pêche dans les zecs.....	42
Tableau 7	Pression de chasse et de pêche dans les pourvoiries avec droits exclusifs .....	42
Tableau 8	Sites d'intérêt historique dans les Laurentides.....	44
Tableau 9	Priorités d'études de lacs par MRC.....	62
Tableau 10	Plan d'action du PRDTP .....	72
Tableau 11	Plan d'action du réservoir Baskatong.....	101
Tableau 12	Périmètre et proportion des zones proposées.....	123
Tableau 13	Plan d'action du réservoir Kiamika.....	127



---

## Introduction

Le PRDTP est élaboré pour chaque région administrative du Québec qui comprend des terres publiques sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Il se compose de deux grandes parties. La première porte exclusivement sur des notions générales communes à l'ensemble des régions du Québec. Elle comprend deux chapitres : le premier traite de la définition du plan et de ses rôles et décrit les étapes de son élaboration. Le second chapitre présente le contexte de réalisation du plan. Ce contexte inclut les orientations relatives à la planification et à la gestion du territoire public, de même que les partenaires impliqués dans l'élaboration du plan, selon la section abordée.

La seconde partie présente le PRDTP de la région administrative. Elle comprend les éléments suivants : le constat territorial et la problématique de développement, les grands enjeux de l'utilisation territoriale, le concept de développement, le scénario de développement et le plan d'action.

Le récréotourisme est le premier thème traité. D'autres thèmes pourront être étudiés par la suite, comme l'industrie et le commerce, l'utilité publique ou communautaire, les territoires particuliers d'intervention, la préservation et la protection.

Un bilan du plan d'action compris dans le PRDTP sera effectué à chaque année.

---

Partie 1  
Définition, rôles et élaboration  
d'un plan régional  
de développement  
du territoire public

Laurentides

---

---

# CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP)

## 1.1 Définition

Le PRDTP est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Il vise à déterminer, avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public.

Il possède les attributs suivants :

- ✓ ***Progressif et modulaire*** : il comporte plusieurs sections de planification et de développement du territoire, abordées selon les besoins et problématiques du milieu.
- ✓ ***Évolutif*** : il peut être modifié au fur et à mesure des besoins ou de l'émergence de nouvelles tendances.
- ✓ ***Fiable*** : son information est à jour.
- ✓ ***Partagé*** : il a fait l'objet de plusieurs consultations régionales auprès des organismes du milieu. De plus, il s'appuie sur un portrait territorial de la région qui traite de ses dimensions sociales, économiques et environnementales.
- ✓ ***Concerté*** : il associe les communautés régionales à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

## 1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public

Les rôles du PRDTP sont multiples (voir graphique 1). Document essentiel à la mise en valeur du territoire public et à la planification de l'émission de droits fonciers, il favorise une utilisation harmonieuse du territoire et facilite les planifications régionales des partenaires du Ministère. Il constitue également un outil de connaissance, car son élaboration repose sur la collecte et l'analyse de multiples renseignements sur le territoire public.

Le PRDTP apporte en outre un soutien important à la production des avis du MRNFP. Ces avis portent sur toutes les modifications liées aux territoires fauniques ou récréatifs, aux planifications forestières (plans généraux d'aménagement forestier, plans quinquennaux d'aménagement forestier et plans annuels d'interventions forestières), aux projets de promoteurs, aux parcs régionaux et à la planification des aires protégées et aux schémas d'aménagements.

**GRAPHIQUE 1**  
**RÔLES DU PRDTP**



### 1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public

La réalisation du PRDTP s'effectue par étapes. Chacune est assujettie à un processus de concertation au cours duquel le MRNFP consulte plusieurs partenaires. Ces étapes sont, dans l'ordre : l'établissement du constat territorial et de la problématique de développement, l'identification des grands enjeux et du concept de développement, l'élaboration du scénario de développement et du plan d'action.

#### 1.3.1 *Constat territorial et problématique de développement*

Le constat territorial vise à établir un portrait du territoire en fonction du thème à l'étude. Il peut comprendre une description de certaines caractéristiques de la région, la répartition des activités et infrastructures, l'évolution des tendances observées, les particularités de certaines parties du territoire, etc. Le constat présente également une analyse des potentiels. Il permet ainsi une lecture commune du territoire et de ses problématiques de développement.

---

### 1.3.2 *Enjeux et concept de développement*

Cette étape vise à identifier les grands enjeux liés à l'utilisation du territoire public. Ces enjeux peuvent être d'ordre économique, environnemental, social, éducatif, culturel, administratif ou institutionnel. Leur identification permet ensuite l'élaboration du concept de développement qui rend compte des orientations choisies et propose des objectifs de développement.

### 1.3.3 *Scénario de développement et plan d'action*

Le scénario de développement précise, à partir du concept, les objectifs spécifiques et les règles de développement qui s'appliquent à un cadre territorial plus circonscrit. Il définit des types d'intervention pour différents secteurs du territoire qui présentent une problématique particulière et des caractéristiques homogènes. Il s'appuie sur un découpage effectué en fonction de la connaissance du territoire et de ses besoins inhérents.

Le plan d'action, quant à lui, présente les dispositions prises pour la mise en œuvre du PRDTP. Il identifie les étapes de cette mise en œuvre, les moyens retenus à cette fin et les priorités d'atteinte des objectifs. Le plan d'action contient également un échéancier et la liste des partenaires associés à sa mise en œuvre.

---

## CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC

### 2.1 Section récréotourisme

#### 2.1.1 *Définition du récréotourisme*<sup>1</sup>

Le néologisme québécois *récréotourisme* englobe à la fois les secteurs du tourisme et du loisir. On qualifiera donc de *récréotouristique* un site ou une entreprise susceptibles d'attirer une clientèle touristique et qui favorise la pratique d'activités de loisir. Ces activités peuvent être d'ordre socioculturel, sportif, de plein air ou autre.

Dans le contexte du PRDTP, les activités de loisir s'exercent dans la région, mais en dehors du lieu de résidence. Elles comprennent donc les visites de musées et les activités sportives, par exemple, mais excluent la lecture ou la philatélie. Ces activités récréatives ne diffèrent du tourisme que par leur clientèle, qui est résidente ou excursionniste. Le récréotourisme, quant à lui, regroupe à la fois le loisir local, sans déplacement géographique important, le loisir d'excursion, hors de la localité mais sans hébergement, le tourisme d'agrément ou de vacances et le tourisme lié à des activités professionnelles<sup>2</sup>.

#### 2.1.2 *Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme*

La réalisation du PRDTP s'inscrit dans la mission du MRNFP qui consiste à « *favoriser l'acquisition de connaissances, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population* ». Les lois, les règlements, les politiques et les programmes du MRNFP guident la formulation des orientations et des objectifs du PRDTP, de même que des priorités d'intervention qui en découlent. Par ailleurs, le plan s'appuie sur les caractéristiques particulières du territoire public de chaque région, sur les outils de planification des partenaires gouvernementaux et régionaux ainsi que sur les résultats de ses propres activités de concertation et de consultation.

Les orientations du Plan stratégique du MRNFP influencent également l'élaboration du PRDTP. Ces orientations sont les suivantes : favoriser la connaissance du territoire et des ressources et contribuer au développement de leur potentiel économique; faciliter une utilisation polyvalente de ce territoire et de ces ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise; contribuer au respect de l'environnement et offrir des services de qualité aux citoyens.

---

<sup>1</sup> Denys Lessard, Tourisme Québec.

<sup>2</sup> Pierre Bellerose, *Le libre-échange et le champ récréotouristique*, CET, juin 1988, p. 25.

### 2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme

Pour l'élaboration du PRDTP – Section récréotourisme, le MRNFP a eu recours à divers documents qui encadrent la planification et le développement des activités récréatives sur le territoire public. Ces documents énoncent des orientations, des principes ou des normes de gestion des terres publiques, particulièrement en matière d'hébergement.

Ces documents sont les suivants :

- ✓ Le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide a été élaboré à partir de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec. Il s'applique particulièrement au développement de la villégiature.
- ✓ L'Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public entre le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Société de la faune et des parcs du Québec, ratifiée en février 2001. Cette entente a été revue afin d'y inclure les nouvelles réalités découlant de l'expérience des plans régionaux de développement de la villégiature.
- ✓ La Loi sur les terres du domaine de l'État et le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Cette loi et ce règlement encadrent l'émission de droits fonciers et les modalités de camping temporaire sur le territoire public.
- ✓ Les orientations sur les abris sommaires.

#### 2.1.3.1 Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public

Afin d'appuyer le développement de la villégiature sur des règles minimales communes aux régions, le MRNFP a élaboré en 1994 le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide vise à encadrer le développement de la villégiature dans les cas de location ou de cession de terres à cette fin par le MRNFP. Les partenaires gouvernementaux et régionaux ont participé à l'élaboration de ce document.

L'orientation à la base de la planification du développement de la villégiature sur le territoire public est la suivante : « **Accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature suivant une démarche d'harmonisation et d'intégration des divers modes d'utilisation du territoire** ». À cette fin, le MRNFP retient les objectifs de développement suivants :

- ✓ Planifier un développement de la villégiature qui n'entraîne aucune nuisance.
- ✓ Optimiser l'utilisation du potentiel récréatif tout en réduisant au minimum l'impact des projets de développement sur le milieu.

- 
- ✓ Réserver des terres pour l'accès du public aux rives des lacs et des cours d'eau.
  - ✓ Diversifier les types de villégiature ainsi que les densités d'occupation et favoriser l'intégration de cette diversité dans les projets de développement.
  - ✓ Éviter les conflits entre la villégiature et les autres utilisations des terres, notamment celles de nature récréative.
  - ✓ Privilégier la consolidation dans des sites.
  - ✓ Favoriser la diversité et la qualité de la pratique des activités liées à la villégiature.

#### **2.1.3.2 Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public MRN–Société de la faune et des parcs du Québec**

L'entente intervenue en février 2001 entre le MRN et la Société de la faune et des parcs du Québec fixe certaines balises au développement de tout type d'hébergement en milieu riverain. Cette entente porte sur la villégiature privée, l'hébergement commercial ou communautaire et le camping sur l'ensemble du territoire public.

Les principales orientations de cette entente retenues dans l'élaboration du PRDTP sont les suivantes :

- ✓ Assurer une harmonisation entre le développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, le maintien de la biodiversité et la mise en valeur de la faune et de son habitat, selon une approche de gestion intégrée des ressources.
- ✓ Considérer les différents besoins liés à l'utilisation du territoire public, qu'ils soient d'ordre économique, social, environnemental, récréotouristique ou faunique.
- ✓ Favoriser la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives et socioéconomiques, tout en tenant compte de l'intensification de l'utilisation du territoire, de la diversité de la demande et de la rareté des espaces disponibles.
- ✓ Assurer la cohabitation harmonieuse et un partage équitable du potentiel faunique entre les villégiateurs, les pêcheurs excursionnistes et la clientèle des établissements de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Confier le développement de la villégiature dans les parcs, les réserves fauniques et les pourvoies avec droits exclusifs aux gestionnaires de ces territoires, lesquels verront à appliquer, dans leurs plans de gestion, les principes de conservation de cette entente.



### 2.1.3.3 Occupation temporaire sur le territoire public (camping temporaire ou de séjour)

Le MRNFP a modifié le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État découlant de la Loi sur les terres du domaine de l'État afin d'ajouter des dispositions sur le camping temporaire ou le séjour<sup>3</sup>. Actuellement, les clauses qui se rapportent au séjour stipulent qu'il est possible d'occuper dans une même année une terre publique à des fins de camping pour une période maximale de sept mois.

Dans le contexte de l'élaboration du PRDTP, il est possible de déterminer des zones de séjour auxquelles seraient associées des conditions de pratique qui permettent un contrôle du territoire. Ces zones sont déterminées en concertation avec les partenaires de la Table régionale. Le MRNFP peut ensuite confier la gestion du camping à un partenaire, soit par une entente de délégation prévue aux articles 13.3 et suivants de la Loi sur les terres du domaine de l'État, soit par un programme de délégation de gestion, en vertu des articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Notons par ailleurs qu'à l'intérieur du territoire structuré d'une zone d'exploitation contrôlée (zec), la gestion du camping relève du MRNFP (Faune Québec) qui peut éventuellement la déléguer à l'organisme gestionnaire de la zec. Lorsqu'elle désire tarifier l'activité, la zec doit produire un Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) dans lequel le mode de gestion de cette occupation sera défini.

### 2.1.3.4 Abri sommaire sur le territoire public

En août 2001, le MRNFP procédait à une consultation régionale sur les abris sommaires dans le contexte de l'élaboration des PRDTP. Cette consultation avait pour but de définir les besoins à l'égard de l'hébergement en abri sommaire et de clarifier les règles d'octroi des baux. Les ministères, les organismes publics, le milieu municipal et les principaux utilisateurs du territoire public ont été invités à répondre à un questionnaire et à prendre position sur les orientations proposées par le MRNFP.

Après l'analyse de l'ensemble des commentaires régionaux reçus, le MRNFP entreprenait en juin 2002, une consultation auprès des ministères et organismes publics centraux concernés par les questions touchant à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources. Le Ministère a également consulté les représentants du milieu municipal, des grandes fédérations d'utilisateurs du territoire public et de l'industrie faunique.

L'objectif premier visé par ces consultations est de s'assurer que les nouvelles orientations permettront aux milieux régionaux de se prononcer sur les abris sommaires en fonction de leurs besoins respectifs. La participation des partenaires régionaux à la prise de décision quant à l'utilisation du territoire public à des fins d'abri sommaire, permettra ainsi un plus grand respect des besoins et une meilleure mise en valeur du territoire et de ses ressources.

---

<sup>3</sup> Il est à noter que ces dispositions ne concernent pas les campings aménagés avec des infrastructures permanentes pour lesquels la Loi prévoit d'autres dispositions.

---

En janvier 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a approuvé les nouvelles orientations sur les abris sommaires. Ces orientations concernent d'une part, l'émission des nouveaux baux et, d'autre part, les règles relatives aux baux d'abri sommaire existants. Le PRDTP constitue l'outil privilégié pour la mise en œuvre des orientations sur les abris sommaires.

#### **2.1.4 *Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme***

Le MRNFP a associé un certain nombre de partenaires à sa démarche d'élaboration du PRDTP en mettant sur pied une Table régionale de concertation. Les membres de cette table représentent des organismes qui ont tous légalement un mandat de planification sectorielle lié à la gestion et au développement des terres du domaine de l'État (par exemple, un schéma d'aménagement ou des aires protégées), à la gestion des ressources fauniques ou forestières ou à la protection des biens culturels. Tous ces partenaires participent activement à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public. Les représentants de la Table régionale de concertation sont ceux des municipalités régionales de comté (MRC), du MRNFP (Forêt Québec, Faune Québec, Secteur du territoire et des parcs), du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Environnement.

#### **2.1.5 *Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public***

Divers outils de planification régionaux ont également servi à l'élaboration du PRDTP. Il s'agit des schémas d'aménagement élaborés par les MRC, du plan stratégique effectué par le conseil régional de développement (CRD) de chacune des régions [maintenant la Conférence régionale des élus (CRÉ)], des plans de développement d'activités récréatives (PDAR) que les zecs peuvent élaborer, du plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) sous la responsabilité de Faune Québec, des plans de développement du tourisme réalisés par les associations touristiques régionales (ATR) ainsi que des plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestiers réalisés par les industriels forestiers. Lors des travaux d'élaboration du PRDTP, le MRNFP prend en considération les positions véhiculées dans ces documents.

---

Partie 2  
Plan régional  
de développement  
du territoire public

Laurentides  
Section 1 – Récréotourisme

---

---

## Introduction

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) des Laurentides – Section récréotourisme a été approuvé par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le PRDTP entre en vigueur à son approbation et remplace le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) des Laurentides élaboré dans les années 1990. La partie 1 est un élément intégré au présent PRDTP. La présente section du PRDTP a pour but d'encadrer le développement des activités récréotouristiques sur le territoire public ainsi que l'émission des droits liés à ces activités.

Le premier chapitre décrit le territoire d'étude et le contexte régional. Le deuxième chapitre présente le constat territorial en situant l'importance du récréotourisme dans Les Laurentides et expose les potentiels de développement de cette région. Les enjeux d'utilisation territoriale reliés au récréotourisme sont énoncés au chapitre trois. Les chapitres quatre et cinq indiquent les orientations et les choix de développement retenus pour le territoire laurentien. Finalement, le dernier chapitre présente le plan d'action et les moyens mis en œuvre pour la réalisation du PRDTP.

## CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL

### 1.1 Territoire d'étude

La région administrative des Laurentides couvre huit MRC, soit : Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville, Mirabel, La Rivière-du-Nord, Argenteuil, Les Pays-d'en-Haut, Les Laurentides et Antoine-Labelle. De façon plus spécifique, le territoire d'étude du PRDTP porte principalement sur le territoire public sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs situé plus particulièrement dans les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil (voir carte 1).

### 1.2 Contexte régional

Les renseignements qui suivent permettent de saisir le contexte régional dans lequel a été réalisé le PRDTP des Laurentides. La première section en présente les grandes caractéristiques et met en lumière les attributs du territoire public de cette région. La deuxième fait état des éléments du contexte régional de planification qui ont été pris en compte dans la réalisation du PRDTP.

### 1.2.1 *Caractéristiques générales de la région des Laurentides*

#### Dimension économique

##### A – LA RÉGION

La région administrative des Laurentides est située immédiatement au nord de Laval et de Montréal. Cette proximité de la grande région métropolitaine exerce une forte influence sur la région, surtout dans sa partie sud qui profite du mouvement de décentralisation industrielle de la métropole pour accroître sa base manufacturière.

Les infrastructures et les systèmes de transport de la région en font l'une des plus accessibles du Québec. On y trouve en effet un réseau routier complet, qui comprend notamment les autoroutes 13, 15, 50 et 640. Sa situation stratégique lui permet de bénéficier du vaste marché de la région métropolitaine, qui compte 3 500 000 personnes, et de celui de la région de Gatineau–Ottawa, qui en compte 1 000 000.

La présence de l'Aéroport international de Montréal-Mirabel, dans le sud de la région, et la proximité de l'Aéroport international de Montréal-Dorval, sur l'île de Montréal, constituent également des atouts pour la région aux plans du tourisme et du commerce international. La proximité du port de Montréal et du vaste réseau ferroviaire qui y est rattaché facilite aussi le transport des marchandises.

Les activités économiques de la région se distinguent nettement du sud au nord. Ainsi les principales activités agricoles et manufacturières se concentrent au sud, dans les Basses Laurentides, entre les rivières des Mille Îles et des Outaouais et le Bouclier canadien. Au centre, dans le cœur des Laurentides, l'économie est étroitement liée au tourisme et à la récréation, tandis qu'au nord, dans les Hautes Laurentides, elle est associée à l'exploitation forestière.

Certains indicateurs font foi de la bonne performance économique de la région. Ainsi la population active, qui était de 259 100 en 2001<sup>4</sup>, a connu au cours des dernières années une croissance supérieure à celle de l'ensemble du Québec (voir tableau 1).

**TABLEAU 1  
CROISSANCE DE LA POPULATION ACTIVE**

Période	Laurentides	Ensemble du Québec
1999-2000	<b>3,2 %</b>	1,9 %
2000-2001	<b>2,9 %</b>	1,8 %

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

---

**CARTE 1**  
**TERRITOIRE D'ÉTUDE**

Les taux de chômage et d'activité de la région indiquent également une bonne performance en matière d'emploi (voir tableau 2).

**TABLEAU 2**  
**TAUX DE CHÔMAGE ET D'ACTIVITÉ<sup>5</sup>**

Taux	Laurentides	Ensemble du Québec
Taux d'activité	<b>68,6 %</b>	63,9 %
Taux de chômage	<b>7,9 %</b>	8,9 %

En ce qui a trait au tourisme, avec plus de 1 800 000 visiteurs en 1999<sup>6</sup>, Les Laurentides occupent le troisième rang de fréquentation au Québec, derrière les régions de Montréal et de Québec.

Dans le sud de la région, le récrétourisme s'est principalement développé autour de l'agriculture et des activités culturelles. Dans la zone centrale, là où le ski alpin a fait la renommée des Laurentides, la villégiature représente une partie importante de l'économie régionale. Dans plusieurs municipalités, le nombre de chalets y dépasse le nombre de résidences principales. Pour l'ensemble de la région, le rapport de la villégiature sur la résidence principale est de 24 %, contre 10 %<sup>7</sup> pour l'ensemble du Québec. Finalement, les Hautes Laurentides constituent le paradis des amateurs de plein air. Le tourisme y a une forte connotation d'aventure, de chasse et de pêche, de motoneige et de grands espaces<sup>8</sup>.

L'industrie touristique des Laurentides est en pleine croissance, particulièrement depuis le développement de la Station Mont Tremblant. Un milliard de dollars a déjà été investi dans ce développement et un autre milliard devrait l'être d'ici l'achèvement du projet. Ces investissements ont des retombées importantes sur toute la région et entraînent une hausse de la demande pour d'autres produits touristiques.

<sup>5</sup> Institut de la statistique du Québec : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

<sup>6</sup> Tourisme Québec, *Le tourisme au Québec en bref, 1999*, Direction de la planification stratégique, Québec, 2000, 12 p.

<sup>7</sup> Nombre de chalets/nombre de résidences principales. Calcul établi à partir des données des *Sommaires des rôles d'évaluation municipale – 2000*, ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

<sup>8</sup> Zins Beauchesne et associés, *Stratégie maîtresse de marketing et plan d'action – Synthèse*, Association touristique des Laurentides, avril 1999, p. 2-2.

## Dimension économique

### B – LE TERRITOIRE PUBLIC

La quasi-totalité du territoire public est boisée et constituée d'unités d'aménagement forestières. Des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) y sont alloués, sauf dans le parc national du Mont-Tremblant et sur quelques parcelles.

Il en résulte une activité forestière importante. Le territoire public représente en effet 81 % de l'approvisionnement des 20 entreprises bénéficiant de CAAF. Ces entreprises transforment à elles seules 70 % du volume total autorisé pour les 90 entreprises de transformation du bois situées dans Les Laurentides. Dans les Hautes Laurentides, l'exploitation forestière crée la majorité des emplois directs et indirects.

D'autre part, le territoire public n'échappe pas au vent de relance qui souffle sur la région depuis quelques années. Des projets récréotouristiques majeurs y sont annoncés et certains d'entre eux sont en voie de réalisation, notamment au réservoir Baskatong, dans la MRC d'Antoine-Labelle. Le MRNFP est également de plus en plus sollicité pour l'obtention de droits récréatifs divers tels que sentiers, baux de villégiature privée et camping.

Les Laurentides arrivent au premier rang des 17 régions administratives du Québec pour la participation aux activités de pêche sportive et de chasse<sup>9</sup>. Le territoire public compte à lui seul 23 pourvoies avec droits exclusifs, six zones d'exploitation contrôlée (zec), deux réserves fauniques (Rouge-Matawin et de Papineau-Labelle)<sup>10</sup> et une aire faunique communautaire. Ces territoires fauniques structurés occupent une superficie de 10 000 km<sup>2</sup>, soit 48 % de la région.

Quant à l'accès au territoire public, il est grandement facilité par l'autoroute 15 et la route 117 qui traversent la région en son centre et assurent les déplacements nord-sud jusqu'à Mont-Laurier. Selon leur lieu de résidence, les utilisateurs en provenance de la grande région métropolitaine peuvent ainsi accéder au territoire public en une heure ou deux. La route 117 constitue également un lien privilégié avec l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue. Dans la partie nord des Laurentides, au-delà de Mont-Laurier, le territoire public est accessible par le chemin de Parent et les chemins forestiers.

---

<sup>9</sup> P. Bouchard *Popularité des différentes activités reliées à la nature et à la faune dans les diverses régions administratives du Québec*. Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, 2001, 96 p. cité dans le *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides*, Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides, Société de la faune et des parcs du Québec, version préliminaire, février 2002, p. 35.

<sup>10</sup> Les réserves fauniques de Papineau-Labelle et Rouge-Matawin se prolongent respectivement dans les régions de Lanaudière et de l'Outaouais.



---

## Dimension sociale

### A – LA RÉGION

Le territoire municipalisé couvre 54 % de la région des Laurentides, soit 11 625 kilomètres<sup>2</sup>. Il compte 8 MRC et 86 municipalités.

Situées à proximité de Montréal et de Laval, les MRC de Thérèse-De Blainville, Mirabel et Deux-Montagnes ont connu une très forte croissance de leur population au cours des dernières décennies, à la faveur de l'étalement de la région métropolitaine. Les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, dans le cœur des Laurentides, ont également vu leur population augmenter de façon très significative, notamment par la transformation de chalets en résidences permanentes.

Ainsi, de 1986 à 1996, la population de la région des Laurentides s'est accrue de 35,1 %, soit de presque quatre fois le taux enregistré pour le Québec au cours de cette période (9,3 %). Selon le dernier recensement, la région comptait, en 2001, 461 366 habitants, soit une augmentation de 6,9 % par rapport à 1996. Durant la même période, pour l'ensemble du Québec, l'accroissement de la population n'était que de 1,4 %<sup>11</sup>. Selon les perspectives démographiques, la population des Laurentides devrait continuer de croître beaucoup plus rapidement que celle du Québec.

D'autre part, la région compte deux territoires autochtones habités et fréquentés par les Mohawks. Ce sont la réserve de Doncaster, un territoire de chasse d'une superficie de 7 897,02 ha situé dans la MRC des Laurentides, et l'établissement de Kanesatake, d'une superficie de 1 055,48 ha, dans la MRC de Deux-Montagnes.

## Dimension sociale

### B – LE TERRITOIRE PUBLIC

À la suite d'ententes signées depuis mai 2000, trois MRC gèrent des terres publiques intramunicipales (TPI). Ce sont les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, où ces terres représentent respectivement 104 km<sup>2</sup>, 60 km<sup>2</sup> et 19 km<sup>2</sup>.

D'autre part, une partie du territoire public est libre de droits fauniques. Cette partie se situe à la limite nord de la région et plus au sud, dans les territoires municipalisés. En fait, si l'on soustrait du territoire public les territoires structurés voués à la conservation ou à l'exploitation des ressources fauniques, la superficie de ce territoire non structuré est de 3 250 km<sup>2</sup>, soit 22 % du territoire public. Ce territoire fait toutefois généralement partie d'unités d'aménagement forestières soumises à des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Des baux y ont été émis pour des fins récréatives et des droits y ont été accordés pour des sentiers, des droits de passage ou autres. On y trouve aussi une quarantaine de pourvoiries sans droits exclusifs où se pratiquent des activités de chasse et de pêche.

---

<sup>11</sup> Statistique Canada, *Chiffres de population et des logements, recensements de 2001 et de 1996 – données intégrales*, <http://www12.statcan.ca>, 18 mars 2002.

## Dimension environnementale

### A – LA RÉGION

Les Laurentides recèlent une grande diversité d'espèces florales et fauniques. Au nord, des habitats de grandes dimensions abritent notamment l'ours noir et l'orignal. Le cerf de Virginie se retrouve davantage dans les vallées des rivières Rouge et du Lièvre, où des conditions climatiques plus clémentes et des plateaux agricoles entourés d'espaces forestiers lui procurent abris et nourriture.

Par ailleurs, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Mille Îles fournissent la quasi-totalité des milieux humides d'importance dans la région<sup>12</sup>. Ces habitats sont propices au frai<sup>13</sup> et à la croissance d'une grande diversité d'espèces de poissons. Ces plans d'eau comportent également des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, des habitats pour le rat musqué et deux refuges fauniques.

Les activités humaines exercent toutefois une pression importante sur les espèces fauniques et floristiques. Il faudra éviter de déstabiliser les rives et de créer de l'érosion afin de protéger les habitats et la reproduction de plusieurs espèces.

Les ressources hydriques de la région sont par ailleurs impressionnantes. On y dénombre en effet plus de 6 000 lacs<sup>14</sup> et de grandes rivières telles que la Rouge, du Lièvre, des Outaouais et des Mille Îles. Sur 534 lacs de plus de 20 hectares, 21 ont plus de 1 000 hectares<sup>15</sup>.

Dans l'ensemble, la géographie de la région se prête particulièrement bien aux activités récréotouristiques. Ses monts et collines ont favorisé l'émergence du ski alpin, à l'origine de l'industrie touristique des Laurentides. Ses rivières aux eaux vives ou calmes permettent des activités comme la descente en canot ou en kayak et ses lacs sont convoités pour la pratique d'activités nautiques ou de villégiature. Enfin, son relief varié recèle d'innombrables paysages qui constituent autant d'attraits pour les touristes.

## Dimension environnementale

### B – LE TERRITOIRE PUBLIC

Le territoire public des Laurentides est riche en ressources naturelles. En effet, les forêts publiques représentent 74 % des terrains forestiers de la région. De même, les grands réservoirs de Baskatong, Kiamika, Mitchinamecus et du lac du Poisson Blanc se situent essentiellement sur les terres du domaine de l'État. Leur milieu est encore peu développé. Cependant, la faune, pour plusieurs espèces, y est déjà exploitée à sa capacité maximale.

---

<sup>12</sup> Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides*, direction de l'aménagement de la faune des Laurentides, version préliminaire, février 2002.

<sup>13</sup> Période de la reproduction chez les poissons.

<sup>14</sup> Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides*, direction de l'aménagement de la faune des Laurentides, version préliminaire, février 2002.

<sup>15</sup> Compilation effectuée à partir de la BDTA (Base de données topographiques et administratives), à l'échelle de 1/250 000.

Certaines aires y bénéficient d'une protection légale. Toutes catégories confondues, ces aires couvrent 1 340 km<sup>2</sup>, soit environ 6 % de la superficie de la région. Elles se composent principalement des parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant (pour la partie située dans la région des Laurentides), des cinq réserves écologiques et d'habitats fauniques. D'autres projets, comme l'identification et la protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels, pourraient permettre d'accroître cette superficie. Mentionnons à cet égard que l'objectif du gouvernement est d'augmenter à 8 % la superficie d'aires protégées au Québec.

## 1.2.2 Contexte de planification

Le contexte actuel est particulièrement favorable à la planification des activités récrétouristiques sur le territoire public. En effet cette industrie est en pleine croissance non seulement dans toute la région, mais également au Québec<sup>16</sup> et partout dans le monde. D'ores et déjà, il s'agit de la première industrie mondiale et on prévoit, d'ici 2010, une croissance de 76 % du nombre de touristes étrangers<sup>17</sup>.

Au Québec, la Stratégie de marketing pour la période 2000-2005 élaborée par Tourisme Québec vise à faire passer la fréquentation touristique annuelle de 18,8 millions de personnes en 1998 et à 24,7 millions en 2005. Les principaux marchés visés sont le Québec, l'Ontario, les États-Unis, une partie de l'Europe ainsi que le Japon et le Mexique.

Le Québec dispose à cette fin de plusieurs atouts<sup>18</sup>. Tourisme Québec a identifié à cet égard huit produits prioritaires<sup>19</sup> pour l'ensemble du territoire québécois, soit le circuit touristique, le séjour urbain, le séjour de villégiature, le ski alpin, le séjour de chasse et pêche, la motoneige, l'aventure en plein air et les voyages de congrès et d'affaires. Comme bon nombre de ces produits se retrouvent dans Les Laurentides, les efforts de marketing de Tourisme Québec ciblés sur ces produits avantageront la région.

Les stratégies des organismes régionaux vont dans le même sens. Dans sa Stratégie maîtresse de marketing<sup>20</sup> rendue publique en 1999, l'Association touristique des Laurentides (ATL) veut hausser la fréquentation de la région en visant sensiblement les mêmes marchés que Tourisme Québec. De même, l'une des priorités du Plan stratégique<sup>21</sup> du CRD des Laurentides adopté en 2001 est de consolider le leadership de la région en matière de tourisme. À cette fin, le CRD veut accroître la fréquentation de la région en augmentant d'une nuitée la durée moyenne de séjour des touristes. Les deux organismes régionaux ciblent également une forte croissance de l'offre d'activités de plein air au cours des prochaines années.

---

<sup>16</sup> Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, Québec, 2000.

<sup>17</sup> Tourisme Québec, *Résumé de la politique de développement touristique*, Québec, 2001.

<sup>18</sup> Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005, Grandes tendances de la demande touristique*, Québec, 2000.

<sup>19</sup> Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, Québec, 2000, 46 p.

<sup>20</sup> Zins Beauchesne et associés, *Stratégie maîtresse et plan d'action - Synthèse*, Association touristique des Laurentides, Montréal, 1999, 52 p.

<sup>21</sup> CRD des Laurentides, *Plan stratégique régional 2000-2005*, Saint-Jérôme, 2001, 27 p.

Les activités de plein air feront aussi l'objet d'un important développement au cours des prochaines années dans les parcs nationaux et les réserves fauniques gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le plan directeur du Parc national du Mont-Tremblant<sup>22</sup>, adopté en 2000, contient notamment des projets qui mettent l'accent sur le développement d'activités comme le vélo, les divers types de randonnée, le canot-camping, l'observation de la nature et la découverte des paysages. Les plans de mise en valeur des réserves fauniques de Papineau-Labelle<sup>23</sup> et Rouge-Matawin<sup>24</sup> pour 2000-2005 privilégient également le développement de telles activités qui créent un impact récréotouristique et des retombées économiques.

Plusieurs autres projets vont dans la même direction. Ainsi Faune Québec a déposé un plan de développement régional associé aux ressources fauniques<sup>25</sup>. Ce plan vise une meilleure mise en valeur des potentiels fauniques par des stratégies de développement dont bénéficierait l'économie de la région. Les zecs de la Maison-de-Pierre, de Normandie, de Mitchinamecus et de Petawaga ont pour leur part réalisé des plans de développement d'activités récréatives (PDAR) qui mèneront à la création d'activités de plein air. Au cours des dernières années, divers intervenants ont également réalisé des plans de mise en valeur de deux pôles touristiques présentant des potentiels de développement de calibre international, soit le réservoir Baskatong et le réservoir Kiamika. La mise en valeur de ces deux réservoirs est d'ailleurs déjà entreprise.

Enfin, l'accès au territoire fera l'objet d'importants travaux. Selon le Plan de transport des Laurentides<sup>26</sup>, rendu public en 2001 par le ministère des Transports du Québec, les principales routes d'accès à la région seront grandement améliorées, soit les autoroutes 15 et 640 ainsi que les routes 117, 323 et 329. Dans la partie nord des Laurentides, des travaux sur la route de Parent ont accru l'accessibilité à toute cette portion de territoire. Enfin, divers tronçons de la Route verte sont en voie de construction dans la région. Par ailleurs, Loisirs Laurentides parraine présentement la planification des grands axes de développement des corridors récréatifs et de plein air des Laurentides.

---

<sup>22</sup> Sépaq, *Plan directeur du parc du Mont-Tremblant*, 2000.

<sup>23</sup> Sépaq, *Réserve faunique de Papineau-Labelle, Mise en valeur : Orientations et mesures, 2000-2005*, version finale, 4 p.

<sup>24</sup> Sépaq, *Réserve faunique Rouge-Matawin, Mise en valeur : Orientations et mesures, période 2000-2005*.

<sup>25</sup> Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides*, Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides, version préliminaire, février 2002, p. 94.

<sup>26</sup> Ministère des Transports du Québec, *Plan de transport des Laurentides*, Saint-Jérôme, 2001, 95 p. et annexes.

---

## CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE

### 2.1 Situation actuelle du récréotourisme dans la région

L'activité touristique constitue l'une des assises de l'économie des Laurentides. Par les emplois qu'il crée et l'envergure de ses retombées économiques, le tourisme est la première industrie en importance dans le cœur de la région, soit dans les MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides. En 1999, les dépenses effectuées dans Les Laurentides par les touristes s'élevaient à 284 millions de dollars et le nombre de leurs nuitées à 5 113 000.

La zone de Mont-Tremblant constitue maintenant le centre de cette industrie dans la région. En 1998, 124 des 282 entreprises récréotouristiques de la région se trouvaient dans cette zone et créaient 3 716 des 5 588 emplois liés au tourisme de la MRC des Laurentides. Entre 1991 et 1998, le nombre de ces entreprises a augmenté de 44,2 %.

La clientèle touristique des Laurentides provient de quatre marchés géographiques : le Québec, le reste du Canada, le nord-est des États-Unis et l'Europe. En 1999, 78 % des touristes provenaient du Québec, 9 % du reste du Canada (majoritairement de l'Ontario), 6,6 % des États-Unis et 6,3 % d'outre-mer.

Les données indiquent que les touristes fréquentent la région tout au long de l'année. Les touristes québécois, canadiens et européens privilégient la période de juillet à septembre, tandis que les Américains préfèrent les visites hivernales. Les statistiques indiquent que 43 % des visites sont effectuées par agrément, 40,2 % à des fins familiales, 10,3 % par affaires et 6,2 % à d'autres fins.

La ville de Mont-Tremblant possède une solide réputation touristique. Située dans la partie nord-est de la ville, la Station Mont Tremblant représente aujourd'hui le principal pôle de développement de toute la région. Cette station a été le théâtre, entre 1992 et 2002, d'un important projet d'aménagement. Des investissements immobiliers de près d'un milliard de dollars, durant les phases 1 et 2 du projet, en ont fait un centre récréotouristique majeur où 2 800 employés accueillent aujourd'hui sur quatre saisons quelque 2,3 millions de visiteurs. Bon nombre d'hôtels, de motels, d'auberges, d'immeubles en copropriété et d'infrastructures de tourisme sont venus s'ajouter aux infrastructures déjà présentes. Avec la réalisation à venir des phases 3 et 4 du projet, la station pourra accueillir autour de sept millions de visiteurs par année et employer environ 7 500 personnes.

D'autres projets d'envergure sont également à l'étude ou encore en voie de réalisation dans la région. Ainsi un important complexe récréotouristique devrait s'ériger prochainement dans la MRC d'Antoine-Labelle, sur les rives du réservoir Baskatong et à proximité du mont Sir-Wilfrid.

Quant au territoire public, il constitue une composante majeure du produit touristique régional. Ses 14 364 km<sup>2</sup>, dont 4 509 km<sup>2</sup> se situent dans des territoires municipalisés, représentent 66,9 % de la région. Il se concentre surtout dans les MRC d'Antoine-Labelle (92 %) et des Laurentides (6,5 %).

Les attraits et équipements du territoire public attirent de nombreux visiteurs. Ainsi les parcs nationaux du Mont-Tremblant et d'Oka accueillent respectivement 420 000 et 560 000 personnes par an. Le territoire compte aussi deux réserves fauniques dans la MRC d'Antoine-Labelle, soit la réserve faunique de Papineau-Labelle, partagée avec la région de l'Outaouais, et celle de Rouge-Matawin, partagée avec la région de Lanaudière. Enfin, six zecs (Lesueur, de la Maison-de-Pierre, Mazana, Mitchinamecus, Normandie et Petawaga) et 23 pourvoires avec droits exclusifs y occupent également de grandes superficies, ce qui laisse peu de territoire public libre de droits fauniques.

Le tableau 3 donne la superficie des territoires fauniques structurés et des parcs nationaux ainsi que leur fréquentation en jours de chasse et de pêche. Les activités touristiques de ces territoires seront abordées plus loin.

**TABLEAU 3**  
**FRÉQUENTATION DES TERRITOIRES FAUNIQUES STRUCTURÉS**  
**ET DES PARCS NATIONAUX – 1999**

Territoire faunique	Jours de chasse et pêche	Superficie totale (km <sup>2</sup> )
6 zecs	88 501	5 363
23 pourvoires avec droits exclusifs	49 749	3 138
2 réserves fauniques	33 786	3 020
Parc national d'Oka	n/d	23
Parc national du Mont-Tremblant	5 501*	701
Total	177 537	12 245

\* Pêche seulement, chasse interdite.

Source : Société de la faune et des parcs du Québec, Direction des Laurentides, 2001.

---

### 2.1.1 Hébergement

#### A – RÉGION

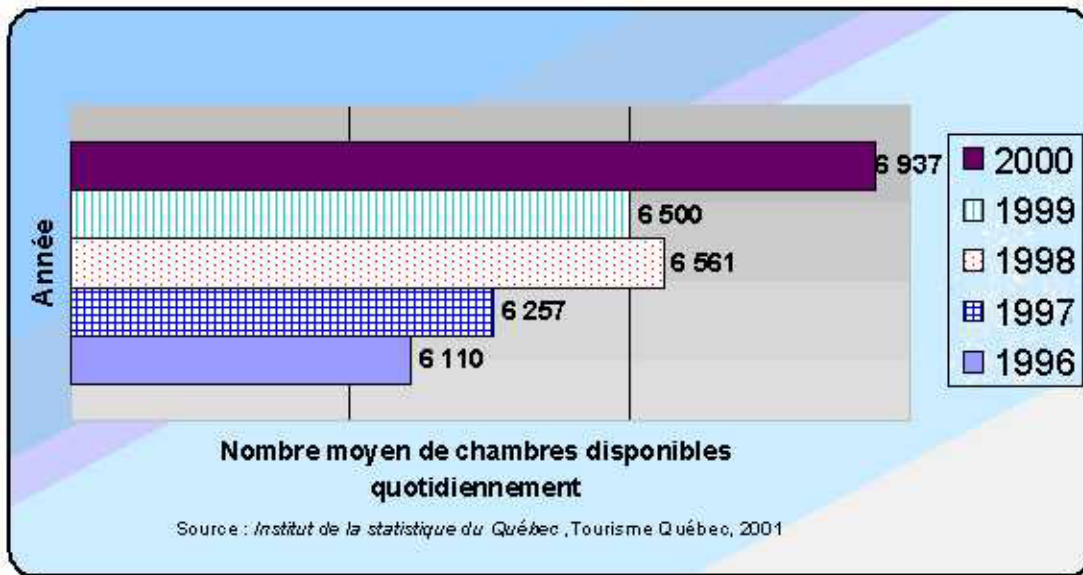
Plusieurs types d'hébergement sont offerts dans la région des Laurentides, dont certains, comme le camping et l'hôtellerie, sont en croissance. C'est au centre, dans les MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides, que le réseau d'hébergement est le plus développé.

Voici les modes d'hébergement offerts aux visiteurs :

- ✓ **Bases de plein air** : on en compte 23, situées en majorité dans le centre de la région. Divers types d'hébergement y sont offerts tels que chalets, terrains de camping, chambres et dortoirs, pour une capacité d'accueil totale qui dépasse les 3 000 personnes.
- ✓ **Camping** : plus de 9 000 emplacements sont disponibles dans la région. Plus de 1 000 d'entre eux sont offerts dans les zecs, environ 2 000 dans les parcs et réserves fauniques et plus de 400 emplacements dans une dizaine de pourvoiries. Les quelque 6 000 autres emplacements se trouvent sur 48 terrains de camping commerciaux.
- ✓ **Hôtellerie** : en 2000, 6 937 chambres étaient disponibles dans la région, ce qui classe Les Laurentides au 3<sup>e</sup> rang au Québec, derrière les régions de Montréal et de Québec. L'hébergement en gîte et en petite auberge y est en plein essor. La plupart des gîtes, motels, hôtels, auberges et résidences de tourisme sont concentrés dans le centre de la région. 13 % des unités d'hébergement disponibles dans la région, soit près de 900 unités, se trouvent au nord, principalement dans la ville de Mont-Laurier.
- ✓ **Pourvoiries et zecs** : les 62 pourvoiries de la région possèdent 4 014 unités d'hébergement : chalets, auberges, terrains de camping, camps de pêche ou de chasse. 58 de ces pourvoiries sont situées dans la MRC d'Antoine-Labelle. Quant aux zecs, elles offrent environ 300 chalets privés en plus des emplacements de camping.
- ✓ **Villégiature privée** : la région des Laurentides comptait, en 1999, 31 600 chalets (en plus de ses 138 800 résidences permanentes). La MRC des Laurentides en contenait le plus grand nombre, soit 11 100 chalets, suivie des MRC d'Antoine-Labelle et des Pays-d'en-Haut, avec respectivement 6 800 et 6 200 chalets.

Le graphique 2 présente l'évolution de la situation hôtelière dans la région des Laurentides pour la période 1996-2000. On y constate une augmentation du nombre de chambres disponibles quotidiennement. Le nombre de chambres occupées quotidiennement a également augmenté durant cette période, puisqu'il est passé de 2 344 à 3 014.

**GRAPHIQUE 2**  
**ÉVOLUTION DE LA SITUATION HÔTELIÈRE DES LAURENTIDES – 1996 À 2000**



## B – TERRITOIRE PUBLIC

Peu diversifiée, l'offre d'hébergement sur les terres publiques se compose essentiellement de villégiature privée et de terrains de camping. La carte 2 illustre la localisation des baux à des fins récréatives. Notons que les baux de camping émis par le MRNFP concernent majoritairement des emplacements de camping communautaire. Quarante-six pour cent des baux émis par le Ministère pour la région sont des baux de villégiature privée et communautaire, alors que la moyenne au Québec pour ce type de baux est de 60 %. La région compte au total 1 008 baux, toutes catégories confondues, ce qui correspond à 2,5 % de l'ensemble des baux émis au Québec.

La villégiature privée est le principal mode d'hébergement sur les terres publiques. La carte 3, qui présente le nombre de chalets par municipalité et en territoire non organisé, indique en effet un nombre considérable de chalets dans toute la région. Lors de la mise en œuvre du PRDV des Laurentides<sup>27</sup>, le Ministère a offert, de 1993 à 2000, un total de 346 emplacements de villégiature privée. 119 d'entre eux sont répartis sur neuf plans d'eau situés dans trois MRC : Antoine-Labelle, qui regroupe la majorité de ces emplacements, La Rivière-du-Nord et Les Laurentides. Ces plans d'eau sont les suivants : rivière Gatineau (33), rivière Bazin (21), rivière Mitchinamecus (14), lac Saratoga (5), lac Bois Franc (15), lac Labelle-Canton La Minerve (1), lac Labelle-Canton Labelle (6), lac en Cœur (1) et lac de la Décharge (23). La qualité des constructions y varie grandement puisque leur valeur fluctue entre 7 800 \$ et 63 000 \$. Enfin, les 227 autres emplacements ont été offerts au public dans le contexte de l'application du PRDV par des promoteurs privés.

<sup>27</sup> MRN, *Plan régional de développement de la villégiature des Laurentides*, Bilan 1993-2000 et orientations régionales, Direction régionale de la gestion du territoire public de Montréal, mai 2001, 45 p.



---

**CARTE 2**  
**BAUX À DES FINS RÉCRÉATIVES**

---

**CARTE 3**  
**NOMBRE DE CHALETS PAR MUNICIPALITÉ ET TNO**

Quant au camping, il est en croissance. De 1993 à 2000, l'offre s'est accrue de 533 nouveaux emplacements, soit 419 à des fins communautaires et 114 à des fins commerciales. La demande de nouveaux terrains de camping est par ailleurs considérable dans presque toute la région, particulièrement pour le camping communautaire. C'est pourquoi les parcs nationaux, les réserves fauniques et surtout les zecs de la région souhaitent ajouter de nouveaux emplacements à leurs installations actuelles.

La carte 4 présente la localisation et le nombre des emplacements de camping dans les territoires structurés, à l'exception des pourvoiries avec droits non exclusifs.

### 2.1.2 *Plein air*

#### A – RÉGION

Compte tenu de l'immense territoire forestier des Laurentides, de ses milliers de lacs et de montagnes et de la beauté de ses paysages, il n'est pas étonnant que le tourisme y gravite autour des activités de plein air. Jusqu'à récemment, ces activités se résumaient essentiellement à la pratique du ski, de la chasse et de la pêche. Cependant, depuis quelques années, la demande pour d'autres activités de plein air s'est accrue, particulièrement dans le sud et le centre. L'offre touristique en ce domaine s'est donc diversifiée par l'ajout d'activités comme la randonnée, l'observation de la nature et le cyclisme.

Les statistiques montrent par ailleurs que Les Laurentides sont la destination privilégiée des Québécois pour le plein air. En effet, avec 14,6 % des jours de loisirs enregistrés au Québec, la région se classe au premier rang pour les activités liées à la faune et à la nature qui nécessitent un déplacement. Le tableau 4 montre l'excellente performance de la région tant en ce qui a trait au nombre de visiteurs qu'à celui des jours consacrés à ces activités sur le territoire.

**TABLEAU 4**  
**RANGS OCCUPÉS – PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS LIÉES À LA NATURE**

Activités	Nombre de participants (rang sur 17 régions)	Nombre de jours consacrés (rang sur 17 régions)
Activités de plein air	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>
Pêche sportive	1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>
Chasse	1 <sup>er</sup>	5 <sup>e</sup>
Activités d'intérêt faunique sans prélèvement	7 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>

Source : *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques*, Société de la faune et des parcs du Québec, 2000.

---

**CARTE 4**  
**EMPLACEMENTS DE CAMPING DANS LES TERRITOIRES STRUCTURÉS**

---

Les principales activités de plein air pratiquées dans la région sont :

- ✓ **Le golf** : on dénombre 81 terrains de golf dont 28 sont publics. L'offre se concentre dans le centre de la région, dans les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de La Rivière-du-Nord.
- ✓ **Les sports nautiques** : Les Laurentides offrent de nombreuses possibilités de pratique de ces sports. Le canot, le kayak et le radeau pneumatique sont offerts dans certaines bases de plein air ainsi que dans le parc régional de la Rivière-du-Nord, les parcs nationaux et les réserves fauniques. De nombreuses expéditions de tourisme d'aventure sont également organisées dans la région.
- ✓ **L'escalade** : la région possède trois centres d'escalade reconnus par la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade, dans les municipalités de Val-David, La Conception et Lac-Supérieur. Neuf organismes, dont quatre bases de plein air, offrent également cette activité.
- ✓ **L'équitation** : 20 entreprises, dont trois bases de plein air, offrent cette activité dans Les Laurentides. Ces entreprises sont en majorité situées dans le sud et le centre de la région. L'équitation s'y pratique de plus en plus dans des sentiers multifonctionnels.
- ✓ **Le ski alpin** : la région des Laurentides est la destination la plus renommée au Québec pour la pratique de ce sport. En 1997-1998, elle se plaçait en tête pour la fréquentation des stations de ski alpin avec 1 863 000 jours/ski, soit le tiers de la fréquentation totale des stations québécoises. La Station Mont Tremblant est considérée comme le centre de ski n° 1 dans l'est de l'Amérique du Nord. Outre le Mont Tremblant, les principales stations de ski alpin sont le Mont-Saint-Sauveur, le Chanteclerc, Ski Mont Blanc, le Mont-Olympia et Ski Mont Gabriel.
- ✓ **La motoneige** : depuis quelques années, on assiste à une demande croissante pour la pratique de ce sport de la part des touristes québécois et étrangers. La région est l'une des plus convoitées pour ce type d'activité dont l'impact sur l'industrie touristique se compare à celui du ski alpin. Le secteur des Hautes Laurentides, en particulier, constitue une plaque tournante dans le réseau de sentiers québécois, car il est un point de liaison entre les régions limitrophes. La région offre environ 2 900 km de sentiers locaux, régionaux et provinciaux, soit 8,6 % du réseau québécois. En moyenne, les motoneigistes empruntent ces sentiers durant 13,8 semaines, soit une période légèrement supérieure à la moyenne du Québec qui est de 13,1 semaines. En 1997-1998, 24 clubs de motoneige assuraient l'entretien et le balisage de ces sentiers. Durant l'été, les sentiers sont sillonnés par des clubs de « quad ». L'utilisation des véhicules tout terrain (VTT) à des fins récréatives a un impact économique croissant dans la région depuis les dernières années, mais il conviendra d'en surveiller l'impact sur la sécurité et l'environnement comme on le fait pour la motoneige.
- ✓ **Le cyclisme** : au cours des dernières années, le vélo est devenu un élément touristique structurant dans la région. Les Laurentides possèdent le réseau cyclable intermunicipal le plus élaboré au Québec. Les infrastructures, qui incluent notamment le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, le parc du Corridor aérobique et le sentier multifonctionnel de Mont-Tremblant, ont été aménagées de façon à permettre de futurs prolongements ou l'inclusion d'autres activités de randonnée.

- ✓ **Le ski de fond** : la région compte 1 200 km de sentiers très bien entretenus. Les principaux centres de ski de fond situés à l'extérieur des territoires structurés sont : le Réseau de ski de fond de Morin Heights, le Centre de ski de fond mont Tremblant, le Club de plein air de Saint-Adolphe-d'Howard, Plein air Sainte-Adèle, le Centre de ski de fond Far Hills, le Club de ski de fond Viking et le parc linéaire Le P'tit Train du Nord.
- ✓ **La randonnée** : cette activité peut être pratiquée dans plusieurs bases de plein air, dans les réserves fauniques, dans les deux parcs nationaux ainsi que dans le sentier national et le parc linéaire Le P'tit Train du Nord. À ce réseau s'ajoutera bientôt, dans les secteurs nord et ouest du centre de la région, le Sentier transcanadien. Ce sentier récréatif à utilisation partagée – selon les secteurs, on pourra y faire également de la raquette, du vélo, de l'équitation et du ski de fond – sera le plus long sentier du genre au monde, s'étendant sur environ 17 250 km au Canada. L'organisme chargé de l'aménagement de ses 1 100 km au Québec compte également poursuivre les travaux en vue de relier Les Laurentides à l'Outaouais. Présentement, sur 105 km de tronçons projetés qui relient le sud du parc national du Mont-Tremblant à la réserve faunique de Papineau-Labelle en passant par Labelle, 59 km sont ouverts dans la région centre et 45 km y sont projetés.
- ✓ **L'observation de la faune** : cette activité est encore peu structurée sur le territoire. Les principales infrastructures d'accueil sont le Centre d'interprétation de la nature Boisbriand, le Centre éducatif Bois-de-Belle-Rivière, le Centre touristique et éducatif des Laurentides et les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant, qui offrent des programmes d'interprétation selon les saisons. Des sites et des circuits d'observation se trouvent également à Lac-des-Écorces, Chute-Saint-Philippe, L'Annonciation et Labelle. De plus, quatre organismes offrent des possibilités d'observation de la faune : la Pourvoirie Scott; Harloup, près de Labelle, pour l'observation des loups; Bois-de-Belle-Rivière, près de Mirabel, pour l'observation d'oiseaux et l'Association de villégiature de Tremblant, à Mont-Tremblant, pour l'observation des cerfs de Virginie.

## B – TERRITOIRE PUBLIC

Les produits touristiques des parcs nationaux et réserves fauniques sont bien structurés. Situés près des grands bassins de population, les parcs nationaux du Mont-Tremblant et d'Oka favorisent la pratique d'activités récréatives variées dans un environnement naturel de qualité. Ils assurent également la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec. Le parc national du Mont-Tremblant est aujourd'hui considéré comme un leader en ce domaine, notamment en matière d'écotourisme.

Les réserves fauniques Rouge-Matawin et de Papineau-Labelle proposent également aux visiteurs de vivre des expériences enrichissantes, notamment la découverte de paysages par la pratique d'activités de plein air. Certaines activités ont un caractère purement récréatif, comme la baignade, alors que d'autres ont également un aspect éducatif, comme la randonnée pédestre. Les nombreux services et activités offerts dans les parcs nationaux et réserves fauniques de la région sont présentés dans le tableau 5.

Les zecs et les pourvoies offrent également des activités de plein air, dont les plus courues sont bien sûr la chasse et la pêche. La fréquentation en nombre de jours-chasse et pêche pour les territoires fauniques structurés est plutôt stable dans les zecs, alors qu'elle est en légère augmentation dans les pourvoies. On compte dans la région 23 pourvoies avec droits exclusifs, soit 8,5 % de l'ensemble des pourvoies du Québec. On y dénombre également 39 pourvoies sans droits exclusifs.

Les vastes territoires des zecs et des pourvoies avec droits exclusifs contiennent des attraits naturels pour le domaine récréatif encore peu exploités. Depuis quelques années cependant, les pourvoies ont élargi leur éventail d'activités, surtout dans l'offre de tourisme estival et hivernal. Elles ont également rehaussé la qualité de leurs installations pour satisfaire la clientèle. Les pourvoies se sont ainsi approprié une part du marché des activités de plein air et d'aventure motorisée : randonnée pédestre, canot, raquette, ski de fond, motoneige, etc. Malgré cela, la grande majorité de leurs clients demeurent les chasseurs et les pêcheurs. Une bonne partie des campeurs saisonniers de ces territoires y pratiquent aussi la chasse et la pêche selon les forfaits offerts.

**TABLEAU 5**  
**PRODUITS TOURISTIQUES OFFERTS DANS LES PARCS NATIONAUX ET**  
**LES RÉSERVES FAUNIQUES**

Activités	Parc national du Mont-Tremblant	Parc national d'Oka	Réserve faunique de Papineau-Labelle	Réserve faunique Rouge-Matawin
Ski de randonnée (courte randonnée)	*	*	*	
Ski de randonnée (longue randonnée)	*		*	
Ski de randonnée (hors piste)			*	
Motoneige			*	*
Ski alpin	*			
Randonnée à raquette	*	*		
Villégiature d'hiver			*	*
Camping d'hiver	*			

Source : Sépaq, *Parcs Québec et réserves fauniques*, [www.sepaq.com](http://www.sepaq.com)

La pression de chasse et de pêche dans les pourvoiries avec droits exclusifs et les zecs est importante. Comme l'indiquent les tableaux 6 et 7, cette pression a d'abord subi une chute dans les zecs, entre 1998 et 1999, de même que dans les pourvoiries avec droits exclusifs, entre 1996 et 1997. En revanche, dans la période subséquente, soit entre 1999 et 2000, la pression de chasse et de pêche a augmenté pour ces deux catégories de territoires fauniques structurés. C'est pourquoi de nombreux cours d'eau y font maintenant l'objet de projets de mise en valeur. Notons par ailleurs que dans les réserves fauniques, la pression de chasse et de pêche a chuté entre 1995 et 1999, passant de 9,7 jours/km<sup>2</sup> à 7,1 jours/km<sup>2</sup>.

**TABLEAU 6**  
**PRESSION DE CHASSE ET DE PÊCHE DANS LES ZECs**

Année	Fréquentation (Jours de chasse et de pêche)	Pression (Nombre jours/km <sup>2</sup> )
1996	85 668	16,0
1997	83 159	15,5
1998	97 125	18,1
1999	88 501	16,5
2000	89 921	16,8

Source : Société de la faune et des parcs du Québec, Direction des Laurentides,  
*Pression de chasse et de pêche pour les zecs, 2001.*

**TABLEAU 7**  
**PRESSION DE CHASSE ET DE PÊCHE DANS LES POURVOIRIES AVEC DROITS EXCLUSIFS**

Année	Fréquentation (Jours de chasse et de pêche)	Pression (Nombre jours/km <sup>2</sup> )
1996	48 811	15,6
1997	47 150	15,0
1998	49 260	15,7
1999	49 749	15,9
2000	51 587	16,4

Source : Société de la faune et des parcs du Québec, Direction des Laurentides,  
*Pression de chasse et de pêche pour les pourvoiries avec droits exclusifs, 2001.*



---

En ce qui concerne l'hébergement sur le territoire public, il est de qualité inégale et devra faire l'objet d'améliorations pour attirer une clientèle internationale.

Quant aux sentiers récréatifs, leur mise en valeur fait l'objet de nombreuses demandes de la part d'intervenants locaux et régionaux. Le territoire public constitue en effet un milieu naturel exceptionnel pour la pratique d'activités comme le cyclisme, la marche, l'équitation, la motoneige, le ski de fond et le VTT. Cependant, une vision globale du développement des réseaux de sentiers récréatifs sera nécessaire afin de consolider les acquis, éviter la multiplication des réseaux et maximiser leur utilisation. Ainsi il serait approprié de lier les sentiers aux attraits naturels, patrimoniaux et archéologiques du territoire ainsi qu'aux activités récréatives et aux services offerts.

### 2.1.3 *Culture et patrimoine*

#### A – RÉGION

Les activités et les équipements culturels des Laurentides sont concentrés au sud et au centre de la région, là où se retrouve la majorité de la population.

En matière de patrimoine, la région possède de nombreux attraits parsemés sur le territoire. Il s'agit d'un patrimoine relativement récent, mais diversifié et évocateur des faits marquants de l'histoire laurentienne. Ce patrimoine remonte surtout à la fin XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> siècle, lors de l'arrivée du chemin de fer et du développement de la villégiature privée : quelques églises et maisons coloniales, des villas autour des lacs et les anciens tracés des chemins de fer du Canadien pacifique (parc linéaire Le P'tit Train du Nord) et du Canadien national (parc du Corridor aérobique).

Le patrimoine bâti de la période qui s'étend du début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale est plus diversifié et riche d'enseignements sur l'image touristique de marque du centre de la région. Récemment, des actions ont été prises pour la protection et la mise en valeur de ce patrimoine, notamment les gares. Ces projets sont réalisés dans le contexte des aménagements du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord et, pour les églises, à la suite d'un protocole d'entente entre la Fondation du patrimoine religieux du Québec et le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Ce dernier a par ailleurs classé une dizaine de bâtiments historiques de la région, conformément à la Loi sur les biens culturels du Québec (voir tableau 8).

Quant à la recherche archéologique, les principales études réalisées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle durant les années 1990 ont fourni de l'information sur l'occupation autochtone du territoire, qui remonte dans certains cas à plus de 4 000 ans. Ailleurs, certaines découvertes et recherches ont mis au jour des vestiges de l'occupation amérindienne préhistorique (de 50 000 à 8 000 av. J.-C.) et historique (de 8 000 av. J.-C. jusqu'à la venue des Européens au XVI<sup>e</sup> siècle), ainsi que de l'occupation eurocanadienne.

Le patrimoine archéologique comprend donc une multitude de vestiges culturels de grand intérêt. Par la continuité temporelle qu'ils présentent, ces artefacts complètent l'information des documents historiques.

**TABLEAU 8**  
**SITES D'INTÉRÊT HISTORIQUE DANS LES LAURENTIDES**

	Biens culturels et arrondissements classés	Reconnaissances	Statuts municipaux
Monuments historiques	10	5	15
Sites historiques	2	0	0
Monuments et lieux historiques	2	0	0
Aires de protection	5	0	0
Sites du patrimoine	0	0	7

Source : *Patrimoine et muséologie*, Culture et Communications Québec.

## B – TERRITOIRE PUBLIC

Au parc national d'Oka se trouve l'un des plus anciens calvaires en Amérique. Datant des années 1740, il a été classé site historique par le MCC. Sur le reste du territoire public, on trouve peu de traces des activités à s'y être déroulées. Il ne reste pratiquement plus de bâtiments qui puissent témoigner de l'exploitation forestière d'autrefois ou des anciennes activités de chasse et de pêche. Des sites archéologiques ont toutefois été découverts dans la partie nord de la région, soit dans la MRC d'Antoine-Labelle, autour de lacs et le long de certaines rivières.

## 2.2 Potentiel récréotouristique de la région

### A – RÉGION

La partie centrale des Laurentides, soit le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut et celui de la MRC des Laurentides, est très développée. Les rives des principaux plans d'eau sont presque toutes privatisées et la villégiature privée occupe maintenant les flancs de plusieurs collines. Il y reste donc peu d'espaces attrayants pour d'importantes installations récréotouristiques. Il est à prévoir que le territoire public résiduel de ces deux MRC et celui qui se situe plus au nord seront fortement convoités à des fins récréatives.

---

## B – TERRITOIRE PUBLIC

Le territoire public offre de grandes possibilités de développement en matière de récréotourisme. La présence de vastes plans d'eau à potentiel récréotouristique très élevé (voir carte 5), comme les réservoirs Baskatong et Kiamika, permet d'y entrevoir des projets d'avenir. Les plans directeurs élaborés à ce jour permettront d'en faire des pôles susceptibles d'attirer une clientèle nombreuse. D'autres plans d'eau, comme les lacs des Trente et Un Mille et du Poisson Blanc ainsi que les réservoirs Mitchinamecus et aux Sables pourront éventuellement être mis à contribution; des études et des consultations seront toutefois nécessaires avant de procéder à leur développement.

Plusieurs lacs et cours d'eau situés sur le territoire public, en milieu municipalisé, disposent encore d'espaces pouvant accueillir des chalets. C'est le cas, entre autres, dans les territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle. La mise en valeur de ce potentiel de développement de la villégiature privée doit se faire en conformité avec les orientations des MRC.

L'ensemble du territoire public offre également des possibilités intéressantes pour les activités de plein air. À cet égard, le mont Sir-Wilfrid, dans la municipalité de Ferme-Neuve, et les 1 500 km<sup>2</sup> du parc national du Mont-Tremblant renferment un énorme potentiel de mise en valeur. L'installation d'infrastructures et d'équipements récréotouristiques doit cependant s'y harmoniser avec l'exploitation de la ressource forestière et la conservation de la faune.

Le potentiel du territoire est également élevé pour l'exploitation d'activités écotouristiques, notamment aux réservoirs aux Sables et Mitchinamecus et aux lacs des Trente et Un Mille et du Poisson Blanc. Des écosystèmes forestiers exceptionnels, une grande diversité de peuplements forestiers, de nombreux ravages de cerfs de Virginie, des frayères et divers habitats fauniques sont autant d'attraits qui pourraient être mis en valeur.

Enfin, des recherches des années 1990 ont aussi révélé un bon potentiel archéologique sur le territoire public, plus spécifiquement dans le nord de la région. De ce fait, tout développement récréatif réalisé le long des cours d'eau devra tenir compte du potentiel archéologique.

## 2.3 Synthèse

La carte 6 illustre les principaux éléments de l'organisation territoriale en récréotourisme sur le territoire public de la région des Laurentides. Cette synthèse ainsi que le constat récréotouristique permettent de mettre en lumière les axes forts de la région et ceux qui nécessitent des améliorations.

### **Axes forts**

Situé à proximité des vastes bassins de population de Montréal et de Gatineau–Ottawa, le territoire public des Laurentides occupe une grande partie de la région et est relativement accessible. Son relief, propice au développement du récréotourisme, recèle de plans d'eau importants et d'une grande diversité faunique et floristique. Le territoire comprend plusieurs éléments touristiques structurants, soit la Station Mont Tremblant, le réseau Le P'tit Train du Nord, deux parcs nationaux, ceux de Mont-Tremblant et d'Oka, et de nombreuses zecs, pourvoiries et réserves fauniques. Avec sa longue tradition en matière de tourisme, ses produits touristiques très recherchés et ses activités de plein air bien structurées, le territoire public contribue fortement au récréotourisme régional.

### **Axes à améliorer**

Les attraits et activités culturels ne contribuent que faiblement au tourisme régional. La région manque notamment d'activités d'interprétation en matière de culture et de nature. D'autre part, les services et les activités gagneraient à être mieux intégrés; l'offre est éparpillée et il y a de grandes distances à parcourir. Enfin, le territoire public est très sollicité et rares y sont les emplacements libres de droits fauniques. Il en résulte une pression importante sur le milieu naturel. Par contre, sauf pour la chasse et la pêche, les réseaux d'attraits naturels sont sous-utilisés.

---

**CARTE 5**  
**TERRITOIRE À POTENTIEL RÉCRÉATIF**

---

**CARTE 6**  
**SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION TERRITORIALE**

---

## CHAPITRE 3 ENJEUX D'UTILISATION TERRITORIALE LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX

### 3.1 La mise en valeur des potentiels récréotouristiques de nature internationale

Le territoire public de la région présente un potentiel récréotouristique susceptible d'attirer une clientèle internationale. En effet, les grands réservoirs Kiamika, Baskatong et Mitchinamecus, les lacs de grande superficie comme les lacs du Poisson Blanc, Cocanagog et Piscatosine, le parc national du Mont-Tremblant et le mont Sir-Wilfrid offrent des attraits de grande valeur pour une clientèle étrangère, particulièrement pour les personnes attirées par l'écotourisme et l'aventure douce.

La mise en valeur de ce potentiel de niveau international constitue l'un des plus importants enjeux de développement du récréotourisme, car elle est susceptible de développer et de diversifier l'économie régionale de façon très significative.

Voici les orientations qui ont été retenues par rapport à cet enjeu :

✓ **Créer des pôles récréotouristiques axés sur l'écotourisme et l'aventure douce.**

À court terme, la mise en valeur du potentiel récréotouristique de niveau international se fera par le développement (dans le cas des réservoirs Kiamika et Baskatong) ou la consolidation (dans le cas de la Basse-Lièvre) de pôles récréotouristiques axés sur l'écotourisme et l'aventure douce. À plus long terme, les potentiels présents autour du réservoir Mitchinamecus et des lacs Cocanagog et Piscatosine pourraient être mis en valeur si la demande le justifie. Entre-temps, ces potentiels sont préservés de toute intervention susceptible de compromettre leur éventuelle mise en valeur.

✓ **Promouvoir le développement des territoires compris dans les pôles récréotouristiques**

Des mécanismes de promotion seront mis en place par les organismes responsables afin de faire connaître aux investisseurs potentiels les possibilités de développement de ces territoires.

Le principal résultat attendu de ces orientations est :

Le développement de pôles récréotouristiques de niveau international aux réservoirs Kiamika et Baskatong, concrétisé, à partir de 2003, par la présence de nouveaux équipements d'hébergement et d'activités récréatives.

### 3.2 La diversification, la qualité et l'accroissement de l'offre d'hébergement

L'offre d'hébergement sur le territoire public, axée principalement sur la villégiature privée et le camping, devrait être diversifiée afin de mieux répondre aux besoins des clientèles touristiques. De plus, la qualité de l'hébergement offert sur le territoire public est très variable, principalement dans les pourvoiries et les campings situés dans les zecs. Enfin, on note une importante demande de nouveaux terrains de camping et d'emplacements de villégiature privée.

Les partenaires de concertation du PRDTP s'attaqueront donc au cours des prochaines années au problème de la diversification, de la qualité et de l'accroissement de l'offre d'hébergement. Il faut faire en sorte que la clientèle touristique à la recherche d'un hébergement de qualité fréquente en plus grand nombre le territoire public et crée ainsi des retombées économiques importantes.

Voici les orientations qui ont été retenues par rapport à cet enjeu :

✓ **Réserver des territoires pour des projets d'hébergement de nature commerciale.**

La diversification des modes d'hébergement sur le territoire public s'effectuera par le développement de l'offre à caractère commercial : hôtels, auberges, gîtes touristiques, appartements ou chalets en copropriété et chalets en location. Le MRNFP réservera des territoires pour ce type de projet.

De même, des terres publiques gérées par le MRNFP et situées à proximité de la Station Mont Tremblant pourront être réservées pour des projets commerciaux susceptibles de soutenir le développement de tout le secteur. On visera un équilibre entre la conservation, l'exploitation des ressources et le développement du territoire public. Une mise en marché des projets d'hébergement en concertation avec les promoteurs qui œuvrent dans les secteurs de la Station Mont Tremblant et du parc national du Mont-Tremblant assurera le succès de la démarche.

✓ **Accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs et les pourvoiries.**

Les responsables des pourvoiries et des zecs continueront à accroître la qualité de l'hébergement sur leur territoire, notamment les auberges, les chalets offerts en location et les terrains de camping. Ils recevront à cette fin l'appui du MRNFP (Secteur du territoire et des parcs et Faune Québec) et de la MRC d'Antoine-Labelle. De nouvelles dispositions en matière de camping temporaire permettront également de mieux encadrer ce type d'activité.



---

✓ **Consolider et développer la villégiature privée et le camping.**

L'offre d'hébergement sera accrue afin de satisfaire la demande pour la villégiature privée et le camping. Le MRNFP compte procéder, avec ses partenaires, à la consolidation et à l'augmentation de la villégiature privée autour des plans d'eau qui relèvent de sa compétence. Les autres intervenants sur le territoire public seront également incités à accroître leur offre en matière de camping.

Le principal résultat attendu de ces orientations est :

Une offre d'hébergement plus importante, plus diversifiée et de plus grande qualité sur le territoire public.

### **3.3 L'augmentation de l'offre d'activités de plein air**

Les activités de plein air constituent l'un des principaux attraits touristiques de la région des Laurentides. Sur le territoire public, l'offre est bien organisée dans les parcs nationaux et les réserves fauniques et elle y est en croissance. Dans le reste du territoire, où la chasse et la pêche ont toujours prédominé, cette offre est encore relativement faible.

Au cours des prochaines années, le MRNFP et ses partenaires du PRDTP mettront l'accent sur l'utilisation des sentiers récréatifs comme principal moyen d'accroître l'offre d'activités de plein air.

Voici les orientations qui ont été retenues par rapport à cet enjeu :

✓ **Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs**

Une telle vision apparaît nécessaire afin d'encadrer le développement des sentiers récréatifs et d'offrir des réseaux qui répondent aux besoins des usagers. Avec la participation des principaux intervenants dans le dossier, cette vision se traduira dans un plan régional des sentiers.

✓ **Développer et améliorer en priorité les réseaux de sentiers qui font partie du plan régional des sentiers.**

Priorité sera accordée au développement et à l'amélioration des sentiers inscrits dans le plan régional des sentiers. Les intervenants dans ce dossier seront invités à axer leurs activités de financement de projets, d'amélioration ou de création de sentiers sur les projets reconnus prioritaires.

Le principal résultat attendu de ces orientations est :

Des sentiers récréatifs répondant aux besoins des usagers conformément à la vision globale du plan régional.

### 3.4 La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

Le territoire public de la région des Laurentides possède un patrimoine naturel et culturel d'importance. En témoignent notamment la présence de nombreux lacs, de grands réservoirs, de grandes rivières (du Lièvre, Gatineau, Rouge), du mont Sir-Wilfrid et du mont Tremblant, de peuplements forestiers diversifiés et d'une faune variée.

Voici l'orientation qui a été retenue par rapport à cet enjeu :

- ✓ **Favoriser l'émergence de produits touristiques qui mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel.**

Les principaux territoires pour lesquels une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel est envisagée sont ceux des rivières du Lièvre, Gatineau et Rouge ainsi que celui du mont Sir-Wilfrid, situé dans la municipalité de Ferme-Neuve.

Les principaux résultats attendus de ces orientations sont :

- ✓ Des plans de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel des rivières du Lièvre, Gatineau et Rouge.
- ✓ Une décision de la MRC Antoine-Labelle quant à l'opportunité de réaliser un plan d'ensemble pour un parc régional au mont Sir-Wilfrid et de donner un statut à ce territoire.

---

## CHAPITRE 4 CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

Le concept de développement traduit de façon spatiale les orientations de développement retenues. Les paragraphes qui suivent exposent les principales composantes du concept que la carte 7 permet de visualiser.

### 4.1 Pôles existants – Mont-Tremblant

Le secteur qui entoure la Station Mont Tremblant, soit entre 10 et 20 kilomètres autour de celle-ci, est l'endroit où l'on trouve la plus forte concentration d'équipements et de produits touristiques de la région des Laurentides. À partir de ce pôle, les touristes peuvent se diriger vers le territoire public.

L'orientation spécifique retenue pour ce pôle consiste à :

- ✓ **Réserver des territoires pour des projets d'hébergement de nature commerciale.**

### 4.2 Pôles à développer – réservoirs Kiamika, Baskatong et pôle de la Basse-Lièvre

Les pôles à développer sont situés aux réservoirs Kiamika et Baskatong et dans la Basse-Lièvre. L'implantation de diverses formes d'hébergement et de produits touristiques permettra d'y attirer une vaste clientèle et de répondre à l'ensemble de ses besoins.

Les orientations spécifiques retenues pour les pôles à développer consistent à :

- ✓ **Créer des pôles récréotouristiques axés sur l'écotourisme et l'aventure douce.**
- ✓ **Promouvoir les possibilités d'aménagement des territoires compris dans les pôles récréotouristiques.**

### 4.3 Secteur de développement des équipements et des produits touristiques

Ce secteur possède plusieurs vocations, telles que l'exploitation forestière, l'exploitation de la faune, la conservation et la récréation, et il offre des produits touristiques variés. En raison de la multiplicité de ces vocations déjà existantes, du potentiel récréatif du territoire et de la relative proximité des marchés, on y encouragera le développement touristique.

Les orientations spécifiques retenues pour ce secteur consistent à :

- ✓ **Réserver des territoires pour des projets d'hébergement de nature commerciale.**
- ✓ **Accroître la qualité de l'hébergement.**
- ✓ **Consolider et développer la villégiature privée et le camping.**
- ✓ **Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.**
- ✓ **Développer et améliorer en priorité les réseaux de sentiers qui font partie du plan régional des sentiers.**

### 4.4 Secteur de consolidation des équipements et produits touristiques existants

Il s'agit d'un secteur plus éloigné et moins accessible par voie routière depuis le sud de la région, qui offre des équipements et des produits touristiques axés principalement sur la chasse, la pêche et les randonnées motorisées.

Les orientations spécifiques retenues pour ce secteur consistent à :

- ✓ **Accroître la qualité de l'hébergement.**
- ✓ **Consolider et développer la villégiature privée et le camping.**
- ✓ **Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.**
- ✓ **Développer et améliorer de façon prioritaire les réseaux de sentiers qui font partie du plan régional des sentiers.**

---

**CARTE 7**  
**CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE**

---

#### **4.5 Secteurs de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel - rivière Gatineau, rivière du Lièvre, rivière Rouge, mont Sir-Wilfrid**

Les secteurs de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel se situent de part et d'autre des rivières Gatineau, du Lièvre et Rouge ainsi qu'au mont Sir-Wilfrid. Comme ils offrent des potentiels intéressants de conservation et de mise en valeur, il est important de les protéger en attendant d'en avoir une meilleure connaissance. Leur développement sera de nature extensive.

L'orientation spécifique retenue pour ces secteurs consiste à :

- ✓ Favoriser l'émergence de produits touristiques qui mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel.

#### **4.6 Secteur de conservation – Lac des Trente et Un Milles**

En raison de la présence d'une aire de confinement du cerf de Virginie, le développement de ce secteur sera de nature extensive.

L'orientation spécifique retenue pour ce secteur consiste à :

- ✓ Concevoir des produits touristiques qui mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel.

#### **4.7 Secteurs de potentiel de développement à protéger – réservoir Mitchinamecus, lacs Cocanagog et Piscatosine**

Ces secteurs présentent des potentiels de développement importants qui doivent être protégés avant toute mise en valeur d'envergure. Le développement éventuel de ces secteurs sera de nature extensive.

L'orientation spécifique retenue pour les secteurs de potentiel de développement à protéger consiste à :

- ✓ Créer des pôles récréotouristiques axés sur l'écotourisme et l'aventure douce.

---

## CHAPITRE 5 SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Le scénario de développement présente les grandes étapes et les objectifs de développement des secteurs de planification identifiés au concept de récréotourisme.

### 5.1 Étapes de développement

#### Un développement récréotouristique en continu

Les activités de développement du récréotourisme dans Les Laurentides évoluent de façon continue selon un processus entrepris depuis longtemps par le MRNFP et ses partenaires. Divers projets s’y déroulent simultanément.

#### **Poursuite du développement des pôles récréotouristiques des réservoirs Kiamika et Baskatong à partir de 2003, et consolidation du pôle de la Basse-Lièvre à partir de 2005**

Les démarches déjà entreprises pour les réservoirs Kiamika et Baskatong se poursuivront au cours des prochaines années avec les partenaires et intervenants concernés. L’aménagement de ces réservoirs s’étendra au minimum sur les dix prochaines années. En ce qui concerne le pôle de la Basse-Lièvre, sa mise en valeur devrait se réaliser à partir de 2005, une fois établies ses possibilités récréotouristiques.

#### **Mise en disponibilité annuelle d’emplacements de villégiature privée de 2003 à 2007**

Afin d’accroître l’offre d’hébergement, le MRNFP entend effectuer à chaque année, avec l’appui de ses partenaires, des mises en disponibilité d’emplacements de villégiature privée. À cet effet, le Ministère compte effectuer ses mises en disponibilité autant en territoire municipalisé qu’en territoire non municipalisé, afin de répondre aux divers types de besoins exprimés par les requérants. Le tableau 9 présente la liste des lacs qui font l’objet des priorités d’étude. La carte 8 situe, quant à elle, les plans d’eau qui feront l’objet d’études et, éventuellement, de mise en disponibilité.

#### **Développement et amélioration des réseaux régionaux de sentiers récréatifs, en continu à partir de 2004**

Après s’être concertés sur une vision régionale de développement des sentiers récréatifs, le MRNFP et ses partenaires s’attaqueront au développement et à l’amélioration des sentiers à vocation régionale. Les travaux s’étendront sur plusieurs années, car ils sont conditionnés par la capacité des associations et des groupes à réaliser des projets sur le terrain.

**TABLEAU 9  
PRIORITÉS D'ÉTUDES DE LACS PAR MRC**

Municipalité ou TNO	Secteur
<b>PRIORITÉ 1</b>	
MRC Les Laurentides	
Amherst	Lac Chevreuil Lac de la Décharge Lac Long Lac Rognon
MRC Antoine-Labelle	
Lac-Saint-Paul	Lac des Pins
<b>PRIORITÉ 2</b>	
MRC Antoine-Labelle	
Lac-Bazinet, TNO	Lac Saratoga Lac Bruneau
Lac-Douaire, TNO	Rivière Gatineau
Lac-Oscar, TNO	Lac à la Côte Jaune Lac au Renard
<b>PRIORITÉ 3</b>	
MRC Les Laurentides	
Amherst	Lac Cannon Lac Verschelden Lac Wagamung
Montcalm	Lac Merisier Lac Aubin



**TABLEAU 9 (SUITE)**  
**PRIORITÉS D'ÉTUDES DE LACS PAR MRC**

Municipalité ou TNO	Secteur
<b>PRIORITÉ 3 (suite)</b>	
MRC Antoine-Labelle	
Des Ruisseaux	Lac Howard Lac Pope Lac du Bois Franc
Ferme-Neuve	Lac Major
Nomingue	Lac Saint-François-d'Assise
L'Ascension	Lac Akerson Lac Blanc Lac Poe Lac Brochet
La Macaza	Lac Caché Lac L'Ascension
Lac-Bazinet, TNO	Rivière Bazin
Marchand	Lac Lanthier (rang J)
Mont-Saint-Michel	Lac aux Cyprès
Notre-Dame-du-Laus	Lac Long Lac Matabi Lac McCarty
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	Lac Bouthillier
Sainte-Anne-du-Lac	Grand lac Rabot (Rainboth)

---

**CARTE 8**  
**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT**

---

## **Développement de produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel, à partir de 2005**

Après la réalisation de plans de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel des rivières du Lièvre, Rouge et Gatineau, des activités favorisant l'émergence de produits touristiques pourront être entreprises et s'étendre sur plus d'une dizaine d'années.

Le mont Sir-Wilfrid offre également des possibilités intéressantes. Le milieu régional pourrait évaluer l'opportunité d'élaborer un plan d'ensemble et de proposer un statut pour ce territoire.

### **5.2 Objectifs de développement pour les secteurs de planification**

#### **Pôle existant : Mont-Tremblant**

La Station Mont Tremblant constitue l'un des produits les plus en demande des Laurentides et son attrait dépasse de beaucoup les frontières de la région et du Québec. L'essor spectaculaire de la station a entraîné une très forte demande pour des terrains voués au développement résidentiel et commercial. En tant que gestionnaire de plusieurs parcelles de territoire dans le secteur de Mont-Tremblant, le MRNFP a choisi d'en réserver certaines pour des projets d'hébergement de nature commerciale.

Le principal objectif de développement pour ce pôle est de soutenir le développement de la zone d'influence de la Station Mont Tremblant.

#### **Pôles à développer : réservoirs Kiamika, Baskatong et secteur de la Basse-Lièvre**

Certaines parties du territoire des Laurentides possèdent un potentiel important pour le développement récréotouristique, soit les réservoirs Kiamika et Baskatong ainsi que le secteur de la Basse-Lièvre.

Les objectifs de développement qui suivent ont été fixés à partir des orientations retenues pour chacun des pôles.

- **Réservoir Kiamika :**

- ✓ *Créer un pôle récréotouristique axé sur l'écotourisme et l'aventure douce.*

Les objectifs liés à cette orientation sont les suivants : améliorer la desserte routière du territoire et accroître le nombre d'accès publics; aménager des terrains de camping avec services; accroître la villégiature privée; augmenter les activités commerciales et récréotouristiques tout en protégeant les milieux naturels sensibles; soutenir la gestion hydraulique du réservoir et exploiter le potentiel de pêche; identifier les possibilités d'interprétation des ressources naturelles du milieu et, le cas échéant, fournir l'équipement d'interprétation nécessaire; harmoniser les interventions forestières avec la vocation du territoire; réaliser des aménagements qui s'intègrent au cadre naturel du réservoir en encourageant ceux qui respectent certains critères architecturaux; intégrer les nouvelles vocations avec les utilisations actuelles du territoire et adapter la réglementation municipale.

- ✓ *Promouvoir les possibilités de développement du territoire compris dans le pôle récréotouristique.*

Les objectifs liés à cette orientation sont de faire connaître les possibilités d'affaires auprès des investisseurs potentiels et de favoriser la concertation entre les intervenants.

- **Réservoir Baskatong :**

- ✓ *Créer un pôle récréotouristique axé sur l'écotourisme et l'aventure douce.*

Les objectifs liés à cette orientation sont les suivants : mettre en place un comité d'approbation et de suivi de projets; aménager des terrains de camping avec services; favoriser le partenariat et la collaboration entre les pourvoyeurs; soutenir la création et l'intégration des entreprises commerciales et de services; exploiter le potentiel de pêche et gérer le niveau d'eau du réservoir selon l'utilisation du site; harmoniser les interventions forestières avec la vocation planifiée du territoire; encourager les aménagements qui respectent certains critères architecturaux; intégrer les nouvelles vocations avec les utilisations actuelles du territoire et adapter la réglementation municipale.

- ✓ *Promouvoir les possibilités de développement du territoire compris dans le pôle récréotouristique.*

L'objectif lié à cette orientation est d'élaborer une stratégie de marketing à cet effet.

- **Secteur de la Basse-Lièvre :**

Le principal objectif pour ce pôle est d'en consolider le développement.

### **Secteur de développement des équipements et des produits touristiques**

En raison de sa proximité des milieux habités, de son accessibilité et de son important potentiel de développement, ce secteur est apte à accueillir d'autres équipements et attraits touristiques. Son développement est donc privilégié.

Les objectifs de développement fixés à partir des orientations de ce secteur sont les suivants :

- ✓ **Réserver des territoires pour des projets d'hébergement de nature commerciale.**

L'objectif lié à cette orientation est de déterminer à cette fin les territoires appropriés.

- ✓ **Accroître la qualité de l'hébergement.**

L'objectif lié à cette orientation est d'améliorer la qualité de l'hébergement des pourvoiries et des aménagements des terrains de camping.

---

✓ **Consolider et développer la villégiature privée et le camping.**

Les objectifs liés à cette orientation sont les suivants : parachever le développement des aires de villégiature existantes avant d'ouvrir de nouveaux lacs; répondre à la demande pour des emplacements de villégiature privée; encadrer le camping de court séjour et accroître l'offre de camping sur le territoire public sous la gestion du MRNFP.

✓ **Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.**

L'objectif lié à cette orientation est de mettre en place un plan régional des sentiers.

✓ **Créer et améliorer, de façon prioritaire, les réseaux de sentiers qui font partie du plan régional des sentiers.**

L'objectif lié à cette orientation est d'aménager les sentiers qui font partie du plan régional des sentiers.

### **Secteur de consolidation des équipements et produits touristiques existants**

Plus éloigné et moins accessible par voie routière depuis le sud de la région, ce secteur offre des équipements et des produits touristiques axés principalement sur la chasse, la pêche et les randonnées motorisées.

Les objectifs de développement fixés à partir des orientations de ce secteur sont les suivants :

✓ **Accroître la qualité de l'hébergement.**

L'objectif lié à cette orientation est d'améliorer la qualité de l'hébergement des pourvoiries et des aménagements des terrains de camping.

✓ **Consolider et développer la villégiature privée et le camping.**

Les objectifs liés à cette orientation sont les suivants : parachever le développement des aires de villégiature existantes avant d'ouvrir de nouveaux lacs, encadrer le camping de court séjour et accroître l'offre de camping sur le territoire public sous la gestion du MRNFP.

✓ **Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.**

L'objectif lié à cette orientation est de mettre en place un plan régional des sentiers.

✓ **Développer et améliorer, de façon prioritaire, les réseaux de sentiers qui font partie du plan régional des sentiers.**

L'objectif lié à cette orientation est de soutenir le développement des sentiers qui font partie du plan régional des sentiers.

### **Secteurs de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, rivière Gatineau, rivière du Lièvre et rivière Rouge, mont Sir-Wilfrid**

Le développement du territoire situé de part et d'autre des rivières Gatineau, du Lièvre et Rouge sera de nature extensive, principalement en raison de la fragilité des composantes environnementales qui s'y retrouvent. Avant de procéder à une mise en valeur de ces secteurs, il faudra avoir une meilleure connaissance de leurs potentiels et contraintes.

L'objectif de développement pour ce secteur est de favoriser l'émergence de produits touristiques à caractère naturel et culturel.

#### **Secteur de conservation : Lac des Trente et Un Mille**

Le développement de ce territoire sera de nature extensive, en raison de la présence d'une aire de confinement du cerf de Virginie.

L'objectif de développement pour ce secteur est de favoriser l'émergence de produits touristiques à caractère naturel et culturel.

#### **Secteurs à potentiel de développement à protéger : réservoir Mitchinamecus, lacs Cocanagog et Piscatosine**

Le développement de ces territoires doit être très limité tant que leur potentiel de mise en valeur n'aura pas été précisé. On évitera ainsi de compromettre leur développement optimal.

L'objectif de développement pour ces secteurs est de préserver le potentiel récréotouristique du réservoir Mitchinamecus et des lacs Cocanagog et Piscatosine.

## CHAPITRE 6 PLAN D'ACTION DU PRDTP

Les pages suivantes présentent le plan d'action qui découle du scénario (voir tableau 10). Il est élaboré à partir des enjeux de développement retenus. On y retrouve, pour chacun des enjeux, les orientations, les objectifs et des indicateurs de résultat. On y trouve également les moyens d'action retenus, la liste des principaux partenaires associés à leur mise en œuvre et leur échéancier. La mise en œuvre du plan d'action s'effectue en fonction des disponibilités financières du Ministère et de celles des partenaires.

Un bilan annuel de la mise en œuvre du plan d'action sera réalisé.

**TABLEAU 10  
 PLAN D'ACTION DU PRDTP**

<b>Enjeu 1 : La mise en valeur des potentiels récréotouristiques de nature internationale</b>				
<b>Orientation 1 : Créer des pôles récréotouristiques axés sur l'écotourisme et l'aventure douce</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Poursuivre les activités de mise en valeur du réservoir Kiamika	(voir Territoire particulier d'intervention – réservoir Kiamika)			
Poursuivre les activités de mise en valeur du réservoir Baskatong	(voir Territoire particulier d'intervention – réservoir Baskatong)			
Consolider le développement du pôle de la Basse-Lièvre	Plan de mise en valeur du pôle de la Basse-Lièvre	Plan de mise en valeur terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV/pourvoiries/municipalités	2004–2005
Préserver le potentiel récréotouristique du réservoir Mitchinamecus	Plan de mise en valeur du réservoir Mitchinamecus	Plan de mise en valeur terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV/zecs	2007–2008
Préserver le potentiel récréotouristique des lacs Cocanagog et Piscatosine	Plan de mise en valeur des lacs Cocanagog et Piscatosine	Plan de mise en valeur terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV/zecs/pourvoiries	2006–2007
<b>Orientation 2 : Promouvoir le développement des territoires compris dans les pôles récréotouristiques</b>				
Faire connaître les possibilités de développement offertes dans les pôles récréotouristiques	Activités de promotion	Nombre de projets déposés par des promoteurs	MRC/CLD/organismes gouvernementaux de promotion/MRNFP (Territoire et Parcs)	2003–2008



**TABLEAU 10 (SUITE)  
PLAN D'ACTION DU PRDTP**

<b>Enjeu 2 : La diversification, la qualité et l'accroissement de l'offre d'hébergement</b>				
<b>Orientation 1 : Réserver des territoires pour des projets d'hébergement de nature commerciale</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Identifier des territoires pour des projets d'hébergement de nature commerciale	Plans de mise en valeur de lacs qui offrent des possibilités pour des projets d'hébergement de nature commerciale	Plan de mise en valeur terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV	2003-2008
Soutenir la mise en place de projets d'hébergement de nature commerciale	Plan concept de développement du Grand lac du Cerf	Plan concept terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV/municipalités	2003
Soutenir le développement de la zone d'influence de la Station Mont Tremblant	Plan de mise en valeur du territoire public situé dans la zone d'influence de la Station Mont Tremblant	Plan de mise en valeur terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV	2003
<b>Orientation 2 : Accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs et les pourvoies</b>				
Améliorer la qualité de l'hébergement dans les pourvoies	Programme de soutien financier Pourvoirie Québec – Standard international	Investissements effectués dans les pourvoies	MRNFP (Faune Québec)/pourvoies	2003-2008
Améliorer la qualité des aménagements des terrains de camping	Concept type d'aménagement des terrains de camping	Concept type terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec)/MRC/MENV/zecs	2003

**TABLEAU 10 (SUITE)  
 PLAN D'ACTION DU PRDTP**

<b>Enjeu 2 : La diversification, la qualité et l'accroissement de l'offre d'hébergement (suite)</b>				
<b>Orientation 3 : Consolider et développer la villégiature privée et le camping</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Parachever les aires de villégiature existantes avant d'ouvrir de nouveaux lacs au développement	Plans d'aménagement de lacs	Nombre de plans d'aménagement terminés	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/zecs	2003-2008
Répondre à la demande pour des emplacements de villégiature privée	Mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée (50 emplacements par année)	Nombre d'emplacements mis en disponibilité Nombre de constructions érigées Valeur des constructions	MRNFP (Territoire et Parcs)/Partenaires/promoteurs	2003-2008
Encadrer le camping de court séjour	Cartographie des diverses zones de camping temporaire Modification du règlement	Zones de court séjour identifiées	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/zecs/MRC	2004
	Application des dispositions sur le camping temporaire	Règlement modifié	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/zecs MRC	2004
Accroître l'offre de camping sur le territoire public sous la gestion du MRNFP	Analyse et bonification des projets de camping sur le territoire public	Nombre de nouveaux emplacements de camping	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/zecs/pourvoiries	2003-2008
	Aménagement de nouveaux terrains de camping		Zecs/pourvoiries	2003-2008

**TABLEAU 10 (SUITE)  
PLAN D'ACTION DU PRDTP**

<b>Enjeu 3 : L'augmentation de l'offre d'activités de plein air</b>				
<b>Orientation 1 : Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Mettre en place un plan régional des sentiers	Réalisation d'un plan régional des sentiers	Plan régional des sentiers terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/intervenants	2003
<b>Orientation 2 : Développer et améliorer en priorité les réseaux de sentiers qui font partie du plan régional des sentiers</b>				
Soutenir la mise en valeur des sentiers faisant partie du plan régional des sentiers	Analyse, bonification et octroi d'autorisations pour les projets de sentiers récréatifs	Nombre de kilomètres de sentiers réalisés ou améliorés	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC	2003-2008

**TABLEAU 10 (SUITE)  
 PLAN D'ACTION DU PRDTP**

<b>Enjeu 4 : La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel</b>				
<b>Orientation 1 : Favoriser l'émergence de produits touristiques qui mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Soutenir l'émergence de produits touristiques à caractère naturel et culturel	Plan de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la rivière du Lièvre	Plan de mise en valeur terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV/MCC/MDERR/Comité de consultation sur la gestion de la rivière du Lièvre	2004–2005
	Plan de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la rivière Rouge	Plan de mise en valeur terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV/MCC/MDERR/intervenants du milieu	2006–2007
	Plan de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la rivière Gatineau	Plan de mise en valeur terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV/MCC/MDERR/intervenants du milieu	2007–2008
	Analyse de l'opportunité de créer un parc régional au mont Sir-Wilfrid	Étude terminée	MRC Antoine-Labelle/Municipalités/intervenants du milieu	2003–2004

---

## CHAPITRE 7 TERRITOIRE PARTICULIER D'INTERVENTION – RÉSERVOIR BASKATONG

Au cours des dernières années, des activités de planification ont été réalisées par les représentants de la Table régionale de concertation pour le réservoir Baskatong. En raison de l'importance de ce projet, il a été décidé d'en intégrer les données au PRDTP. On trouvera donc ici les résultats de cet exercice de planification, basés sur l'étude effectuée en 1998 par les consultants Del Degan Massé & Associés. Cette firme avait été mandatée par les représentants de la Table régionale de concertation pour élaborer un plan directeur de mise en valeur du réservoir.

Le présent chapitre s'ouvre sur une description du territoire d'étude et du contexte de planification du réservoir. Les principaux éléments du constat territorial y sont ensuite exposés, soit la situation actuelle, les principales contraintes et les éléments de potentiel à considérer. Comme certaines utilisations peuvent présenter des problèmes de cohabitation, une grille de compatibilité des activités s'y ajoute. Viennent ensuite les enjeux et orientations retenus et la vision de mise en valeur du réservoir, soit celle d'un pôle récréotouristique international axé sur l'écotourisme. Le concept de développement, le scénario de développement et le plan d'action retenus par le Ministère et ses partenaires complètent la présentation.

### 7.1 Territoire d'étude et contexte de planification

#### 7.1.1 *Territoire d'étude*

Le réservoir Baskatong est situé dans les régions administratives des Laurentides et de l'Outaouais (voir carte 9). Les routes nationales 117 et 105 ainsi que les routes 107 et 309 relient le réservoir à Montréal et à Gatineau-Ottawa en trois heures environ. Un réseau de routes municipales donne également accès au réservoir. Deux aérodromes se trouvent sur le territoire d'étude, l'un dans la pourvoirie du Domaine des deux ours, à proximité de la pourvoirie de la pointe à David, et l'autre dans celle du Camp Bitobi, en bordure de la rivière Gatineau. Deux aéroports réglementés sont également situés à proximité du territoire. Dans la région administrative des Laurentides, le secteur est couvert par les municipalités de Ferme-Neuve et Des Ruisseaux<sup>28</sup> et par les territoires non organisés (TNO) Lac-Douaire et Lac-Marguerite. Ces territoires font partie de la MRC d'Antoine-Labelle. Dans la région administrative de l'Outaouais, on retrouve les municipalités de Grand-Remous et Montcerf-Lytton ainsi que le TNO Cascades-Malignes, géré par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

---

<sup>28</sup> La Municipalité Des Ruisseaux a été fusionnée avec la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et la Ville de Mont-Laurier le 8 janvier 2003. Cette appellation a été conservée par souci de cohérence avec la planification qui a été réalisée pour ce réservoir en 1998.

Ce chapitre du PRDTP expose les interventions possibles au réservoir Baskatong et sur son territoire adjacent, qui s'étend jusqu'à 300 mètres à partir de la ligne du rivage du réservoir.

### 7.1.2 *Contexte de planification*

Cette section rappelle les orientations de la MRC d'Antoine-Labelle et expose la méthode de planification retenue pour le développement du réservoir Baskatong.

Dans son schéma d'aménagement révisé de 1999, la MRC d'Antoine-Labelle identifiait le sud et l'est du réservoir Baskatong comme des pôles récréatifs présentant un riche potentiel d'aménagement. Compte tenu de la complexité du découpage administratif de ce territoire, la MRC formulait l'objectif spécifique suivant : « **Des solutions innovatrices devront être trouvées concernant le développement des secteurs du réservoir Baskatong où le découpage administratif peut créer des problèmes de gestion des services** ».

Dans les schémas d'aménagement des MRC d'Antoine-Labelle et de La Vallée-de-la-Gatineau, l'affectation forestière couvre la majorité des terres publiques, qu'elles soient situées en territoire municipalisé ou en TNO. En effet, l'exploitation forestière couvre 55 % du territoire. Toutefois, les municipalités peuvent prendre certaines dispositions pour la sauvegarde d'éléments naturels d'intérêt sur le territoire, comme le fit la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en 1988. De plus, la villégiature et les activités récréatives à caractère extensif reliées à la pratique de la chasse et de la pêche y sont permises.

La carte 10 illustre les affectations et les utilisations actuelles du territoire étudié. La partie nord du réservoir, vouée à une affectation forestière et récréative, est moins accessible et peu aménagée. Cette partie compte également des pourvoiries, des terrains de camping et des chalets isolés. Au sud, cinq secteurs sont affectés à des fins récréatives. Ce sont le sud-ouest de la baie Mercier, la pointe à David, la baie Philomène, la rive ouest de la baie au Sable et les baies du Windigo et du Diable.

Les secteurs de conservation sont situés dans la partie nord de la baie Gens de Terre et dans la partie ouest de la baie Mercier. Ils comprennent également toutes les îles du réservoir. De plus, une aire faunique communautaire englobant la totalité du réservoir et approuvée par les intervenants du milieu a été mise en place en 1998.

Les normes d'aménagement en vigueur dans le secteur du réservoir sont celles des MRC d'Antoine-Labelle et de La Vallée-de-la-Gatineau, pour les TNO situés sur leur territoire respectif, celles des municipalités de Ferme-Neuve et Des Ruisseaux, dans la MRC d'Antoine-Labelle, et celles de Grand-Remous et de Montcerf-Lytton, dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

---

**CARTE 9**  
**TERRITOIRE D'ÉTUDE DU RÉSERVOIR BASKATONG**

---

**CARTE 10**  
**AFFECTATIONS ET UTILISATIONS DU RÉSERVOIR BASKATONG**



---

## 7.2 Constat territorial

Cette section établit le constat territorial. Elle présente d’abord les caractéristiques du milieu naturel et du milieu socio-économique, puis elle expose les contraintes de l’un et l’autre. Enfin, elle identifie les potentiels à considérer dans la mise en valeur du réservoir.

### 7.2.1 *Un milieu naturel exploité*

D’un périmètre de 615 km, le réservoir Baskatong couvre une superficie de 340 km<sup>2</sup>. Sa réserve utile est de 3 049 hm<sup>3</sup>. Il comprend un bassin principal, de forme arrondie, d’environ 12 km de diamètre. Parsemé d’îles, il est entouré de grandes baies radiales.

Son milieu naturel est déjà exploité par plusieurs intervenants. Le réservoir Baskatong sert principalement de réservoir d’emménagement d’eau pour les besoins de production énergétique des centrales Paugan, Chelsea et des Rapides-Farmer, situées en aval du barrage Mercier. Ce réservoir sert également au contrôle des crues à Maniwaki ainsi qu’au maintien d’un niveau d’eau minimal pour alimenter la prise d’eau. La période d’étiage<sup>29</sup> survient en hiver, et, dans une moindre mesure, en été. Le débit moyen annuel est évalué à 234 m<sup>3</sup>/s. Les niveaux minimal et maximal d’exploitation sont respectivement de 207,6 m et 223,14 m.

La zone d’étude fait partie de trois régions écologiques, soit celles de la Basse et de la Moyenne Gatineau et celle du réservoir Cabonga. La région de la Basse Gatineau, qui se trouve à l’extrémité sud de la zone d’étude, fait partie du domaine de l’érablière à tilleul. La région de la Moyenne Gatineau, quant à elle, couvre la totalité de la zone d’étude. Elle fait partie du domaine de l’érablière à bouleau jaune. Finalement, la région du réservoir Cabonga, qui couvre l’extrême nord de la zone d’étude, fait partie du domaine de la sapinière à bouleau jaune.

Au point de vue physiographique, la zone fait partie de la région des hautes-terres laurentiennes. Les collines englobent la totalité du territoire avec des reliefs accidentés et une altitude moyenne de 275 m et une altitude maximale de 408 m.

Sur le plan forestier, les forêts qui ceignent le réservoir Baskatong sont composées essentiellement de peuplements feuillus accompagnés de peuplements mixtes et résineux. Les peuplements mixtes et résineux colonisent une large gamme de milieux, de secs à humides. Ce territoire se distingue particulièrement par la présence d’érablières (érable à sucre et érable rouge) auxquelles s’associent le bouleau jaune, le hêtre et le tilleul. Une portion de ce secteur est également occupée par des peuplements composés de peupliers faux-trembles et de peupliers à grandes dents, alors que les endroits plus secs favorisent le développement de communautés spécifiques telles les pinèdes blanches et les chênaies rouges.

---

<sup>29</sup> Niveau le plus bas au cours des fluctuations.

Le réservoir comprend une faune d'une grande diversité, qu'elle soit aquatique, ailée ou terrestre. En 1991, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec a évalué à 320 millions la population ichtyenne du réservoir. Les principales espèces sont la perchaude, le grand corégone, le doré, la lotte et le meunier rouge. Parmi ces espèces, le doré constitue sans contredit l'attrait principal des pêcheurs sportifs.

Les espèces de sauvagine les plus présentes au réservoir sont la bernache du Canada, le canard noir, la sarcelle à ailes bleues, le grand morillon, le garrot à œil d'or et le grand bec-scie. Deux héronnières ainsi que des colonies nicheuses de sternes et de goélands ont été identifiées sur des îles situées au sud-est de la pointe à David, en 1981. Ces sites de nidification, jugés prioritaires par le ministère de l'Environnement, font l'objet d'une protection en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Quant à la faune terrestre, elle se caractérise par la présence d'habitats pour l'orignal (au sud-est et au nord-ouest du réservoir), le lièvre d'Amérique, l'ours noir, le loup et le castor. On y trouve également des mustélidés<sup>30</sup>, de même que des lynx du Canada.

### 7.2.2 *Une économie axée sur l'exploitation forestière*

Les secteurs clés de l'économie du territoire sont la foresterie et le récréotourisme.

La forêt couvre presque entièrement le territoire. Il s'agit d'une ressource de qualité dont 80 % est de propriété publique. La forêt permet de créer 68 % des emplois primaires et secondaires du territoire. Régies par des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les entreprises forestières utilisent la matière ligneuse des forêts du domaine de l'État. Selon les données du Répertoire des bénéficiaires de CAAF du 30 juin 1998, les industriels forestiers régionaux récoltent et transforment environ 53 % d'essences feuillues, composées principalement de peupliers faux-trembles, d'érables, de bouleaux à papier et de bouleaux jaunes, et 47 % d'essences résineuses, composées de sapins baumiers, d'épinettes et de pins gris, blancs et rouges. Deux papeteries s'approvisionnent en résineux sur le territoire forestier public de la MRC, ce qui assure un débouché aux bois à pâte résineuse. Quant aux forêts du domaine privé, bien qu'elles ne couvrent qu'environ 20 % de la superficie du territoire, elles n'en constituent pas moins un potentiel économique important pour les entreprises qui vivent de leur exploitation.

En ce qui a trait au récréotourisme qui se développe au réservoir depuis les années 40, il est présentement en période de consolidation, si l'on se fie aux dates de création des pourvoies du Baskatong. Le récréotourisme constitue, avec la villégiature, un secteur privilégié selon les schémas d'aménagement des MRC. La région du réservoir est d'ailleurs réputée pour son environnement sauvage ainsi que pour la qualité et la quantité de ses infrastructures récréotouristiques : villégiature, zecs, circuits de canot-camping, pourvoies, sentiers de motoneige et autres. Des éléments qui constituent autant d'attraits pour les amateurs de plein air et de chasse et pêche.

---

<sup>30</sup> Famille de mammifères carnivores, de petite taille, bas sur pattes, au corps étroit et allongé telle la belette, le blaireau, le furet, la loutre, etc.

---

Sur le pourtour du réservoir, un projet majeur de développement est prévu. Il s'agit du projet Windigo, composé d'une zone de villégiature, dotée d'une centaine de chalets locatifs et d'autant d'emplacements de villégiature de prestige, et d'une zone commerciale entre la baie du Diable et la baie du Windigo. Principal projet de développement connu, le Windigo pourrait devenir le plus grand centre de villégiature écotouristique au Québec.

### 7.2.3 *Plusieurs types de contraintes*

Diverses contraintes socioéconomiques et naturelles seront prises en considération lors du développement du réservoir Baskatong. La carte 11 présente la synthèse des potentiels et des contraintes d'ordre naturel.

Plusieurs contraintes d'ordre socioéconomique ont été identifiées :

- ✓ **Éloignement et accessibilité limitée du réservoir** : le territoire du réservoir se situe loin des marchés touristiques actuels. Par la route, les secteurs nord-est et nord-ouest ne sont accessibles que par des chemins forestiers. Plusieurs zones ne sont accessibles que par voie d'eau et le marnage<sup>31</sup> du réservoir y rend parfois assez complexe la navigation de plaisance. L'absence d'abris limite également l'accès des petites embarcations non motorisées telles que canots, kayaks et pédalos.
- ✓ **Multiplicité d'utilisation des sentiers de randonnée** : les diverses activités sur un même sentier peuvent soulever des conflits. La pratique du VTT pose également des problèmes de contrôle et de surveillance sur l'ensemble du territoire.
- ✓ **Niveau d'eau variable** : le marnage du réservoir crée des contraintes à la navigation et à l'accessibilité des frayères. De plus, il assèche les herbiers aquatiques. Il peut également causer des problèmes pour certaines activités récréatives.
- ✓ **Développement de la villégiature** : la croissance de la villégiature privée ou commerciale est souvent perçue comme une contrainte par les pourvoyeurs et une partie des villégiateurs actuels, en raison surtout de la pression supplémentaire qui pourrait être exercée sur la ressource halieutique<sup>32</sup>.

D'autres contraintes concernent le milieu naturel :

- ✓ **Niveau d'eau variable** : l'ampleur du remplissage du réservoir, son rythme et la période où il s'effectue peuvent affecter l'ichtyofaune<sup>33</sup>. L'importance des effets produits varie selon le degré de synchronisme des périodes de remplissage et de frai.

---

<sup>31</sup> Variation, en hausse ou en baisse, du niveau d'un réservoir, en fonction des conditions d'exploitation.

<sup>32</sup> Qualifie tout ce qui se rapporte à la pêche.

<sup>33</sup> Ensemble des espèces de poissons qui forment un peuplement.

- ✓ **Milieus fragiles** : certains sites doivent être soustraits à tout développement afin d'en assurer la protection. Il en est ainsi des tributaires du réservoir utilisés comme frayère ou identifiés comme sanctuaires ainsi que des milieux humides et des herbiers susceptibles d'être utilisés pour le frai et l'alevinage. L'érosion des berges serait un autre élément qui confirme la fragilité du milieu. On estime à 13 % la proportion des berges soumises à une érosion active. Celle-ci a été identifiée dans sept secteurs : bras du nord, rivière Notawassi, baie du Diable, baie du Windigo, baie au Sable, pointe à David et baie Mercier. Quarante-neuf pour cent des plages du réservoir ont une pente se situant entre 5 % et 14 %.
- ✓ **Capacité de soutien biologique limitée** : cette capacité de soutien est parfois même dépassée, dans le cas du doré jaune, par exemple. L'original fait l'objet d'un plan de redressement de la population dans la partie est de la zone de chasse, alors que la chasse à l'ours a atteint un plafonnement. Par contre, la situation du cerf de Virginie s'est améliorée.

#### 7.2.4 *Un potentiel récréatif quatre saisons*

Le réservoir Baskatong offre un potentiel récréatif indéniable tout au long de l'année. La carte 12 illustre le potentiel de développement par secteur. Y sont représentées les zones aménageables qui se trouvent dans plusieurs secteurs, les zones protégées du secteur ouest, les zones déjà aménagées situées surtout au sud du réservoir et les zones de développement potentiel situées principalement au sud et au sud-est.

La zone d'étude est composée majoritairement de forêts qui appartiennent au domaine de l'État. Le MRNFP en est le gestionnaire. L'exploitation forestière y constitue l'activité prédominante.

Le réservoir Baskatong est entouré de territoires de chasse. L'ouest et le nord comprennent des territoires structurés : les zecs Bras-Coupé—Désert, Petawaga et Lesueur, la réserve faunique La Vérendrye, la pourvoirie à droits exclusifs de l'Auberge de la Gatineau et d'autres pourvoiries avec droits non exclusifs. Des territoires libres s'étendent à l'est et au sud. Les principales espèces chassées en automne sont l'original et le cerf de Virginie. L'ours noir est chassé seulement au printemps. Le lièvre peut être chassé l'automne ainsi que l'hiver, jusqu'au début de mars. La chasse se fait à l'arme à feu, à l'arbalète ou à l'arc.

La pêche est la principale activité pratiquée sur le réservoir Baskatong et sa pression est importante. À plus de 1,0 jour-pêcheur/ha, cette pression ne permet pas de maintenir une pêche équivalente à celle des milieux aquatiques de la région. Les études réalisées depuis une dizaine d'années montrent que la capacité de soutien du réservoir est parfois dépassée, ce qui rend difficile le maintien d'une pêche sportive.

Le réservoir possède de multiples attraits au potentiel récréotouristique, tels sa grande étendue, ses multiples baies, ses plages, ses îles (il y en a plus de 200!) et ses bassins secondaires. Les rivières qui l'alimentent peuvent également servir d'itinéraires de découverte et d'exploration du territoire. Son caractère plutôt sauvage avantage le Baskatong et pourrait servir à le positionner sur le marché touristique. De plus, en périphérie du territoire, plusieurs éléments attrayants, telles la chute du Windigo, méritent le détour.

---

**CARTE 11**  
**SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES DU RÉSERVOIR BASKATONG**

---

**CARTE 12**  
**POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR BASKATONG**

**GRAPHIQUE 3  
GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS**

Activités	Exploitation forestière	Exploitation hydro-électrique	Pêche	Chasse	Motoneige	Motomarine	Ski de randonnée	Randonnée en raquettes	Nautisme motorisé	Nautisme non motorisé	Baignade	Camping	Villégiature	Bicyclette	Flore gastronomique	Interprétation éducation	Écotourisme	VTT
Exploitation forestière	C	C	C	CM	CM	C	CM	CM	C	C	C	CM	CM	CM	CM	C	C	CM
Exploitation hydroélectrique	C	C	CM	C	C	CM	C	C	CM	CM	CM	CM	CM	C	C	C	CM	C
Pêche	C	CM	C	C	C	CM	C	C	CM	CM	CM	C	C	C	C	C	C	C
Chasse	CM	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	CM	CM	C	C	CM	CM
Motoneige	CM	C	C	C	C	C	NC	NC	C	C	C	C	C	C	C	C	CM	NC
Motomarine	C	CM	CM	C	C	C	C	C	CM	CM	CM	C	C	C	C	C	CM	C
Ski de randonnée	CM	C	C	C	NC	C	C	NC	C	C	C	C	C	C	C	C	C	NC
Randonnée en raquettes	CM	C	C	C	NC	C	NC	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	NC
Nautisme motorisé	C	CM	CM	C	C	CM	C	C	C	CM	CM	C	C	C	C	C	CM	C
Nautisme non motorisé	C	CM	CM	C	C	CM	C	C	CM	CM	CM	C	C	C	C	C	C	C
Baignade	C	CM	CM	C	C	CM	C	C	CM	CM	C	C	C	C	C	C	C	C
Camping	CM	CM	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	CM
Villégiature	CM	CM	C	CM	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	CM
Bicyclette	CM	C	C	CM	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	NC
Flore gastronomique	CM	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	CM
Interprétation/ éducation	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	NC
Écotourisme	C	CM	C	CM	CM	CM	C	C	CM	C	C	C	C	C	C	C	C	CM
VTT	CM	C	C	CM	NC	C	NC	NC	C	C	C	CM	CM	NC	CM	NC	CM	C

C = Compatible

CM = Compatible avec mesures d'harmonisation

NC = Non compatible

Selon les évaluations du MRNFP, le Baskatong présente également un fort potentiel de développement de la villégiature privée, laquelle est très en demande. Son développement par des promoteurs privés est privilégié pour les MRC Antoine-Labelle et La Vallée-de-la-Gatineau, tout le secteur nord et ouest du réservoir étant encore quasi inoccupé.

Il faudra cependant déterminer la compatibilité de ces potentiels de développement. L'augmentation de l'offre d'activités terrestres ou nautiques doit en effet respecter des critères de compatibilité de manière à ne pas nuire aux usagers ni à l'environnement. La grille de compatibilité du graphique 3 met en relation les activités actuelles et potentielles.

### 7.3 Enjeux d'utilisation territoriale

Plusieurs secteurs du réservoir Baskatong offrent un potentiel récréotouristique intéressant. Leur mise en valeur pose toutefois plusieurs défis. Cette section présente les enjeux qui ont été identifiés à cet égard et les orientations de développement qui ont été retenues. La vision de mise en valeur du réservoir qui en résulte est celle d'un pôle récréotouristique de niveau international offrant au grand public des activités axées sur l'écotourisme.

#### 7.3.1 *Le développement concerté de la villégiature et du récréotourisme*

Les orientations suivantes permettront de mettre en valeur le potentiel récréotouristique du réservoir, en concertation avec les intervenants régionaux :

✓ **Poursuivre les travaux de la Table régionale de concertation.**

La création d'un comité d'approbation et de suivi de projets permettra de s'assurer que le concept retenu au PRDTP pour le réservoir Bastakong est appliqué par l'ensemble des intervenants.

✓ **Promouvoir les différentes activités récréotouristiques.**

Il est essentiel à la mise en valeur du territoire d'informer ses usagers actuels et potentiels de la diversité des activités qui peuvent s'y pratiquer.

✓ **Développer et diversifier l'offre d'hébergement et d'activités récréatives.**

Cette orientation concerne la villégiature privée, le camping et les projets de nature commerciale et récréotouristique.



---

### 7.3.2 *La protection et la mise en valeur des ressources naturelles*

Afin de protéger et de mettre en valeur les ressources du milieu naturel du réservoir, les orientations suivantes ont été retenues :

✓ **Restaurer le potentiel halieutique.**

Les milieux naturels sensibles, tels les frayères et les sanctuaires, doivent être protégés et exclus de tout développement. Cette mesure vise à préserver les différents habitats fauniques et à sauvegarder le caractère naturel du réservoir. À la suite de la mise en place de l'aire faunique communautaire, en 1998, la situation de la pêche au Baskatong devrait s'améliorer.

✓ **Diversifier les possibilités d'interprétation des ressources naturelles.**

La mise en valeur des nombreuses ressources du milieu naturel du réservoir se fera dans une perspective de développement durable.

### 7.3.3 *La qualité des installations récréotouristiques*

Afin d'assurer une bonne qualité des installations lors de la mise en valeur du réservoir, l'orientation suivante a été retenue :

✓ **Favoriser les installations qui respectent des standards de qualité reconnus.**

Comme le concept de mise en valeur du réservoir vise notamment à y attirer une clientèle internationale, il faudra veiller à ce que la qualité architecturale et urbanistique des constructions respecte les standards internationaux. Les nouvelles vocations du territoire devront également s'harmoniser avec les utilisations actuelles.

## 7.4 **Concept de développement**

Cette section présente le concept de développement du réservoir Baskatong accepté par les représentants du Comité de concertation interrégionale et par la Table régionale de concertation du PRDTP. La section décrit les différents axes de développement et l'affectation du couloir riverain et identifie les caractéristiques du concept proposé.

### 7.4.1 *Axes de développement*

Trois axes principaux ont été identifiés pour le réservoir Baskatong. L'axe récréotouristique repose sur la programmation d'activités de plein air, d'écotourisme et de tourisme d'aventure quatre saisons. Gérée par les intervenants touristiques, cette programmation est d'abord destinée à la clientèle touristique. Lorsqu'elle s'adresse aux villégiateurs, par contre, la programmation de ces activités est alors appuyée par des organisations communautaires et

nous parlons alors d'axe récréatif. Quant à l'axe de villégiature, il repose sur la mise en disponibilité de lots destinés à la villégiature privée et à l'hébergement commercial. La programmation récréative et récréotouristique peut y être développée et soutenue par des organisations communautaires ou des centres de villégiature commerciale.

Ces axes peuvent être concurrentiels, complémentaires ou partager certaines caractéristiques. L'orientation stratégique qui s'y rattache suppose un esprit d'ouverture et de concertation de la part des intervenants.

Tous les axes impliquent la consolidation de la ressource piscicole. Il faudra en effet maintenir et augmenter les efforts en ce sens afin de permettre aux villégiateurs et à la clientèle des pourvoiries riveraines de continuer de bénéficier d'une qualité de pêche comparable à celle des destinations concurrentes.

**L'axe récréotouristique** donne la priorité aux aménagements destinés à favoriser la pratique d'activités halieutiques, nautiques, aquatiques et terrestres (sur quatre saisons) à partir des pourvoiries et des terrains de camping existants. Il requiert des pôles d'activités et de services forts et en interrelation. Les zones qui nécessitent un renforcement à cet égard sont la baie Mercier, le bras du Nord, la baie au Sable, la baie Philomène, la pointe à David, le secteur Baskatong-Windigo et la baie du Diable.

Cette approche stratégique tire profit des investissements en place, met en valeur le plan d'eau, les plages et les marinas, accroît l'utilisation des îles, des baies et des rivières, utilise le réseau de chemins forestiers, le couvert forestier en bordure du réservoir ainsi que les voies de pénétration qui donnent accès aux réseaux de sentiers. Elle permet aussi à de nouveaux promoteurs d'offrir des services en tourisme d'aventure tout en consolidant les entreprises établies.

L'organisation spatiale des activités et des services devra tenir compte des concentrations d'intervenants situés dans les zones les plus développées et les plus facilement accessibles. Ces zones deviendront des zones d'accueil, d'activités intensives ou de distribution de la clientèle. Dans la partie sud du territoire, les entreprises seront reliées entre elles par voie nautique et terrestre afin de constituer un réseau offrant des forfaits multisites et multiactivités en toute saison. Les zones plus au nord seront reliées aux zones d'accueil du sud par voie nautique et terrestre. Elles feront l'objet d'une programmation à caractère plus extensif faisant appel à des activités d'écotourisme et de tourisme d'aventure.

**L'axe récréatif** donne la priorité aux aménagements et aux équipements destinés à une clientèle de villégiature à partir de pôles récréatifs publics mis en place par des organisations communautaires et municipales. Des pôles récréatifs forts ont été implantés, dotés d'équipements tels que plage publique et quai public. À l'intérieur de ces pôles, trois secteurs à privilégier ont été identifiés, soit ceux de baie Mercier, pointe à David, Baskatong-Windigo-baie du Diable et baie au Sable.

L'application de cette stratégie permet d'envisager à terme la mise en place de trois centres d'activités récréatives en bordure du réservoir. Ces centres devraient comprendre au minimum une plage publique surveillée, une rampe de mise à l'eau, une marina, la proximité d'un terrain de camping destiné tant aux campeurs quotidiens que saisonniers, des sentiers destinés à la pratique des activités terrestres en toute saison, un lien avec les réseaux de sentiers régionaux et provinciaux de bicyclette, de motoneige et de VTT, etc.

---

**L'axe de villégiature** donne la priorité à la mise en disponibilité de lots de villégiature selon un plan favorable à une diversification des modes d'implantation et d'exploitation. Cette approche implique une définition des gabarits des habitations et des modes d'aménagement du territoire. Plusieurs secteurs de développement sont envisageables : la baie Mercier, le bras du Nord, la baie au Sable, la baie Philomène, la pointe à David, le secteur Baskatong-Windigo, la pointe des Pins Rouges et la baie du Diable. Cet axe de développement nécessite une planification rigoureuse afin de préserver le caractère sauvage et l'impression de quiétude, d'isolement et de grands espaces que procure le Baskatong.

**L'axe récréotouristique et de villégiature** permet le développement simultané de ces deux axes. Essentiellement, cette approche stratégique donne la priorité au développement d'une programmation récréative quatre saisons, dans la perspective de mise en place d'un réseau écotouristique, tout en soutenant le développement graduel et contrôlé de la villégiature privée et commerciale. Les secteurs de développement retenus pour la mise en place de cette stratégie sont la baie Mercier, le bras du Nord, la baie au Sable, la baie Philomène, la pointe à David, le secteur Baskatong-Windigo, la pointe des Pins Rouges et la baie du Diable.

En raison de la multiplicité des intervenants et de la complexité de la stratégie, cet axe nécessitera la création d'un organisme de concertation qui verra à approuver, coordonner et soutenir les projets répondant aux lignes directrices du plan de mise en œuvre.

#### **7.4.2 Affectation du couloir riverain**

Quatre types d'affectation s'appliquent au couloir riverain, soit l'affectation de conservation, l'affectation forestière et récréative, l'affectation récréative et l'affectation de villégiature. Toutes se situent à l'intérieur de la bande riveraine de 300 m qui ceinture le Baskatong et qui correspond à l'aire d'étude. Ces affectations ont été délimitées de façon générale et pourraient être raffinées pour tenir compte de certaines particularités.

**L'affectation de conservation** s'applique le long de la partie de la réserve faunique La Vérendrye qui touche au Baskatong. Elle inclut également toutes les îles du réservoir. L'objectif de cette affectation est de maintenir le caractère naturel, sauvage et vierge du réservoir. De fait, seuls des aménagements extensifs (camping sauvage et haltes) pourront s'y trouver. Pour l'exploitation forestière, seule la coupe de jardinage sera autorisée. Quant aux îles, elles seront exclues de toute exploitation forestière et de tout développement de villégiature qui compromettrait leur caractère sauvage. Seules les activités qualifiées de douces, comme l'observation et le camping sauvage, y seront autorisées. Les aires de camping sauvage devront être identifiées et réservées aux campeurs de passage.

**L'affectation forestière et récréative** touche des réserves de terrains à développer dans la partie nord, là où les activités d'écotourisme seront probablement les plus recherchées. À l'exception de quelques sections développées, ce secteur conserve son caractère sauvage. On suggère d'y maintenir une bande de 300 m avec la possibilité de réaliser des coupes partielles ou de jardinage après entente. Aucune implantation additionnelle d'équipements n'y sera autorisée, sauf pour l'ajout des services aux pôles actuels. Le territoire servira à des fins récréatives, mais sans occupation permanente, et les zones à fort potentiel récréatif y demeureront de caractère public.

**L'affectation de villégiature** s'applique à la majorité des territoires des parties sud et est du réservoir. La villégiature s'y distingue par une activité résidentielle de faible densité dans un cadre naturel majoritairement riverain. Plusieurs mesures verront à conserver l'aspect naturel de ces territoires. Ce sont : l'interdiction de développements linéaires, afin de conserver le caractère sauvage des rives; l'autorisation des seules coupes partielles et de jardinage à l'intérieur de la bande de 300 m et la conservation intégrale des couverts forestiers et arbustifs à l'intérieur des couloirs riverains sur 75 % de la bande riveraine; l'établissement d'une densité nette maximale de 2,5 logements à l'hectare; la préservation de 40 % des berges à des fins communautaires et de conservation; la standardisation du gabarit des logements permanents et la variation des superficies des lots. De plus, les activités récréotouristiques, commerciales ou de services ne seront autorisées que sur 2 % de la zone. De même, les commerces d'accommodation ne seront permis que si la zone est située à plus de 10 km d'une affectation récréative ou urbaine. Enfin, toutes les caravanes, incluant les caravanes pliantes et les maisons motorisées, devront séjourner sur un terrain de camping ou un emplacement autorisé.

**L'affectation récréative** s'applique à des parties du sud et de l'est du territoire vouées à des activités récréatives et touristiques de plein air. La consolidation et le développement de ces activités permettent de renforcer et de diversifier l'économie régionale. Cette affectation doit tenir compte de la présence de la villégiature. Les fonctions qu'elle autorise sont les suivantes : les coupes de jardinage et partielles autorisées à l'intérieur d'une bande de 300 m; l'aménagement en deuxième rangée ou en boucle avec le maintien de l'intégrité de 40 % de la bande riveraine; les activités récréotouristiques et les fonctions commerciales qui ne dépassent pas 20 % de l'affectation récréative (on verra à éviter les chevauchements des commerces de location); les projets d'habitation intégrés à un complexe récréotouristique, à condition d'être desservis par les services d'aqueduc et d'égouts. La même densité d'habitation et les mêmes standards de gabarit et de superficie s'appliqueront qu'à l'affectation de villégiature, de même que les mêmes règles de séjour des caravanes.

### 7.4.3 *Caractéristiques du concept*

Le concept s'appuie sur des affectations de développement et de consolidation des pôles d'accueil et d'activités et sur un réseautage physique, c'est-à-dire la connexion des pôles entre eux. En raison de la configuration du réservoir Baskatong et de son utilisation actuelle, on retrouve deux zones de développement et de consolidation, soit une zone de développement dit intensif et une autre de développement dit extensif. La carte 13 illustre les affectations proposées pour l'ensemble du réservoir.

**Zone de développement extensif** : cette zone occupe la partie nord du territoire lorsqu'on scinde celui-ci d'est en ouest en passant par le centre du réservoir. Cette zone de faible densité d'occupation (90 % de la bande riveraine y est inoccupée) sera reconnue comme la destination par excellence pour l'observation, l'aventure douce et le camping sauvage. Des projets de consolidation y seront favorisés mais le développement de la villégiature n'y sera pas prioritaire car on réserve cette zone pour les générations futures.

---

**Zone de développement intensif** : située dans la partie sud, cette zone pourra supporter une densité d'occupation élevée, compte tenu de la proximité de la route 117 et de l'ampleur du réseau routier secondaire. Actuellement, 50 % de sa bande riveraine est inoccupée. On la reconnaîtra comme une destination récréotouristique et de villégiature et on y favorisera des projets de développement et de consolidation. Les pôles de services forts y sont concentrés et la plupart des circuits récréotouristiques y ont leur point de départ et d'arrivée. L'accueil et l'accompagnement des usagers y seront effectués. L'harmonisation des activités et la hausse des niveaux de services y seront une priorité, de même que le développement de la villégiature selon des modalités de diversification. Par contre, le camping n'y sera pas favorisé, à moins d'un dépassement de ses capacités. Des ententes de partenariat et des mécanismes de répartition de la clientèle pourront être conclues pour ce type d'hébergement.

**Pôles d'accueil et d'activités** : les pôles sont des secteurs stratégiques où l'on retrouve une concentration d'établissements commerciaux, des zones de villégiature et de services connexes. L'idée de base consiste à renforcer ces secteurs et à créer une dynamique de développement à partir de ces derniers. Il y en a deux types : les pôles d'accueil et d'activités et les pôles d'activités. Les pôles d'accueil et d'activités se distinguent en ce qu'en plus d'offrir l'ensemble des activités et des services, ils servent à accueillir la clientèle et à la diriger vers les services sollicités. Ces pôles se trouvent dans les secteurs suivants : baie Mercier, baie du Windigo, pointe à David et baie du Diable. Les pôles d'activités, quant à eux, identifient des secteurs où se déroulent des activités récréotouristiques et où la fonction d'accueil n'est pas prioritaire. Ces pôles sont situés aux baies du Nord, Philomène et au Sable ainsi que dans la zec Lesueur.

Les pôles sont reliés entre eux par un réseau de sentiers. À l'est, divers sentiers (VTT, ski de fond et autres) relient entre elles la baie Mercier, la pointe à David et la baie Philomène. Du côté ouest du réservoir, un réseau nord-sud, partant du pôle Bras du Nord, conduit à la baie au Sable. Les pôles devront également être reliés entre eux par circuit navigable, rendant ainsi possibles plusieurs types d'excursion.

## 7.5 Scénario de développement

Le scénario de développement contient les secteurs d'intervention déterminés à partir du concept de mise en valeur.

### 7.5.1 *Plusieurs secteurs d'intervention*

Les portions du territoire sur lesquelles il y aura de nouveaux aménagements et celles où il n'y en aura pas sont identifiées sur la carte 13 des affectations proposées. Les secteurs d'intervention pour les projets sont les suivants :

- ✓ Certains territoires fauniques structurés de la région, qui seront pourvus de plus de 50 nouveaux emplacements de camping;
- ✓ Le territoire situé sur les rives du Baskatong, dans les municipalités de Ferme-Neuve et de Grand-Remous, où les promoteurs du projet Windigo proposent un développement récréotouristique comprenant hébergement commercial, chalets locatifs, villégiature privée et camping;

- ✓ L'aire faunique communautaire déjà en place et qui englobe la totalité du réservoir. Cette aire fonctionne très bien et est considérée comme un exemple à suivre;
- ✓ Le territoire de mise en valeur du mont Sir-Wilfrid à Ferme-Neuve. Les promoteurs, la municipalité de Ferme-Neuve et les Amis de la montagne du Diable ont l'intention d'y mettre à la disposition des écotouristes la forêt qui entoure la montagne du Diable. On compte y aménager des sentiers de randonnée pédestre, de raquette, de ski de fond et de vélo. On envisage d'y faire également l'interprétation de la forêt et du lac Windigo.

## **7.6 Plan d'action du réservoir Baskatong**

Le MRNFP a préparé un plan d'action pour la mise en valeur du réservoir Baskatong (voir tableau 11). Ce plan est basé sur la vision de la mise en valeur souhaitée par les membres de la Table régionale de concertation et sur les enjeux et orientations formulés précédemment. La mise en œuvre du plan d'action s'effectue en fonction des disponibilités financières du Ministère et de celles des partenaires.

---

**CARTE 13**  
**AFFECTATIONS DU RÉSERVOIR BASKATONG**

**TABLEAU 11  
PLAN D'ACTION DU RÉSERVOIR BASKATONG**

<b>Enjeu 1 : Le développement concerté de la villégiature et du récréotourisme</b>				
Orientation 1 : Poursuivre les travaux de la Table régionale de concertation				
Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Mettre en place un comité d'approbation et de suivi de projets	Actions continues du comité destinées à assurer le suivi des projets approuvés	Nombre et fréquence des réunions	Membres choisis de la Table	En continu à partir de 2002
Orientation 2 : Promouvoir les différentes activités récréotouristiques				
Élaborer une stratégie de marketing	Corporation touristique du Baskatong	Type et quantité de matériel promotionnel distribué	CLD Antoine-Labelle	À déterminer
	Site Internet	Nombre de visites	À déterminer	À déterminer
	Démarches auprès d'organismes d'activités	Nombre de rencontres	CLD Antoine-Labelle	En continu
Orientation 3 : Développer et diversifier l'offre d'hébergement et d'activités récréatives				
Organiser la création ou l'aménagement d'emplacements de camping aménagés	Gérance du camping dans les zones identifiées	Nombre d'emplacements de camping aménagés	MENV/municipalités/promoteurs/MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)	À déterminer
	Ententes avec les responsables des territoires fauniques structurés riverains	Zones de camping identifiées	Zecs/pourvoires/réserves fauniques/MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)	À déterminer



**TABLEAU 11 (SUITE)  
 PLAN D'ACTION DU RÉSERVOIR BASKATONG**

<b>Enjeu 1 : Le développement concerté de la villégiature et du récrétourisme (suite)</b>				
<b>Orientation 3 : Développer et diversifier l'offre d'hébergement et d'activités récréatives (suite)</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Favoriser l'émergence de partenariats et de collaborations entre les pourvoyeurs	Projets communs	Consultations	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec)/pourvoires	En continu
Soutenir le développement et l'intégration des entreprises commerciales et de services	Analyse des projets	Nombre d'établissements d'hébergement construits Nombre d'entreprises intégrées ou collaboratrices Valeur des investissements Nombre d'utilisateurs/visiteurs	Table régionale de concertation	En continu

**TABLEAU 11 (SUITE)**  
**PLAN D'ACTION DU RÉSERVOIR BASKATONG**

<b>Enjeu 2 : La protection et la mise en valeur des ressources naturelles</b>				
<i>Orientation 1 : Restaurer le potentiel halieutique</i>				
Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Restaurer le potentiel halieutique	Soutien technique, logistique et financier de l'aire faunique communautaire (AFC)	S. O.	MRNFP (Faune Québec)/ intervenants du milieu	En continu
	Ensemencement de dorés et de brochets	Nombre de prises	AFC	En continu
	Restrictions relatives aux captures (tailles et espèces pêchées, etc.)	Nombre d'espèces présentes	MRNFP (Faune Québec)	En continu
	Aménagements et travaux (frayères, stabilisation de berges, endiguement de baies et construction de canaux)	Études réalisées	AFC	En continu
<i>Orientation 2 : Diversifier les possibilités d'interprétation des ressources naturelles</i>				
Gérer le niveau d'eau du réservoir selon son utilisation	Mesures de gestion du niveau d'eau	Niveau d'eau	Hydro-Québec/MENV/ MRNFP (Faune Québec)/ utilisateurs	En continu

**TABLEAU 11 (SUITE)  
 PLAN D'ACTION DU RÉSERVOIR BASKATONG**

<b>Enjeu 3 : La qualité des installations récrétouristiques</b>				
<b>Orientation 1 : Favoriser les installations qui respectent des standards de qualité reconnus</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Harmoniser les interventions forestières avec la vocation planifiée du territoire	Intégration des préoccupations liées au paysage dans le PGAF	Les secteurs identifiés dans le concept sont préservés	MRNFP (Forêt Québec)/ Ministères et organismes	En continu
Encourager les aménagements qui respectent certains critères architecturaux et urbanistiques	Mise en place d'un programme d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	S. O.	Municipalités	En continu
	Analyse des projets des promoteurs	S. O.	Table régionale de concertation/promoteurs	En continu
Intégrer les nouvelles vocations avec les utilisations actuelles du territoire	Analyse des projets des promoteurs	S. O.	Table régionale de concertation/promoteurs	En continu
Modifier et adapter la réglementation municipale	Refonte des règlements municipaux	Règlements municipaux modifiés	Municipalités/MRC	En continu

---

## CHAPITRE 8 TERRITOIRE PARTICULIER D'INTERVENTION – RÉSERVOIR KIAMIKA

Au cours des dernières années, un comité de concertation a travaillé à l'élaboration d'un concept de mise en valeur du réservoir Kiamika<sup>34</sup>. Le présent chapitre présente les résultats de cet exercice de planification. On y décrit en premier lieu le territoire d'étude et le contexte de planification du réservoir. Les principaux éléments du constat territorial sont ensuite présentés, soit la situation actuelle, les principales contraintes ainsi que la description des principaux potentiels. Une grille de compatibilité des activités s'y ajoute, puisque certaines utilisations peuvent présenter des problèmes de cohabitation. Viennent ensuite les enjeux et orientations retenus et la vision de mise en valeur du réservoir, soit celle d'un pôle récréotouristique international axé sur l'écotourisme. Le concept de développement, le scénario de développement et le plan d'action retenus par le Ministère et ses partenaires complètent la présentation.

### 8.1 Territoire d'étude et contexte de planification

#### 8.1.1 *Territoire d'étude*

Le réservoir Kiamika, tel qu'illustré sur la carte 14, est situé dans la MRC d'Antoine-Labelle, au nord de la région des Laurentides. Son accès est facilité par la proximité de la route 117, en provenance de Montréal et accessible par l'autoroute transcanadienne, et les routes secondaires 309 et 311 qui s'y raccordent, en provenance de la région de Gatineau-Ottawa. La distance entre le réservoir et ces deux agglomérations urbaines est d'environ 200 kilomètres. Le réservoir s'étend sur le territoire des municipalités de Lac-Saguay, de Chute-Saint-Philippe, de Sainte-Véronique<sup>35</sup> et du territoire non organisé de Lac-Douaire, géré par la MRC d'Antoine-Labelle. La carte 15, qui illustre la tenure du territoire, démontre l'importance des terres publiques dans ce secteur.

Ce chapitre du PRDTP expose les interventions possibles au réservoir Kiamika et sur le territoire adjacent qui s'étend jusqu'à 300 mètres à partir de la ligne du rivage du réservoir.

---

<sup>34</sup> Comité de concertation pour la mise en valeur du réservoir Kiamika, *Concept de mise en valeur du réservoir Kiamika*, Montréal, mai 2001, 58 p.

<sup>35</sup> La municipalité de Sainte-Véronique a été fusionnée, le 18 décembre 2002, avec les municipalités de L'Annonciation, de Marchand et de La Macaza. Elle se nomme dorénavant la Ville de Rivière-Rouge. L'appellation de Sainte-Véronique a été conservée, par souci de cohérence avec la planification réalisée pour ce réservoir au cours des dernières années.

### 8.1.2 *Contexte de planification*

Dans le contexte de son concept de développement récréotouristique, le PRDTP identifie le réservoir Kiamika comme un pôle de développement important et fait de sa mise en valeur l'une de ses principales priorités. Le schéma d'aménagement révisé de 1999 de la MRC d'Antoine-Labelle considère également le réservoir Kiamika comme un pôle récréatif offrant un potentiel de développement. Il insiste toutefois sur son caractère public : **« Les zones à fort potentiel récréatif, tels les plages et les sites potentiels pour des accès à l'eau, doivent demeurer de caractère public. La localisation de terrains à des fins privées doit éviter ces sites. »**

Dans son schéma d'aménagement, la MRC situe l'affectation récréative dans la partie sud-est du réservoir, c'est-à-dire en bordure du chemin du Lac-Kiamika en incluant l'île Rouge dans Sainte-Véronique. La villégiature privée et commerciale ainsi que les activités nautiques et de plein air y sont autorisées. L'affectation forestière et récréative, qui favorise le prélèvement de la matière ligneuse tout en respectant les activités récréatives, occupe tout le reste du réservoir et les autres îles.

En matière de villégiature, la MRC privilégie un développement de consolidation. La mise en disponibilité de nouveaux lots se ferait donc dans les secteurs déjà desservis par le réseau municipal. Aucun chalet ne devrait cependant être ajouté sur les plans d'eau à touladis, où la capacité de support est atteinte. La MRC formule également un autre objectif : **« Que tout projet de développement de la villégiature au réservoir Kiamika tienne compte des effets sur les possibilités de développement de la villégiature des autres municipalités. »** Les municipalités de Chute-Saint-Philippe et Sainte-Véronique ont déjà signifié leur accord de principe pour le développement de certaines parties du réservoir.

D'autre part, le MRNFP avait proposé, en 1997, de mettre sur pied une Table régionale de concertation pour le réservoir Kiamika afin de se doter d'une vision commune et à long terme de la mise en valeur du réservoir, de planifier les affectations du territoire et de s'entendre sur un cadre général de réalisation des projets de développement. Formée en janvier 1998, cette table a réuni des représentants des municipalités de Sainte-Véronique, de Chute-Saint-Philippe, de Lac-Saguay et de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que ceux des ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Son plan concept de développement pour le réservoir a été déposé en 2001. Ses activités ont pris fin en 2002 et fait place à un comité de suivi responsable de la mise en œuvre du dossier.

---

**CARTE 14**  
**TERRITOIRE D'ÉTUDE DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

---

**CARTE 15**  
**TENURE DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

---

## 8.2 Constat territorial

### 8.2.1 *Un milieu naturel exploité de façon extensive*

Le réservoir a été mis en eau en 1952, afin de contrôler les crues des bassins des rivières du Lièvre et des Outaouais et de satisfaire aux besoins hydroélectriques de la société Maclaren, située en aval. Il se compose de deux lacs, soit les lacs Kiamika inférieur et Kiamika supérieur, d'une superficie totale de 45,89 km<sup>2</sup>. Les terres sur lesquelles se situent les infrastructures sont sous l'autorité du ministère de l'Environnement (MENV). La cote de la servitude d'inondation s'élève actuellement à 271,58 m mais le MENV souhaite qu'elle augmente à 271,95 m, une cote qu'il juge plus sécuritaire.

Les érablières matures dominent les collines tandis que les résineux (épinettes, sapins, mélèzes et cèdres) occupent les plaines humides. Il n'y a dans le secteur aucune plante menacée ou vulnérable connue ou répertoriée. Quant aux paysages, plusieurs sont remarquables et la présence de nombreuses îles contribue grandement à leur qualité. Certains secteurs offrent des panoramas intéressants, comme le promontoire situé au sud de l'île de la Perdrix Blanche et à celui qui se trouve au sud-est du lac Frasier.

En ce qui concerne la faune terrestre, on trouve une forte densité hivernale de cerfs de Virginie au sud et à l'ouest du réservoir, plus précisément dans le secteur de la baie Cutaway jusqu'au lac Bélanger et autour du ruisseau des Cornes. Le secteur compte aussi des ours, des orignaux, du petit gibier comme le lièvre, la gélinotte, la bécasse et la sauvagine ainsi que des animaux à fourrure tels le castor, la martre et le loup.

Quant à la faune aquatique, plusieurs espèces sportives, comme le doré jaune, la ouananiche et la truite ont étéensemencées afin d'augmenter les populations. De plus, les ruisseaux des Cornes, Castelnau et aux Bleuets Ouest sont considérés comme des éléments d'intérêt écologique dans le schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle. Par ailleurs, Faune Québec a identifié six frayères dans le secteur, dont la rivière Kiamika (du lac Franchère jusqu'au réservoir) et le ruisseau Kilby (de 50 m en amont du chemin jusqu'au réservoir).

### 8.2.2 *Une économie axée sur l'exploitation des ressources naturelles*

Les secteurs économiques de la MRC d'Antoine-Labelle sont la foresterie et le tourisme.

La forêt couvre environ 13 000 des 15 800 km<sup>2</sup> de son territoire. On y trouve des feuillus et des résineux d'essences variées. De propriété publique à 85 %, la forêt génère 68 % des emplois primaires et secondaires du territoire. Deux papetières s'approvisionnent en résineux sur le territoire forestier public de la MRC. La signature de CAAF a permis d'augmenter et de diversifier les travaux d'aménagement réalisés par les entreprises forestières. Ces dernières ont réalisé, en 1995-2000, des travaux d'une valeur approximative de trois millions de dollars. Leurs chemins forestiers peuvent maintenant servir d'accès à de nombreux endroits de la région pour des activités touristiques.



À l'exception de quelques emplacements privés, situés dans la partie sud du réservoir et de part et d'autre du chemin du Lac-Kiamika, le territoire est formé principalement de terres publiques sous l'autorité du MRNFP. Par contre, l'administration des terres publiques dans le secteur du barrage a été confiée au MENV. La forêt occupe presque la totalité de ces terres.

Les droits accordés par les ministères sont variés :

- ✓ Le MRNFP a accordé par contrat à la société Maclaren le droit d'emmagasiner des eaux à des fins énergétiques ainsi que les droits de location de trois terrains destinés à la villégiature privée. Ces terrains sont situés au nord-ouest, au sud et, en retrait, à l'ouest du territoire. On trouve également sur le site quinze emplacements vendus à un promoteur, dont huit emplacements riverains situés dans le secteur de la pourvoirie Cécaurel. Par ailleurs, un noyau de villégiature se trouve dans la municipalité de Sainte-Véronique. Il comporte une trentaine d'occupations dont la pourvoirie Cécaurel. Seulement une dizaine de résidences y sont occupées à l'année.
- ✓ Le MRNFP a retenu une partie importante de la rive ouest pour le projet témoin de la Forêt habitée<sup>36</sup>. Ce projet, en suspens pour le moment, fait partie du territoire de la Corporation d'exploitation des ressources naturelles de la forêt habitée (CERFH) de Chute-Saint-Philippe. Le MRNFP a délivré également un permis d'intervention à des fins acéricoles pour l'exploitation d'une érablière au sud-ouest de la pourvoirie Cécaurel et deux autres délivrances de permis aux mêmes fins sont à l'étude pour les secteurs de la baie Swamp Creek et de la Forêt habitée.
- ✓ Faune Québec a accordé des droits exclusifs en matière de chasse, de piégeage et de pêche à la pourvoirie Jodoin et des droits non exclusifs aux pourvoiries Quatre Saisons et Cécaurel. À l'extérieur du territoire concerné par notre étude, on retrouve aux extrémités nord et nord-est la pourvoirie à droits exclusifs le club Rossignol et la zec de la Maison-de-Pierre.

Par ailleurs, en vertu de baux émis par le MRNFP au Centre de Maripaul-Mayé, deux centres de plein air offrent des activités de canot-kayak au nord-est et au sud-est du réservoir, dans la municipalité de Sainte-Véronique. Le réservoir Kiamika fait d'ailleurs partie du circuit de canot-camping de la rivière Kiamika de la Fédération québécoise du canot et du kayak.

Par ailleurs, la région des Laurentides compte une vingtaine d'entreprises bénéficiaires de CAAF susceptibles d'effectuer une mise en valeur de la forêt publique, notamment dans la forêt du réservoir Kiamika.

Le territoire compte également certaines occupations non structurées (camping) et non autorisées (caravaning). De fait, aucun emplacement de camping aménagé ne se trouve sur le territoire du réservoir à part le camping de la pourvoirie Cécaurel. De plus, le réservoir ne compte que trois accès aménagés : une rampe de mise à l'eau dans le secteur du barrage, une autre dans le secteur de la pourvoirie Cécaurel et un troisième accès au sud du réservoir, à la montée Miron.

---

<sup>36</sup> Le concept de « Forêt habitée » vise à développer les potentiels d'un territoire et à favoriser l'utilisation optimale et harmonieuse de l'ensemble des ressources qu'il renferme. Pour en savoir plus long, consultez l'adresse <http://www.mrn/s-fordpf/foret/foretlic.htm>

---

Enfin, plusieurs axes routiers parcourent le secteur. Le chemin du Lac-Kiamika, dans la municipalité de Sainte-Véronique, dessert le secteur sud. Le chemin de l'ancienne réserve de Sainte-Véronique dessert le secteur est, alors que le chemin qui donne accès au barrage et qui traverse les municipalités de Chute-Saint-Philippe et Lac-Saguay dessert le secteur ouest. Quant au secteur du projet de la Forêt habitée de Chute-Saint-Philippe, il est desservi par différents chemins forestiers qui forment un accès indirect et sinueux. En ce qui concerne les sentiers de motoneige qui sillonnent le territoire, plusieurs rejoignent le corridor du sentier régional (route 319) situé à l'est du réservoir.

### 8.2.3 *Des contraintes naturelles et socioéconomiques*

Diverses contraintes naturelles et socioéconomiques seront prises en considération lors du développement du réservoir Kiamika. La carte 16 représente la synthèse des potentiels ainsi que des contraintes d'ordre naturel du territoire à l'étude.

Les contraintes du milieu naturel sont les suivantes :

- ✓ **Zones difficilement aménageables** : ces zones ont une assise rocheuse qui modèle le territoire et des pentes supérieures à 30 % (massifs, escarpements rocheux et dépôts minces). Or, les dépôts organiques ont une capacité portante faible, tandis que les dépôts riverains meubles des pentes fortes favorisent l'érosion des berges. Dans un tel contexte, les coûts d'aménagement sont généralement considérables.
- ✓ **Capacité de support limitée** : la capacité de support biologique du réservoir est parfois atteinte ou même dépassée.
- ✓ **Hauts-fonds** : les hauts fonds représentent un problème pour la navigation et pour les activités liées à la pêche. Cette problématique est accentuée par la présence d'arbres coupés en période hivernale après la mise en eau du réservoir.
- ✓ **Milieus fragiles** : certains territoires doivent être soustraits à tout développement afin d'en assurer la protection. C'est le cas des tributaires du réservoir utilisés pour le frai ou identifiés comme des sanctuaires, des milieux humides et des herbiers qui peuvent être utilisés pour le frai et l'alevinage du grand brochet et de diverses espèces de poissons fourrages comme la perchaude. Les sites à forte densité de cerfs de Virginie méritent également une attention particulière. De même, les territoires mis en valeur par des travaux forestiers de régénération, de dégagement, d'éclaircies précommerciales ou d'exploitation d'éraiblières doivent être protégés afin d'assurer la pérennité de la ressource.

Les contraintes du milieu socioéconomique sont les suivantes :

- ✓ **Accessibilité limitée** : les principaux accès routiers sont situés à l'extérieur ou aux extrémités des territoires municipaux susceptibles de recevoir de nouveaux projets d'aménagement. Ces accès sont limités à l'extrémité nord-ouest du réservoir.

- ✓ **Usages conflictuels** : certaines utilisations du territoire peuvent  tre incompatibles entre elles. Pour att nuer cette contrainte, les municipalit s concern es peuvent s’inspirer d’une grille de compatibilit  des usages dans leur r glementation en mati re d’urbanisme.
- ✓ **Contraintes administratives et de gestion** : les nombreuses r glementations en mati re d’urbanisme, les divergences d’int r ts entre des organismes cr ateurs de projets et l’ loignement des p les commerciaux des zones   d velopper sont autant de contraintes    valuer.
- ✓ **Multiplicit  d’activit s de randonnée sur les m mes sentiers** : la cohabitation de certaines activit s peut entra ner des conflits d’utilisation. L’attribution de sentiers d di s   la motoneige et aux VTT peut att nuer ce probl me.
- ✓ **Niveau d’eau variable** : le marnage du r servoir entra ne des contraintes   la navigation, r duit l’accessibilit  des fray res et ass che les herbiers aquatiques. Il peut  galement nuire aux activit s r cr atives, particuli rement dans les secteurs o  la pente riveraine est tr s douce. La cote maximale d’exploitation a  t  fix e   270,66 m tres par le MENV. Cette cote permettra de d limiter les terrains qui pourront  tre vendus par le MRNFP. Cependant, une cote s curitaire de crues extr mes a  galement  t   tablie   271,95 m tres.
- ✓ **Effets du d veloppement de la vill giature et du r cr otourisme** : ce d veloppement est susceptible d’entra ner un achalandage accru du r servoir et une augmentation de l’utilisation des ressources naturelles du milieu.

#### 8.2.4 *Un potentiel r cr atif important*

La demande actuelle des promoteurs est ax e sur la vill giature conventionnelle, le camping et la vill giature de prestige. Ce ph nom ne est d  au plafonnement ou   la diminution des activit s consommatrices de la faune (  l’exception de la chasse au cerf de Virginie, dont la pression augmente) et d’une augmentation des activit s non consommatrices sans pr l vement et des activit s familiales.

La pr sence d’ rabli res conf re au territoire un potentiel ac ricole ind niable. D’ailleurs, plusieurs projets en ce sens sont   l’ tude dans le secteur. La pr sence de nombreuses  les, dont deux tr s grandes, ajoute  galement de la valeur au r servoir, notamment par la beaut  des paysages.

En ce qui concerne la faune, le secteur est identifi  comme un territoire   potentiel pour les ongul s dans leur parcours d’hiver, ce que confirme la proximit  de l’aire de confinement du cerf de Virginie du lac David. On note  galement un potentiel moyen pour la production de la sauvagine dans le secteur du r servoir. Quant   la p che sportive, cette activit  qui  tait bonne dans les ann es 50 et 60 est devenue an mique dans les ann es 70, au point d’ tre d laiss e par la suite. L’offre de p che a cependant  t  am lior e depuis par des am nagements et cette activit  poss de aujourd’hui un potentiel de mise en valeur certain.

---

**CARTE 16**  
**SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

---

Quant à la villégiature, son développement convient surtout aux zones facilement aménageables. Ces zones correspondent aux sites où les dépôts varient de moyennement profonds à profonds et les pentes de faibles à moyennes. En ce qui concerne les îles et les escarpements rocheux riverains, leurs sites conviennent particulièrement à l'implantation de belvédères. D'autre part, plusieurs sites à fort potentiel récréatif sont situés de part et d'autre du lac Kilby et dans le secteur du barrage. On y trouve en effet un relief peu accidenté, des dépôts meubles profonds, des accès aménagés et des plages sablonneuses. Le reste des rives du réservoir offre des possibilités modérément fortes pour la récréation.

Enfin, une grille de compatibilité des activités a été mise au point (voir graphique 4). Cette grille prend en considération les activités qui s'effectuent sur un même territoire ou sur un territoire contigu. Elle peut constituer un outil de travail privilégié pour déterminer les activités autorisées dans la mise en valeur du réservoir.

### 8.3 Enjeux d'utilisation territoriale

La vision retenue pour le développement du réservoir est celle d'un pôle récréotouristique de niveau international offrant au grand public des activités axées sur l'écotourisme. Divers usages du territoire participeront à mettre en valeur la richesse du site et créeront des retombées économiques dont toute la région bénéficiera.

Les principaux enjeux qui se dégagent du constat territorial sont les suivants :

#### 8.3.1 *La mise en valeur concertée du potentiel récréotouristique du réservoir*

Des orientations de développement ont été retenues pour chaque enjeu identifié. Pour l'enjeu de la mise en valeur du potentiel récréotouristique du réservoir, en concertation avec les intervenants régionaux, les orientations sont les suivantes :

✓ **Promouvoir les possibilités de développement.**

Il faut informer le public du potentiel récréotouristique du réservoir et faire connaître aux éventuels investisseurs les possibilités de développement du territoire. La concertation des intervenants régionaux est également nécessaire pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions de tous.

✓ **Faciliter l'accessibilité au territoire et au plan d'eau.**

À cette fin, l'amélioration de la desserte routière du territoire et l'aménagement d'accès publics au plan d'eau supplémentaires sont requis.

✓ **Accroître l'offre d'hébergement et les activités récréatives.**

L'ajout de villégiature privée et de camping permettront de diversifier l'hébergement. Il est proposé à cet égard d'appuyer la mise en œuvre de projets de nature commerciale et récréotouristique soumis par les promoteurs.

### 8.3.2 *La protection et la mise en valeur des ressources naturelles*

L'exploitation du réservoir peut avoir des répercussions sur le milieu naturel. Les ressources naturelles devront être préservées afin d'être mises en valeur et d'ainsi contribuer au développement économique de la région.

En ce qui concerne le deuxième enjeu, qui consiste à protéger et à mettre en valeur les ressources naturelles du réservoir, les orientations retenues sont les suivantes :

✓ **Exclure du développement les zones sensibles.**

Les milieux naturels sensibles, tels les frayères et les sanctuaires, doivent être protégés et exclus de tout développement pour préserver les différents habitats fauniques et sauvegarder le caractère naturel du réservoir.

✓ **Diversifier les possibilités d'interprétation et de mise en valeur des ressources naturelles.**

Dans une perspective de développement durable, il est proposé d'interpréter et de mettre en valeur les nombreuses ressources du milieu naturel. Ainsi, le potentiel de pêche et de chasse peut être développé et mis en valeur selon la capacité de support biologique du milieu. Quant à l'interprétation du milieu naturel, il est suggéré d'en identifier les possibilités pour ensuite aménager des équipements d'interprétation. La gestion du niveau d'eau du réservoir selon les utilisations des sites riverains s'avère également indispensable.

### 8.3.3 *La qualité des installations*

La mise en valeur du réservoir pose le défi de l'intégration harmonieuse des nouveaux aménagements et constructions au milieu naturel. Le développement du site et la hausse de sa fréquentation touristique peuvent aussi menacer ou dégrader certains paysages.

En ce qui a trait à l'enjeu qui consiste à assurer une bonne qualité des installations, l'orientation retenue est la suivante :

✓ **Favoriser les installations qui s'intègrent dans l'environnement naturel du réservoir.**

La qualité architecturale et urbanistique des constructions est un élément non négligeable lorsqu'on souhaite attirer une clientèle internationale. Des aménagements et une architecture qui s'intègrent au cadre naturel du réservoir permettront également d'appuyer son développement à titre de pôle récréotouristique basé sur l'écotourisme. De la même manière, les nouvelles vocations devront s'harmoniser avec les utilisations actuelles.

## GRAPHIQUE 4 GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS – RÉSERVOIR KIAMIKA

Activités

	GESTION DU RÉSERVOIR	BAIGNADE	MOTOMARINE	NAUTISME MOTORISÉ	NAUTISME NON MOTORISÉ	PÊCHE	CHASSE	CAMPING	VILLÉGIATURE	VTT	MOTONEIGE	SKI DE RANDONNÉE	RANDONNÉE DE RAQUETTES	VÉLO	INTERPRÉTATION, ÉDUCATION	FLORE GASTRONOMIQUE	ÉCOTOURISME	ACÉRICULTURE	EXPLOITATION FORESTIÈRE	
GESTION DU RÉSERVOIR																				
BAIGNADE	CM																			
MOTOMARINE	CM	NC																		
NAUTISME MOTORISÉ	CM	NC	C																	
NAUTISME NON MOTORISÉ	CM	C	CM	CM																
PÊCHE	CM	C	CM	CM	C															
CHASSE	CM	SO	SO	SO	SO	CM														
CAMPING	CM	C	CM	CM	C	CM	CM													
VILLÉGIATURE	CM	CM	CM	CM	C	CM	CM	CM												
VTT	SO	SO	SO	SO	SO	C	CM	CM	CM											
MOTONEIGE	C	SO	SO	SO	SO	C	SO	C	CM	NC										
SKI DE RANDONNÉE	C	SO	SO	SO	SO	C	SO	C	C	NC	NC									
RANDONNÉE DE RAQUETTES	C	SO	SO	SO	SO	C	SO	C	C	NC	NC	NC								
VÉLO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	CM	C	C	NC	SO	SO	SO							
INTERPRÉTATION, ÉDUCATION	C	C	C	C	C	C	CM	C	C	NC	CM	C	C	C						
FLORE GASTRONOMIQUE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	CM	C	C	CM	SO	SO	SO	C	CM					
ÉCOTOURISME	C	C	CM	CM	C	C	CM	C	C	CM	CM	C	C	C	C	C				
ACÉRICULTURE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	C	CM	CM	CM	CM	C	C	CM	C	C	C			
EXPLOITATION FORESTIÈRE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM	CM

C = COMPATIBLE

CM = COMPATIBLE AVEC MESURE D'HARMONISATION

NC = NON-COMPATIBLE

SO = SANS OBJET

## 8.4 Concept de développement

Cette section présente le concept de développement du réservoir élaboré par la Table régionale de concertation. Elle décrit en premier lieu l'affectation du couloir riverain et donne ensuite en détail les caractéristiques du concept proposé.

### 8.4.1 *Affectation du couloir riverain*

Le concept a été élaboré à partir du constat territorial, de la liste des potentiels et contraintes et des discussions avec les partenaires régionaux. Il a été révisé à plusieurs reprises afin de répondre aux attentes de ces derniers.

Le concept s'inspire du *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public* du MRNFP. Les affectations qu'il propose sont illustrées sur la carte 17.

**Pôles d'activités et de services (PAS) :** ce sont des zones destinées à favoriser l'accès au réservoir en offrant des services et des activités reliés principalement au tourisme. Les équipements installés et les services offerts sont de nature commerciale et communautaire. Dans ces zones, les aménagements récréotouristiques sont autorisés de manière à permettre l'accès du public au réservoir. Le MRNFP s'assurera qu'une section importante de terrains aménageables, incluant les parties riveraines, demeure publique.

**Affectation de développement (D) :** cette affectation est destinée à des usages prépondérants de villégiature privée, commerciale et communautaire, tout en permettant l'implantation de complexes récréotouristiques. Des usages complémentaires ou compatibles peuvent y être autorisés, tels les usages récréatifs ou commerciaux.

**Affectation récréotouristique (R) :** cette affectation vise spécifiquement à permettre l'implantation de complexes récréotouristiques intégrés. Elle répond aux attentes des promoteurs qui souhaitent faire de la villégiature conventionnelle non pas un élément prédominant de leurs projets de développement, mais une activité complémentaire et contrôlée.

**Affectation d'accès public (P) :** cette affectation interdit l'octroi de tout droit foncier afin de sauvegarder le caractère naturel des lieux et d'empêcher la privatisation de ces zones. Elle autorise cependant l'émission de baux à des fins communautaires pour assurer l'entretien et la sécurité des espaces.

**Affectation de conservation [C et C(ms)] :** cette affectation s'applique à des secteurs où des contraintes physiques importantes limitent l'implantation d'infrastructures. Dans certains cas, les zones de conservation agissent comme tampons entre des secteurs où les activités présentent déjà des problèmes de cohabitation. Dans d'autres cas, elles préviennent toute occupation de villégiature ou de récréation intensive pour assurer la protection des milieux sensibles : c'est le cas notamment des îles de faible superficie, des sanctuaires, des frayères et des herbiers. C'est d'ailleurs l'affectation que le MRNFP privilégie pour les petites îles qui sont sous son autorité. L'affectation de conservation permet également de protéger une bande minimale de 50 mètres de part et d'autre de tout tributaire permanent. Elle contribue à préserver le caractère naturel du réservoir sans pour autant exclure des aménagements extensifs tels que les sentiers ou les belvédères.



---

**CARTE 17**  
**AFFECTATIONS DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

**Affectation de développement différé (DD) :** cette affectation permet de préserver le potentiel de mise en valeur. Elle s’applique aux grandes îles du réservoir, soit les îles de la Perdrix Blanche et la Petite île de la Perdrix dont le potentiel de développement reste à déterminer. Si certains usages peuvent y être autorisés, tout projet d’envergure nécessitera la réalisation d’une étude complète selon des paramètres établis par la Table régionale de concertation. Cette exigence ne s’applique cependant pas aux aménagements extensifs comme les sentiers et les belvédères.

**Usages dérogatoires :** ces zones sont délimitées en fonction des potentiels du territoire ou des développements déjà réalisés. Ainsi la pourvoirie Quatre Saisons et les chalets de la pourvoirie Cécaurel sont implantés dans des zones qui ne permettent plus ces usages. Afin de ne pas limiter le développement de ces entreprises, il est possible de consolider ces zones à la suite d’une analyse concertée. Les dérogations dont il est question peuvent n’être reconnues que pour les utilisations existantes et uniquement dans les zones de conservation extrariveraines.

Le tableau 12 présente le périmètre des zones d’affectation ainsi que la proportion de chacune dans le couloir riverain du réservoir Kiamika. Y figurent également, à titre de comparaison, les recommandations du *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public* du MRNFP quant aux portions du couloir riverain qui peuvent être utilisées à des fins de villégiature, d’accès public et de conservation.

**TABLEAU 12  
PÉRIMÈTRE ET PROPORTION DES ZONES PROPOSÉES**

Affectation	Périmètre	Proportion		Recommandation du guide du MRNFP
Pôles d’activités et de services (PAS) *	7,2 km	8 %	19 %	Zones d’accès public 15 %
Zones d’accès public (P)	10,1 km	11 %		
Zones de conservation dues à des contraintes physiques (C)	41 km	46 %		Zones de conservation 25 %
Zones de conservation dues à des milieux sensibles [C(ms)]				
Zones de développement (D)	19 km	21 %	35 %	Zones de villégiature 60 %
Zones récréotouristiques (R)	9,1 km	10 %		
Zones déjà développées	3,6 km	4 %		
<b>Total :</b>	<b>90 km</b>	<b>100 %</b>		<b>100 %</b>

\*Une partie des PAS peut être privatisée.

### 8.4.2 *Caractéristiques du concept*

**Pôles d'activités et de services (PAS) :** un de ces pôles occupe actuellement une grande partie de l'espace riverain de la municipalité de Chute-Saint-Philippe et une partie moins importante de celui de Lac-Saguay. L'existence de ce pôle, avec ses terrains disponibles, son relief favorable, ses belles plages et sa rivière, d'une part, et la présence d'infrastructures comme des accès routiers, des barrages et une rampe de mise à l'eau, d'autre part, sont des éléments qui ont contribué à délimiter ce secteur comme porte d'entrée au réservoir. C'est pourquoi la consolidation de ce pôle figure dans le concept de développement.

Un second pôle est prévu au nord-est du réservoir, dans la municipalité de Sainte-Véronique. Malgré l'ouverture riveraine restreinte, ce site offre un panorama fort intéressant et possède une plage exceptionnelle à l'ouest. Une partie du territoire de ce pôle est affectée par des travaux d'aménagement forestier d'éclaircie et de plantation.

**Zones récréotouristiques (R) :** le concept de développement comprend trois de ces zones qui représentent environ 10 % du périmètre du réservoir, soit une superficie d'environ 273 hectares, sur la base d'une profondeur de 300 mètres.

- ✓ La zone R-1 est située dans le TNO de Lac-Douaire, sur la rive ouest du réservoir. Bien que ce site soit assez éloigné du chemin d'accès du lac des Cornes, il offre néanmoins un beau point de vue. Le secteur pourrait être mis en valeur à longue échéance.
- ✓ La zone R-2 est située de part et d'autre de la baie Blueberry, dans la municipalité de Sainte-Véronique. Compte tenu de la proximité du chemin d'accès, soit la prolongation du chemin du Lac-McCaskill, et du relief favorable permettant un agrandissement au-delà de la profondeur riveraine de 300 mètres, cette zone peut être mise en valeur à brève échéance.
- ✓ La zone R-3 est la continuité de la partie est de la zone R-2 tout en étant séparée de celle-ci par une zone sensible à protéger. Les caractéristiques de cette zone sont semblables à celles de la zone R-2, mais les paysages y sont plus intéressants.

**Zones d'accès public (P) :** bien que les accès publics soient favorisés dans les pôles structurés d'activités et de services, six zones d'accès public seront réparties de façon stratégique autour du réservoir. Les zones P-1, P-4, P-5 et P-6, situées à proximité de chemins et de zones de développement, doivent être mises en valeur à brève échéance. Quant aux zones P-2 et P-3, elles pourraient être mises en valeur ultérieurement, compte tenu de leur isolement. En incluant les pôles d'activités et de services, ces zones représentent environ 19 % du périmètre du réservoir. Leur profondeur moyenne est d'environ 300 mètres.

**Zones de conservation [C et C(ms)] :** neuf de ces zones protègent des milieux sensibles et neuf autres présentent des contraintes physiques ou une problématique de cohabitation d'activités adjacentes. Les 18 zones couvrent au total environ 46 % du périmètre du réservoir et leur profondeur moyenne est de 300 mètres. Dans les municipalités de Chute-Saint-Philippe et dans le TNO de Lac-Douaire, les zones de conservation ont été délimitées principalement en fonction des milieux sensibles à protéger. Par contre, dans les municipalités de Lac-Saguay et de Sainte-Véronique, ce sont davantage les contraintes physiques qui ont influencé leur délimitation.

---

**Zones de développement (D) :** neuf de ces zones figurent dans le concept. Celles qui possèdent la plus grande distance riveraine se trouvent à l'ouest du réservoir. Ces neuf zones représentent environ 25 % du périmètre du réservoir et leur superficie totale est de 678 hectares si l'on calcule une profondeur moyenne d'environ 300 mètres. Cette superficie comprend toutefois la partie de zone déjà aménagée du secteur de la pourvoirie Cécaurel, soit environ 108 hectares. Voici une brève description de ces zones :

- ✓ La zone D-1, qui s'étend jusque dans le TNO de Lac-Douaire, englobe principalement l'espace résiduel du pôle d'activités et de services de la rive de la municipalité de Chute-Saint-Philippe.
- ✓ La zone D-2, une autre zone étendue, se trouve également dans le TNO. Son développement s'effectuera cependant à longue échéance en raison d'une desserte routière insuffisante.
- ✓ La zone D-3, plus petite que la zone D-2 et située plus au nord, est également mal desservie par le réseau routier. Cette zone doit faire l'objet d'une attention particulière afin de prévenir l'érosion de la rive, formée de dépôts meubles fins. Ces dépôts sont actuellement stabilisés par la végétation.
- ✓ Sur la rive est du réservoir, les zones de développement sont situées uniquement dans la partie sud du réservoir, de la baie des Écorces à la baie Swamp Creek. La zone D-4 se trouve sur la rive est de la baie Swamp Creek. Cette zone offre une bonne superficie de développement, mais l'accès routier au secteur est présentement très limité. De plus, sa tenure est en partie privée.
- ✓ Les zones D-5 et D-6 sont situées dans la partie sud de la baie Swamp Creek. Leur superficie est faible mais elles offrent un relief et des dépôts meubles favorables à leur mise en valeur.
- ✓ La zone D-7 est située de part et d'autre du chemin du Lac-Kiamika. Cette zone desservie par le réseau électrique a fait l'objet d'une mise en disponibilité à l'automne 2002.
- ✓ Une partie de la zone D-8 de la baie Berthelette fait présentement l'objet de mise en valeur par un promoteur.
- ✓ La zone D-9 est située en partie dans la baie des Écorces, au sud du réservoir. Bien qu'elle soit accessible par un chemin forestier désaffecté, son éloignement du chemin du Lac-Kiamika et son relief moins favorable à la mise en valeur portent à croire que son développement se fera à long terme.

## 8.5 Scénario de développement

À partir du concept de mise en valeur retenu précédemment, le scénario de développement fixe les secteurs d'intervention.

### 8.5.1 *Plusieurs secteurs d'intervention*

Les portions du territoire sur lesquelles il y aura un développement et celles où il n'y en aura pas sont identifiées sur la carte 17 des affectations proposées. Voici une brève description des projets d'intervention :

- ✓ Le MRNFP a mis en disponibilité une trentaine de lots à des fins de villégiature privée au sud du réservoir, dans le secteur de la baie Swamp Creek. Quant aux autres projets de villégiature privée, compte tenu de l'importance des conditions de leur mise en valeur (construction de chemins, raccordement du courant électrique), le Ministère accordera une priorité aux projets de promoteurs.
- ✓ Il est prévu d'offrir des emplacements de camping aménagés dans le secteur du barrage. Les promoteurs seront invités à soumettre leurs propositions au Ministère.
- ✓ Dans les secteurs de développement récréotouristique, les municipalités de Chute-Saint-Philippe et de Sainte-Véronique sont intéressées à accueillir un projet d'hôtel ou d'auberge sur leur territoire.
- ✓ Plusieurs accès publics seront aménagés aux lieux désignés pour cette affectation, afin de donner au grand public l'accès au réservoir.
- ✓ Le projet de l'aire faunique communautaire englobera la totalité du réservoir. Par contre, les conditions nécessaires à la réalisation de ce projet ne sont pas encore réunies.

## 8.6 Plan d'action du réservoir Kiamika

Les pages suivantes présentent le plan d'action pour la mise en valeur du réservoir Kiamika (voir tableau 13). Ce plan se base sur la vision adoptée par la Table régionale de concertation ainsi que sur les enjeux et les orientations formulés précédemment. La mise en œuvre du plan d'action s'effectue en fonction des disponibilités financières du Ministère et de celles des partenaires.

**TABLEAU 13  
PLAN D'ACTION DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

<b>Enjeu 1 : La mise en valeur concertée du potentiel récréotouristique du réservoir</b>				
<b>Orientation 1 : Promouvoir les possibilités de développement</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Faire connaître les possibilités de développement auprès des investisseurs potentiels	Dépliant promotionnel	Nombre de dépliants promotionnels remis	Table régionale de concertation	Octobre 2001
	Sites Internet	Nombre de visites	MRNFP/CLD/MRC Antoine-Labelle	Printemps à automne 2002
	Démarche auprès d'investisseurs potentiels	Nombre de promoteurs rencontrés	CLD Antoine-Labelle	En continu à partir de 2002
Soutenir la concertation des différents intervenants	Actions continues de la Table régionale de concertation destinées à assurer la cohérence et la complémentarité des actions des intervenants	S. O.	Table régionale de concertation	En continu à partir de 2002
<b>Orientation 2 : Faciliter l'accessibilité au territoire et au plan d'eau</b>				
Améliorer la desserte routière du territoire	Conditions lors de l'attribution des droits fonciers aux promoteurs	Kilomètres de routes construites ou améliorées	Promoteurs/municipalités/MRNFP (Territoire et Parcs)	En continu à partir de 2002
	Intégration des préoccupations de desserte routière au PGAF		MRNFP (Forêt Québec)/ ministères et organismes	En continu à partir de 2002
Accroître le nombre d'accès publics	Aménagement d'accès publics	Nombre d'accès publics aménagés	Municipalités/promoteurs	En continu à partir de 2002

**TABLEAU 13 (SUITE)**  
**PLAN D'ACTION DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

<b>Enjeu 1 : La mise en valeur concertée du potentiel récrétouristique du réservoir (suite)</b>				
<b>Orientation 3 : Accroître l'offre d'hébergement et les activités récréatives</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Soutenir le développement d'emplacements de camping aménagés	Recherche de promoteurs pour gérer le camping situé près du barrage	Nombre d'emplacements de camping aménagés	MENV/municipalités/promoteurs/MRNFP (Territoire et Parcs)	2002-2003
	Transfert de la propriété du terrain du MENV en faveur du MRNFP	Propriété transférée	MENV/MRNFP	2002-2003
	Élaboration des règles de court séjour	Zones de camping identifiées	MRNFP (Territoire et Parcs)/MRC/municipalités	2002
	Mise en œuvre du règlement sur le court séjour	S. O.	MRC/MRNFP (Territoire et Parcs)	2003
Accroître le développement de la villégiature privée	Mise en disponibilité de lots de villégiature privée	Nombre d'emplacements mis en disponibilité Nombre d'emplacements vendus Nombre d'emplacements construits Valeur des constructions	Municipalités/promoteurs/MRNFP (Territoire et Parcs)	En continu à partir de 2002
Soutenir le développement des activités commerciales et récrétouristiques	Analyse des projets des promoteurs	Nombre d'établissements d'hébergement construits Valeur des investissements Nombre d'utilisateurs/visiteurs	Comité de suivi	En continu à partir de 2002

**TABLEAU 13 (SUITE)  
PLAN D'ACTION DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

<b>Enjeu 2 : La protection et la mise en valeur des ressources naturelles</b>				
<b>Orientation 1 : Exclure du développement les zones sensibles</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Protéger les milieux naturels sensibles	Sauvegarde des milieux sensibles (frayères, sanctuaires, zones de risque d'érosion, etc.)	Zones de conservation maintenues dans leur intégrité par l'intermédiaire du concept d'aménagement	Comité de suivi/MRNFP (Faune Québec)	En continu à partir de 2003
Soutenir la gestion hydraulique du réservoir	Servitude dans les contrats de vente de terrains	S. O.	MRNFP	En continu à partir de 2003
<b>Orientation 2 : Diversifier les possibilités d'interprétation et de mise en valeur des ressources naturelles</b>				
Développer le potentiel de pêche	Mise sur pied d'une AFC	Projet réalisé	Intervenants et utilisateurs du milieu	Étude 2003-2004
	Étude finale sur les frayères	Étude réalisée	MRNFP (Faune Québec)	Étude 2003
	Ensemencement de dorés	Dorés ensemencés	MRNFP (Faune Québec)	2003
Identifier les possibilités d'interprétation des ressources naturelles	Identification des potentiels d'interprétation du milieu	Étude réalisée	MRNFP (Faune Québec)	2003
	Concept d'interprétation du milieu	Plan du concept d'interprétation du milieu réalisé	MRNFP (Faune Québec)	À déterminer
Soutenir la réalisation d'équipements d'interprétation du milieu	Travaux de construction d'équipements	Aménagements réalisés	Municipalités/organismes responsables	À déterminer



**TABLEAU 13 (SUITE)**  
**PLAN D'ACTION DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

<b>Enjeu 3 : La qualité des installations</b>				
<b>Orientation 1 : Favoriser les installations qui s'intègrent dans l'environnement naturel du réservoir</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens d'action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Échéancier</b>
Harmoniser les interventions forestières avec la vocation du territoire	Intégration des préoccupations reliées au paysage dans le PGAF	Les paysages exceptionnels sont préservés	MRNFP (Forêt Québec)/ ministères et organismes	En continu à partir de 2003
Réaliser des aménagements qui s'intègrent au cadre naturel du réservoir	Normes d'aménagement	Les normes d'aménagement sont appliquées	Comité de suivi/promoteurs/MRC	En continu à partir de 2003
Encourager les développements respectant certains critères architecturaux	Normes d'aménagement dans la réglementation d'urbanisme	Les normes d'aménagement sont intégrées à la réglementation d'urbanisme	Municipalités	En continu à partir de 2003
	Analyse des projets des promoteurs	S. O.	Comité de suivi/promoteurs	En continu à partir de 2003
Intégrer les nouvelles vocations avec les utilisations actuelles du territoire	Analyse des projets des promoteurs	S. O.	Comité de suivi/promoteurs	En continu à partir de 2003
Modifier et adapter la réglementation municipale	Refonte des règlements municipaux	Règlements municipaux modifiés	Municipalités/MRC	2001-2003

---

## Sommaire

### **Plan régional de développement du territoire public des Laurentides**

Le MRNFP a entrepris, en 2001, la conception d'un Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) pour la région administrative des Laurentides.

Ce plan a été élaboré en concertation avec des partenaires qui ont des responsabilités en aménagement du territoire ou en gestion des ressources. Plusieurs étapes ont été nécessaires à sa réalisation, notamment la production du constat régional récréotouristique, l'intégration des planifications déjà réalisées pour les réservoirs Kiamika et Baskatong ainsi qu'une consultation des divers intervenants régionaux sur une proposition de PRDTP au cours de l'été 2002. Les résultats de cette consultation ont été intégrés dans la version définitive du PRDTP rendue publique au début de l'année 2003. Ce plan encadrera l'action des intervenants sur le territoire public d'ici à 2008.

### **Enjeux, orientations de développement et moyens d'action**

À la suite des analyses et des consultations effectuées lors de la réalisation du PRDTP, des enjeux ont été identifiés, des orientations de développement ont été retenues et des moyens d'action ont été choisis. En voici le résumé.

#### **Enjeu 1 : La mise en valeur des potentiels récréotouristiques de nature internationale**

Le territoire public de la région présente un potentiel récréotouristique susceptible d'attirer une clientèle internationale. En effet, les grands réservoirs Kiamika, Baskatong et Mitchinamecus, les lacs de grande superficie comme les lacs du Poisson Blanc, Cocanagog et Piscatosine, le parc national du Mont-Tremblant et le mont Sir-Wilfrid offrent des attraits de grande valeur pour une clientèle étrangère, particulièrement pour les personnes attirées par l'écotourisme et l'aventure douce.

La mise en valeur de ce potentiel de niveau international constitue l'un des plus importants enjeux de développement du récréotourisme, car elle est susceptible de développer et de diversifier l'économie régionale de façon très significative.

---

### **Orientation 1 :** *Créer des pôles récréotouristiques axés sur l'écotourisme et l'aventure douce*

À court terme, la mise en valeur du potentiel récréotouristique de niveau international se fera par le développement (dans le cas des réservoirs Kiamika et Baskatong) ou la consolidation (dans le cas de la Basse-Lièvre) de pôles récréotouristiques axés sur l'écotourisme et l'aventure douce. À plus long terme, les potentiels présents autour du réservoir Mitchinamecus et des lacs Cocanagog et Piscatosine pourraient être mis en valeur. Entre-temps, ces potentiels sont préservés de toute intervention susceptible de compromettre leur mise en valeur.

#### **Moyens d'action**

- ✓ activités de mise en valeur du réservoir Kiamika (2003-2008);
- ✓ activités de mise en valeur du réservoir Baskatong (2003-2008);
- ✓ plan de mise en valeur du pôle de la Basse-Lièvre (2004-2005);
- ✓ plan de mise en valeur des lacs Cocanagog et Piscatosine (2006-2007);
- ✓ plan de mise en valeur du réservoir Mitchinamecus (2007-2008).

### **Orientation 2 :** *Promouvoir les possibilités de développement des territoires compris dans les pôles récréotouristiques*

Des mécanismes de promotion seront mis en place par les organismes responsables afin de faire connaître aux investisseurs potentiels les possibilités de développement de ces territoires.

#### **Moyen d'action**

- ✓ activités de promotion (2003-2008).

### **Enjeu 2 : La diversification, la qualité et l'accroissement de l'offre d'hébergement**

L'offre d'hébergement sur le territoire public, axée principalement sur la villégiature privée et le camping, devrait être diversifiée afin de mieux répondre aux besoins des clientèles touristiques. De plus, la qualité de l'hébergement offert sur le territoire public est très variable, principalement dans les pourvoiries et les campings situés dans les zecs. Enfin, on note une importante demande de nouveaux terrains de camping et d'emplacements de villégiature privée.

Les partenaires de concertation du PRDTP s'attaqueront donc au cours des prochaines années au problème de la diversification, de la qualité et de l'accroissement de l'offre d'hébergement. Il faut faire en sorte que la clientèle touristique à la recherche d'un hébergement de qualité fréquente en plus grand nombre le territoire public et crée ainsi des retombées économiques importantes.

---

**Orientation 1 :** *Réserver des territoires pour des projets d'hébergement de nature commerciale*

La diversification des modes d'hébergement sur le territoire public s'effectuera par le développement de l'offre à caractère commercial : hôtels, auberges, gîtes touristiques, appartements ou chalets en copropriété et chalets en location. Le MRNFP réservera des territoires pour ce type de projet.

De même, des terres publiques gérées par le MRNFP et situées à proximité de la Station Mont Tremblant pourront être réservées pour des projets commerciaux susceptibles de soutenir le développement de tout le secteur. On visera un équilibre entre la conservation, l'exploitation des ressources et le développement du territoire public.

**Moyens d'action**

- ✓ plan concept de développement du Grand lac du Cerf (2003);
- ✓ plans de mise en valeur des lacs qui offrent des possibilités pour des projets d'hébergement de nature commerciale (2003-2008);
- ✓ plan de mise en valeur du territoire public situé dans la zone d'influence de la Station Mont Tremblant (2003).

**Orientation 2 :** *Accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs et les pourvoiries*

Les responsables des pourvoiries et des zecs continueront à accroître la qualité de l'hébergement sur leur territoire, notamment les auberges, les chalets offerts en location et les terrains de camping. Ils recevront à cette fin l'appui du MRNFP et de la MRC d'Antoine-Labelle. De nouvelles dispositions en matière de camping temporaire permettront également de mieux encadrer ce type d'activité.

**Moyens d'action**

- ✓ application du programme de soutien financier Pourvoirie Québec (2003-2008);
- ✓ réalisation d'un concept type d'aménagement des terrains de camping (2003).

**Orientation 3 :** *Consolider et développer la villégiature privée et le camping*

L'offre d'hébergement sera accrue afin de satisfaire la demande pour la villégiature privée et le camping. Le MRNFP compte procéder, avec ses partenaires, à la consolidation et à l'augmentation de la villégiature privée autour des plans d'eau qui relèvent de sa gestion. Les autres intervenants sur le territoire public seront également incités à accroître leur offre en matière de camping.

---

## Moyens d'action

- ✓ réalisation de plans d'aménagement de lacs (2003–2008);
- ✓ mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée (2003–2008) (cible de 50 emplacements par an);
- ✓ cartographie des zones de camping temporaire (2003);
- ✓ modifications du Règlement sur la vente, l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, afin d'introduire de nouvelles zones et appliquer de nouvelles dispositions sur le camping temporaire (2004);
- ✓ analyse et bonification des projets de camping sur le territoire public (2003–2008);
- ✓ aménagement de nouveaux terrains de camping (2003–2008).

## Enjeu 3 : L'augmentation de l'offre d'activités de plein air

Les activités de plein air constituent l'un des principaux attraits touristiques de la région des Laurentides. Sur le territoire public, l'offre est bien organisée dans les parcs nationaux et les réserves fauniques et elle y est en croissance. Dans le reste du territoire, où la chasse et la pêche ont toujours prédominé, cette offre est encore relativement faible.

Au cours des prochaines années, le MRNFP et ses partenaires du PRDTP mettront l'accent sur le développement des sentiers récréatifs comme principal moyen d'accroître l'offre d'activités de plein air.

### **Orientation 1 :** *Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs*

Une telle vision apparaît nécessaire afin d'encadrer le développement des sentiers récréatifs et d'offrir des réseaux qui répondent aux besoins des usagers. Avec la participation des principaux intervenants dans le dossier, cette vision se traduira dans un plan régional des sentiers.

## Moyen d'action

- ✓ réalisation d'un plan régional des sentiers (2003).

### **Orientation 2 :** *Développer et améliorer en priorité les réseaux de sentiers qui font partie du plan régional des sentiers*

Priorité sera accordée au développement et à l'amélioration des sentiers inscrits dans le plan régional des sentiers. Les intervenants dans ce dossier seront invités à axer leurs activités de financement de projets, d'amélioration ou de création de sentiers sur les projets reconnus prioritaires.

---

### **Moyen d'action**

- ✓ analyse, bonification et octroi d'autorisations pour les projets de sentiers récréatifs (2003-2008).

### **Enjeu 4 : La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel**

Le territoire public de la région des Laurentides possède un patrimoine naturel et culturel d'importance. En témoignent notamment la présence de nombreux lacs, de grands réservoirs, de grandes rivières (du Lièvre, Gatineau, Rouge), du mont Sir-Wilfrid et du mont Tremblant, de peuplements forestiers diversifiés et d'une faune variée.

**Orientation 1 :** *Favoriser l'émergence de produits touristiques qui mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel*

Les principaux territoires pour lesquels une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel est envisagée sont ceux des rivières du Lièvre, Gatineau et Rouge ainsi que celui du mont Sir-Wilfrid, situé dans la municipalité de Ferme-Neuve.

### **Moyens d'action**

- ✓ analyse de l'opportunité de créer un parc régional au mont Sir-Wilfrid (2003–2004);
- ✓ plan de mise en valeur de la rivière du Lièvre (2004–2005);
- ✓ plan de mise en valeur de la rivière Rouge (2006–2007);
- ✓ plan de mise en valeur de la rivière Gatineau (2007–2008).

### **Suivi du plan d'action**

Un bilan annuel de la mise en œuvre du plan d'action sera réalisé.

---

## Annexes

---

---

## Annexe 1 : Liste des partenaires de concertation du PRDTP

Organismes	Représentants
Ministère de l'Environnement	Monique Robillard
Ministère de la Culture et des Communications	Henri Hamel
MRC Antoine-Labelle	Jacques Supper
MRC Les Laurentides	Richard Morin
MRC Les Pays-d'en-Haut	André Boisvert
MRNFP – Forêt Québec	Réjean Marois Marie-Claude Lambert
MRNFP – Territoire et Parcs	Paul-Émile Vallée Serge Vaugeois Raymond Léonard Sam Sirri Jeanne Thériault Marie-Thérèse LeMeur Lyse Gamache Richard Mailhot Claude Brunet
MRNFP – Faune Québec	André-B. Lemay Brigitte Hardy Jean Traversy



---

## Annexe 2 : Liste des partenaires de consultation du PRDTP

Organismes
Association touristique régionale des Laurentides
Coopérative forestière des Hautes Laurentides
Conseil régional de développement des Laurentides
Groupe-Faune Laurentides
Hydro-Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Ministère des Transports du Québec
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche – Volet régional (Tourisme Québec) – Industrie – Commerce
MS forêt inc.
Parc national du Mont-Tremblant
Réserve faunique Rouge-Matawin
Réserve faunique de Papineau-Labelle
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec inc.
ZEC de la Maison-de-Pierre
ZEC Lesueur
ZEC Mazana
ZEC Mitchinamecus
ZEC Normandie
ZEC Petawaga
Scierie Carrière Itée

---

### Annexe 3 : Liste des partenaires – réservoir Baskatong

Organismes	
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	Association des riverains du Baskatong
MRC Antoine-Labelle	Association des pourvoyeurs du Baskatong
Municipalité de Ferme-Neuve	Association des propriétaires et usagers de la baie des Sables (APUBS)
Municipalité de Grand-Remous	Hydro-Québec
Municipalité Des Ruisseaux	ZEC Petawaga
Municipalité de Lytton	ZEC Lesueur
Ministère de l'Environnement (Laurentides et Outaouais)	Comité intermunicipal de développement économique de Labelle (CIDEL)
MRNFP – Faune Québec (Laurentides et Outaouais)	Corporation de développement de La Vallée-de-la-Gatineau (CDEVG)
MRNFP – Forêt Québec (Laurentides et Outaouais)	CLD Vallée-de-la-Gatineau
MRNFP – Territoire et Parcs (Laurentides et Outaouais)	CLD Antoine-Labelle

---

## Annexe 4 : Liste des partenaires – réservoir Kiamika

Organismes	Représentants
MRC Antoine-Labelle	Jean Coulombe, maire de Lac-Saint-Paul Jacques Supper
Municipalité de Chute-Saint-Philippe	Jean-Jacques Paquette, maire
Municipalité de Lac-Saguay	Francine Asselin Bélisle, mairesse
Municipalité de Sainte-Véronique	Richard Radermaker, maire
Ministère de l'Environnement	Roger Dumont Jean-Marc Labelle
MRNFP – Faune Québec	Brigitte Hardy
MRNFP – Forêt Québec	Réjean Marois Richard Lefebvre
MRNFP – Territoire et Parcs	Paul-Émile Vallée Serge Vaugeois Raymond Léonard Sam Sirri Jacques Pelletier

---

## Acronymes

AFC	Aire faunique communautaire
APUBS	Association des propriétaires et usagers de la baie des Sables
ATL	Association touristique des Laurentides
ATR	Association touristique régionale
BDTA	Base de données topographiques et administratives
BGR	Base géographique régionale
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CADC	Comité d'aide au développement des collectivités
CDEVG	Corporation de développement de La Vallée-de-la-Gatineau
CERFH	Corporation d'exploitation des ressources naturelles de la forêt habitée
CIDEL	Comité intermunicipal de développement économique de Labelle
CLD	Centre local de développement
CRD	Conseil régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure
GDF	Gestion des droits fonciers
Ha	Hectare
Hm	Hectomètre
Km	Kilomètre
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDERR	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
MEF	Ministère de l'Environnement et de la Faune
MENV	Ministère de l'Environnement
MRC	Municipalité régionale de comté

---

## Acronyme (suite)

MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d'activités récréatives
PDRRF	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PGAF	Plan général d'aménagement forestier
PIIA	Programme d'implantation et d'intégration architectural
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PRDV	Plan régional de développement de villégiature
RDE	Registre du domaine de l'État
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIGT	Système d'information et de gestion du territoire public
TNO	Territoire non organisé
TPI	Terre publique intramunicipale
VTT	Véhicule tout terrain
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

## Lexique des termes utilisés en planification territoriale

Terme	Définition	Remarques
Analyse territoriale	Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.	L'expression, plus concrète, de portrait territorial remplace celle d'analyse territoriale.
BGR	La Base géographique régionale (BGR) est une base de données conçue pour répondre spécifiquement aux besoins d'une direction régionale de la gestion du territoire public du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.  La BGR constitue la base de données du SIGT.	La structure et la nature des données de la BGR ont été améliorées depuis 1995.  La BGR appartient au SIGT.
Concept régional de développement	Orientations régionales de développement du territoire public pour une section donnée du PRDTP, qui prend en compte le portrait et le constat territorial thématique; il intègre les orientations nationales et obligatoires lorsqu'elles existent.	L'expression concept régional appartient au PRDTP.
Constat territorial thématique	Il est réalisé pour une section du PRDTP. Il établit un diagnostic de la situation actuelle et en précise les potentiels.	L'expression constat territorial appartient au PRDTP.
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les entités territoriales du domaine public.	EDIT est en cours de développement. Il se traduira par le Registre du domaine de l'État (RDE).
GDF	Système de gestion des droits fonciers du MRNFP sur le territoire public.	
PATP	Les plans d'affectation du territoire public déterminent la vocation des unités territoriales en ce qui a trait à la mise en valeur et à la conservation des terres et des ressources, en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement.	

## Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Profil	<p>Profil est un des modules du SIGT. Il permet la production et la consultation de l'information par thèmes, domaines, critères et indicateurs.</p> <p>Les données brutes sont conservées chez les producteurs.</p> <p>L'information de synthèse est versée dans la base de données du SIGT.</p> <p>Profil utilise une interface Internet.</p>	<p>Profil est un outil.</p> <p>Le prototype de Profil est en cours de développement.</p> <p>Le terme Profil appartient au SIGT.</p>
Portrait territorial	<p>Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.</p> <p>Le portrait territorial sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Le portrait représente la base commune de tous les dossiers de gestion intégrée du territoire.</p> <p>De plus, il est un outil de gestion de la connaissance.</p>
PRDTP	<p>Plan régional de développement du territoire public. Le PRDTP détermine, de concert avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.</p>	<p>Un guide de réalisation du PRDTP et un modèle de rapport délimitent et précisent la démarche à suivre.</p>
Scénario	<p>Type d'intervention dans une section donnée du PRDTP qui peut s'appliquer à un ou des secteurs du territoire régional.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>
Secteur	<p>Territoire délimité qui fait l'objet d'un scénario.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>

## Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Section	<p>Dans le PRDTP, l'ensemble des sections correspond aux grands champs d'activités où des interventions (émission de droits) sur le territoire public sont possibles ou envisageables.</p> <p>Le PRDTP étant un processus continu, les sections sont traitées et revisitées par ordre de priorité, la première étant le récréotourisme.</p>	<p>Le PRDTP comprend cinq sections :</p> <p>récréotourisme, industrie, commerce et autres, utilité publique ou communautaire, territoire particulier d'intervention, préservation et protection.</p>
SIGT	<p>Système d'information et de gestion du territoire public du MRNFP. Ce système se compose de différents modules qui permettent de gérer, de traiter et de diffuser l'ensemble des couches d'information géographique de référence et de connaissance qui composent la BGR.</p>	<p>Le système a été développé et implanté en juin 2002.</p> <p>Le SIGT facilitera la mise à jour du portrait territorial et des PRDTP.</p>
Site	<p>Unité territoriale fine se trouvant à l'intérieur d'un secteur qui fait l'objet d'un scénario d'intervention dans une section donnée.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : un lac, dans un secteur qui fait l'objet d'une intention de développement de pourvoies.</p>
Sujet	<p>Aspect donné d'un volet.</p>	<p>Cette expression appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : villégiature privée est un sujet du volet hébergement dans la section récréotourisme.</p>



## Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Territoire de gestion	<p>Le territoire de gestion est un des intrants qui peut être pris en compte lors de l'élaboration du concept régional pour la section récréotourisme du PRDTP. Néanmoins, étant donné que les critères sur lesquels il s'appuie recoupent ceux utilisés pour produire le portrait et le constat territoriaux, son utilisation peut être perçue comme redondante à cette étape du processus du PRDTP.</p> <p>Par contre, une fois parvenu à l'étape de l'élaboration des scénarios de développement récréotouristique pour des secteurs et des sites dans lesquels le développement de la villégiature représente une dominante ou une composante importante, on peut s'appuyer sur le territoire de gestion pour affiner le découpage et développer le plan d'action. Cela permet d'assurer un arrimage adéquat avec les orientations ministérielles pour le développement de la villégiature.</p>	Cette expression appartient au guide de développement de la villégiature. Elle est héritée des PRDV.
Volet	Chaque section est composée de sujets à considérer. Dans le cas du récréotourisme, ces sujets sont regroupés en volets. Les volets ne sont pas mutuellement exclusifs. Il convient de les analyser de façon à tenir compte des interdépendances et des effets cumulatifs.	La section récréotourisme comprend trois volets : hébergement, activités récréatives de plein air, activités culturelles.
Zone(s) homogène(s)	<p>Portions de territoire qui présentent, à l'échelle régionale, les mêmes caractéristiques, enjeux et préoccupations au regard du développement régional durable.</p> <p>Le polygone qui définit la zone homogène et la documentation associée sera versé à la base de données du SIGT.</p>	Cette expression appartient au portrait et au constat territoriaux.

---

## Bibliographie

ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS ET ASSOCIATION TOURISTIQUE DES LAURENTIDES. *Carte géobathymétrique du réservoir Baskatong*, 1997. Carte couleur à l'échelle de 1/40 000.

ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS ET ASSOCIATION TOURISTIQUE DES LAURENTIDES. *Sentiers de motoneige*, 1998. Carte couleur à l'échelle de 1/325 000.

ASSOCIATION TOURISTIQUE DES LAURENTIDES. *Guide touristique officiel*, 2001-2002, 176 p.

ASSOCIATION TOURISTIQUE DES LAURENTIDES. *Les Laurentides de rêves et de conquêtes, carte touristique*, janvier 1997.

CADC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU. *Enquête auprès de la clientèle touristique séjournant dans la Vallée de la Gatineau*, 1992, 39 p.

CLD Laurentides. *Profil touristique, MRC des Laurentides*, édition 2001, 34 p.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DES HAUTES LAURENTIDES. *Étude d'avant-projet pour le développement d'un centre de villégiature dans le secteur du ruisseau des Cornes au réservoir Kiamika*, Mont-Laurier, 1996, 100 p.

CRD des Laurentides. *Plan stratégique régional 2000-2005*, Saint-Jérôme, 2001, 27 p.

DEL DEGAN, MASSÉ & ASSOCIÉS INC. *Plan directeur de mise en valeur du réservoir Baskatong*, 1998, 103 p.

ÉCO-HYDRO. *Rivière Gatineau en aval de Maniwaki, Projets hydroélectriques, étude préliminaire*, 1994, 96 p.

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGE DU QUÉBEC. *Carte des sentiers de motoneige*, 2000-2001.

GDF CONSEIL INC. *Évaluation du potentiel de développement de la villégiature autour de réservoir Kiamika*, Cap-de-la-Madeleine, 1997, 18 p.

GDF CONSEIL INC. *Évaluation du potentiel multiressources du territoire forestier, faunique et récréotouristique de Chute-Saint-Philippe*, Cap-de-la-Madeleine, 1997, 127 p.

HYDRO-QUÉBEC. *Avant-projet Mercier-Bitobi. Érosion des berges du réservoir Baskatong et de l'exutoire du lac Bitobi*, vol 2, 1995.

HYDRO-QUÉBEC. *Centrale de Mercier-Bitobi, Avant-projet. Étape 1 : étude d'impact sur l'environnement. Description du milieu*, 1994, 293 p.

---

HYDRO-QUÉBEC. *Étude du Pygargue à tête blanche et du grand héron sur la rivière Gatineau en aval du barrage Mercier*, 1995, 38 p.

HYDRO-QUÉBEC. *Étude sur la pêche sportive et l'utilisation récréotouristique du réservoir Baskatong*, 1995, 91 p.

HYDRO-QUÉBEC, MEF ET ASSOCIATION DES POURVOYEURS DU BASKATONG. *Étude sur la pêche sportive et l'utilisation récréotouristique du réservoir Baskatong*, 1995, 91 p.

HYDRO-QUÉBEC. *Potentiel résiduel de la rivière Gatineau, Étude préliminaire, Évaluation environnementale*, Vice-présidence Ingénierie et Services, Service Études environnementales, 1996, 79 p.

HYDRO-QUÉBEC. *Projet Mercier-Bitobi, Avant-projet. Étape 1 : étude d'impact sur l'environnement. Gestion du réservoir Baskatong, Rapport final*, 1994, 193 p.

HYDRO-QUÉBEC. *Réservoir Baskatong, relevés et inventaires, fonds et berges, géomorphologie et végétation*, 1987, 34 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. [http : //www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *La fréquentation des terrains de camping du Québec*, 1999, 2000, 132 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Les aires fauniques communes (AFC) et les petits lacs aménagés (PLA)*, 1997, 10 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Statistiques concernant les activités de chasse chez les pourvoyeurs du réservoir Baskatong et statistiques d'abattage du gros gibier à l'intérieur de la zone d'étude du plan de mise en valeur du réservoir Baskatong*, 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES. *Plan régional de développement de la villégiature sur les terres publiques de l'Outaouais*, 1993, 36 p.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES. *Plan régional de développement de la villégiature sur les terres publiques de l'Outaouais. Rapport de consultation*, 1993, 19 p.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES. *Plan régional de développement de la villégiature sur les terres publiques des Laurentides*, 1993, 161 p.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES. *Plan régional de développement de la villégiature sur les terres publiques de la MRC d'Antoine-Labelle. Dépôt de la problématique et choix de développement par le MER*, 1993.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Enquête auprès des institutions muséales du Québec*, 1998.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Sommaire des rôles d'évaluation municipale – 2000*.

---

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DIRECTION DE LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC. *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*, Québec, Direction des communications du ministère des Ressources naturelles, 1994, 68 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Plan régional de développement de la villégiature des Laurentides, Bilan 1993-2000 et orientations régionales*, Direction régionale de la gestion du territoire public de Montréal, mai 2001, 43 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Portrait statistique, Ressources et industries forestières*, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, septembre 2000.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Portrait territorial, région 06—Montréal*, Direction régionale de la gestion du territoire public de Montréal, septembre 2001, 90 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Utilisation des terres publiques. Réservoir Basketong*, 1995. Carte à l'échelle de 1/50 000.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Plan de transport des Laurentides*, Saint-Jérôme, 2001, 95 p.s et annexes.

MRC ANTOINE-LABELLE. *Plan de développement stratégique. État de la situation et perspectives*, 1993 (mis à jour 1997), 81 p.

MRC ANTOINE-LABELLE. *Schéma d'aménagement révisé*, 1998, 351 p.

MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU. *Projet de schéma d'aménagement révisé. Premier projet*, 1996, 204 p.

MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU. *Projet de schéma d'aménagement révisé. Grandes affectations du territoire*, 1996, 4 cartes à l'échelle de 1/50 000.

OFFICE DU TOURISME DE LA RÉGION DE MONT-TREMBLANT. *Indicateur Touristique. Bilan 2000*, 3 p.

SAWYER, Joël. *Fraye du doré jaune à la rivière d'Argent, principal tributaire du lac George. Rapport préparé pour l'Association des pourvoyeurs du Piscatosine*, 1997.

SÉPAQ. *Plan de mise en valeur. Réserve faunique La Vérendrye, 1997-2000*, 115 p.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MRC ANTOINE-LABELLE. *Modification du plan d'urbanisme de Sainte-Véronique*, Sainte-Véronique, 30 p.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MRC ANTOINE-LABELLE. *Schéma d'aménagement révisé*, Mont-Laurier, 1998, 352 p.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MRC LES LAURENTIDES. *Schéma d'aménagement révisé*, Saint-Faustin—Lac-Carré, 2001, 10 chapitres.

SKI ET RAQUETTE DANS LES LAURENTIDES. <http://www.ojori.com>

---

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides*, Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides, version préliminaire, février 2002, 94 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan directeur du Parc national du Mont-Tremblant, 2000*, 53 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Pression de chasse et de pêche dans les zecs*, Direction des Laurentides, 2001.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Pression de chasse et de pêche dans les pourvoiries avec droits exclusifs*, Direction des Laurentides, 2001.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Réserve faunique de Papineau-Labelle, Mise en valeur : Orientations et mesures, 2000-2005*.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Réserve faunique Rouge-Matawin, Mise en valeur : Orientations et mesures, période 2000-2005*.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE. *Industrie de la pourvoirie. Diagnostic sectoriel de main-d'œuvre*, 1996, 13 p.

STATISTIQUE CANADA. *Chiffres de population et des logements, recensements de 2001 et de 1996 – données intégrales*, [http : //www12.statcan.ca](http://www12.statcan.ca), 18 mars 2002.

THE TRADEWINDS GROUP. *Développement Baskatong-Windigo. Concept d'aménagement du Domaine Baskatong-Windigo*, 1995, 36 p.

TOURISME HAUTES LAURENTIDES. *Guide touristique*, 2001, 30 p.

TOURISME QUÉBEC. *Le tourisme au Québec en bref*, 1997, 1998, 1999, 2000, 12 p.

TOURISME QUÉBEC. *Résumé de la politique de développement touristique*, Québec, 2001.

TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, Québec, 2000.

ZEC PETAWAGA. *Plan de gestion 1997*, 1998, 16 p.

ZEC PETAWAGA. *Rapport d'exploitation 1997*, 1998, 100 p.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *Stratégie maîtresse de marketing et plan d'action*, avril 1999, 52 p.